

**DIRECTION GÉNÉRALE DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE ET DU
DÉVELOPPEMENT**

**CULTURE ET LANGUE FRANÇAISE
EN AMÉRIQUE CENTRALE**

**Évaluation rétrospective de la coopération menée par la France,
entre 1996 et 2001, dans les domaines culturel, linguistique
et éducatif avec le Costa Rica, le Guatemala, le Honduras,
le Nicaragua, le Panama et le Salvador**

Anne-Marie Autissier et Jean-Michel Djian
En collaboration avec Emmanuelle Schmitt

Juillet 2002

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

*Cette évaluation est un document interne établi à la demande du
ministère des Affaires étrangères.
Les commentaires et analyses développés n'engagent que leurs auteurs
et ne constituent pas une position officielle.*

Tous droits d'adaptation, de traduction et de reproduction par tous procédés,
y compris la photocopie et le microfilm, réservés pour tous les pays.

Photo de couverture : Vue de San José au Costa Rica © Jose Fuste Raga / Corbis
© Ministère des Affaires étrangères, 2003.
ISSN : 1249-4844
ISBN : 2-11-093561-8

retirer la page blanche du fichier
et insérer la Carte

page blanche qui représente le verso de la carte à insérer

Sommaire

Synthèse	7
Contexte Général	17
Première Partie	
LA COOPÉRATION FRANÇAISE EN AMÉRIQUE CENTRALE	19
A - Les acteurs de la coopération culturelle	23
1. Le Centre culturel et de Coopération pour l'Amérique centrale (CCCAC)	23
2. Les Alliances françaises	26
B - La coopération linguistique et éducative	35
1. L'enseignement du français en Amérique centrale	35
2. Les actions de la coopération linguistique et éducative	37
C - Les établissements de l'Agence pour l'Enseignement français à l'Étranger (AEFE)	40
Deuxième Partie	
QUELS RÉSULTATS POUR LA COOPÉRATION FRANÇAISE ?	47
A - La pertinence du dispositif de coopération	49
1. Contexte et nouvelles priorités de la coopération internationale française en Amérique centrale	49
2. Le contexte régional : une intégration à plusieurs vitesses	50
3. L'Union européenne et ses États membres	53
4. Le rôle des États non européens	56
5. La régionalisation française et le contexte multilatéral	57
B - La cohérence du dispositif	59
1. La perception par les Postes	59
2. Le fonctionnement et la perception des Alliances	60
3. Concilier les attentes du Département, des ambassades et du CCCAC	62
C - L'efficacité du dispositif	63
1. La défense de la diversité culturelle	63
2. Une coopération linguistique et éducative cohérente en terme de régionalisation	67
3. De très faibles relations avec les Départements français d'Amérique (DFA)	68
D - Efficience de la coopération	69
1. Les moyens financiers et leur gestion	69
2. Impact de la coopération	70
Troisième Partie	
RECOMMANDATIONS	75
Personnalités rencontrées	83
Plan de mission	91
Bibliographie indicative	93
Annexes	95
Termes de référence de l'évaluation	99

SYNTHÈSE

- **L'état des lieux**
- **Les acteurs de la coopération culturelle, linguistique et éducative**
 - **Évaluation**
- **Recommandations**

Synthèse concernant l'évaluation rétrospective du dispositif de coopération culturelle, linguistique et éducative en Amérique centrale

Conduite entre septembre 2001 et mars 2002 par Anne-Marie Autissier et Jean-Michel Djian, en collaboration avec Emmanuelle Schmitt, cette évaluation avait les objectifs suivants :

- Vérifier la pertinence du dispositif adopté en 1999 par le ministère des Affaires étrangères, compte tenu des priorités de la coopération internationale française en Amérique centrale, du contexte régional, des activités de coopération conduites par l'Union européenne et ses États membres à l'échelle de l'Amérique centrale, ainsi que de la présence asiatique et américaine dans cet ensemble de pays.
- Évaluer la cohérence du dispositif du point de vue des postes diplomatiques, de l'Alliance française de Paris et des Alliances de la région.
- Évaluer l'efficacité du dispositif du point de vue de la défense de la diversité culturelle, de la coopération linguistique et éducative, de la relation avec les Départements français d'Amérique.
- Évaluer l'efficacité de la coopération française en termes de financement et de gestion, en termes d'impact, et compte tenu des attentes des partenaires centraméricains ainsi que de l'Union européenne et de ses États membres.

Pour mener à bien ce travail, les évaluateurs ont effectué deux missions en Amérique centrale, du 3 au 14 novembre 2001 et du 19 au 30 janvier 2002. Des entretiens ont été menés avec plus de cent personnes représentatives des autorités françaises en poste, des institutions centraméricaines, des ministères de la Culture et de l'Éducation des divers pays, ainsi que de personnalités du milieu artistique, culturel et éducatif. Ils ont été préparés et complétés par des entretiens à Paris, avec des représentants du ministère des Affaires étrangères, de l'Alliance française, de l'AFAA, de l'AEFE.

Le rapport d'évaluation est composé de trois parties distinctes :

- L'état des lieux de la coopération française culturelle, linguistique et éducative dans les six pays d'Amérique centrale visés par l'évaluation : Costa Rica, Guatemala, Honduras, Nicaragua, Panama, Salvador ;
- L'évaluation de cette coopération ;
- Un ensemble de recommandations.

L'état des lieux

Développée à partir de 1984 en Amérique centrale, la coopération régionale française est devenue effective avec la création d'un poste de « délégué régional » à côté de la fonction classique d'attaché culturel. Comme les autres formes de coopération, la coopération

culturelle, linguistique et éducative a fait l'objet d'une régionalisation croissante. Après la création d'un Bureau régional de coopération linguistique et éducative, le Centre culturel et de Coopération pour l'Amérique centrale, le CCCAC, a été créé en 1999, regroupant les activités propres aux trois secteurs.

En Amérique centrale, le ministère des Affaires étrangères s'emploie à développer la promotion de la langue et de la culture françaises selon trois axes principaux :

- L'organisation et la diffusion de manifestations culturelles, notamment avec l'aide de l'AFAA ;
- Le soutien à l'enseignement du français, la formation des professeurs de français, l'enseignement du français sanctionné par le DALF et le DELF ;
- La présence d'établissements français relevant de l'Agence pour l'Enseignement français à l'Étranger (AEFE) et menant des élèves français et nationaux jusqu'au baccalauréat, pour ensuite les encourager à poursuivre ou compléter des cursus universitaires en France.

Ce dispositif s'appuie essentiellement sur :

- Un Centre culturel et de Coopération pour l'Amérique centrale (CCCAC) qui reprend des actions de collaboration auparavant bilatérales, enveloppes « résiduelles » exceptées ;
- Les services culturels et de coopération des ambassades ;
- Les onze Alliances françaises qui, en l'absence d'instituts ou de centres culturels et de coopération, occupent une place active dans la mise en œuvre des actions de coopération ;
- Les établissements français de l'AEFE, dédiés à l'action éducative.

Les acteurs de la coopération culturelle, linguistique et éducative

Situé à San José de Costa Rica, le CCCAC est placé sous l'autorité d'un conseiller de coopération et d'action culturelle pour l'Amérique centrale et sous la direction collégiale des six chefs de postes. Il a pour mission de définir et de suivre l'exécution de l'ensemble des actions françaises de coopération dans la zone, y compris les actions culturelles des Alliances françaises, sur la base de projets négociés.

Doté d'une autonomie financière, le CCCAC peut déplacer les crédits d'un pays à l'autre, selon les exigences de la situation (dans le respect, toutefois, de la programmation et sans nécessité de déclaration de fonds libres). Le maintien des enveloppes bilatérales (dites "résiduelles") suppose une articulation des projets gérés par le CCCAC avec celles menées dans le cadre bilatéral.

Le CCCAC comprend un Bureau régional de Coopération linguistique et éducative (BRCLE), une Délégation régionale pour la Coopération scientifique et technique (DRCST), lesquels fonctionnaient auparavant de façon indépendante, ainsi qu'une antenne d'EduFrance.

L'étude du montant des crédits alloués à la coopération culturelle, linguistique et éducative entre 1996 et 1999, démontre que ces crédits n'ont cessé de baisser (-25% du budget total réparti sur les six pays) et que le CCCAC a été créé dans un contexte de réduction générale des ressources, et ce sur toutes les enveloppes.

Les Alliances françaises ont pour missions l'enseignement du français, le conseil pédagogique aux enseignants et leur formation permanente. Elles jouent en outre le rôle de centres de ressources, récents pour la plupart. Enfin, elles ont pour tâche d'organiser des manifestations

culturelles consacrées à des artistes français ou locaux. Quoique fonctionnant sur le même mode et avec les mêmes missions, les Alliances ont toutes des particularités, suivant la personnalité et les compétences de leurs directeurs, ainsi que les contextes socio-politiques dans lesquels elles évoluent. Exception faite des Alliances de San José et de Tegucigalpa (au Honduras), la plupart ne disposent pas de lieux de spectacle appropriés et doivent compter sur des partenariats locaux pour diffuser des spectacles ou organiser des expositions. L'essentiel de leurs revenus provient de leurs cours de français, généralement appréciés par les utilisateurs locaux. Leurs centres de ressources sont pour la plupart en cours d'installation, excepté ceux des Alliances de Panama et de Tegucigalpa.

Privés d'attachés culturels, les services culturels et de coopération des ambassades s'efforcent de faire au mieux avec les enveloppes « résiduelles » et les ressources locales. Le CCCAC ne participe pas aux événements comme la semaine de la Francophonie, la fête de la Musique, Lire en fête ou le printemps des Poètes qui constituent de véritables vitrines de la culture française, souvent organisés par les services culturels et l'Alliance de la capitale.

Dans les six pays de la région, 210 000 élèves étudient le français, tous niveaux confondus. Si l'enseignement du français conserve un statut privilégié au Costa Rica, il reste marginal dans les autres pays malgré la réputation d'efficacité dont jouissent les établissements de l'AEFE. Outre les nombreux effectifs d'étudiants de français (spécialistes ou non) à l'université du Costa Rica, celles du Salvador et du Nicaragua connaissent un relatif dynamisme en matière d'enseignement du français, notamment à travers la création de nouveaux diplômes : une licence « français-anglais » au Salvador, des filières « traduction/interprétariat » et « tourisme » au Nicaragua. Il existe une association des professeurs de français dans chaque pays. Les efforts consentis par le CCCAC pour appuyer la préparation universitaire aux métiers de l'enseignement semblent avoir porté leurs fruits. De même, les SEDIFRALES (Sesiones para docentes e investigadores en francés como lengua extranjera) permettent une confrontation positive entre ces professionnels.

Evaluation

• La pertinence du dispositif

Le processus d'intégration centraméricaine est perçu comme « nécessaire et irréversible » par les représentants institutionnels centraméricains. Il est souhaité et déjà pratiqué par les milieux culturels (cinéastes, plasticiens, responsables d'associations) et universitaires de ces pays. La plupart considèrent d'ailleurs souvent l'espace centraméricain comme une région au sein d'un continent dont d'autres pays les intéressent (Mexique, Brésil). Ils font état d'attentes pragmatiques à l'endroit de cette intégration régionale : échange de savoir faire, mise en place de réseaux, prise en compte du statut des professionnels, possibilité d'optimiser des financements

L'Union européenne dispose d'un bureau de coopération au Nicaragua et d'une antenne économique au Honduras. Malgré la nécessaire cohérence qu'elle prône dans les interventions, les États membres agissent en ordre dispersé avec des stratégies d'intervention aux inflexions différentes : la coopération au développement qui n'exclut pas le soutien à des initiatives culturelles et éducatives (Suède, Pays-Bas, Allemagne), la « diplomatie culturelle » (France, Italie), les deux (Espagne). Le Japon s'intéresse particulièrement à la formation universitaire et à la valorisation du patrimoine. Les États-Unis ont mis en place des collèges, des universités et des centres culturels. Ils bénéficient de la forte pénétration de leurs industries culturelles. Citons enfin la Banque Interaméricaine de Développement (BID) qui

a mis en place un « Fonds de coopération technique en faveur de l'Amérique latine » auquel la France participe.

Dans ce contexte, le choix du Costa Rica pour l'implantation du CCCAC pose deux problèmes majeurs : celui d'un pays très éloigné des réalités régionales et peu intégrationniste, l'éloignement de la Commission européenne.

- L'efficacité du dispositif

Pour l'ensemble des parties prenantes de la coopération française (ambassades, Alliances, lycées) et pour les partenaires centraméricains, la coopération linguistique et éducative régionale est jugée positivement. Elle ne résout pas pour autant le problème du faible nombre d'étudiants de français qui poursuivent des études en France, malgré leurs bons résultats. La coopération culturelle semble par contre pâtir d'une multiplication d'intervenants mal coordonnés entre eux. En outre, les ambassadeurs vivent mal le fait de se voir privés des véritables moyens d'une diplomatie culturelle dans une région par ailleurs classée comme non prioritaire pour la coopération technique et économique.

Enfin, les relations avec les Départements français d'Amérique semblent très limitées.

- L'efficience du dispositif

Peut-on parler d'économies d'échelle alors que les postes d'attachés culturels ont été supprimés au profit de postes rattachés à la nouvelle structure, le CCCAC ? Ces suppressions ont conduit dans les postes et les Alliances, à la multiplication d'emplois précaires qui ne permettent pas un réel suivi des dossiers.

La lourdeur des procédures comptables est source de retards et d'erreurs. Bien que le CCCAC ait doublé pour 2002 leurs crédits de diffusion culturelle, les Alliances restent en état de « disette chronique ». Les ressources proviennent uniquement des cours et, quoiqu'important, le recours à des partenaires privés reste difficile. Les Alliances fonctionnent peu en réseau.

- L'impact du dispositif

L'image de la coopération française reste confuse et ses différents niveaux d'intervention sont mal perçus voire ignorés par les partenaires centraméricains. Les cinq priorités mises en avant par les partenaires locaux – promotion des pratiques artistiques amateurs, valorisation des artistes locaux, coopération artistique et culturelle (conservatoires itinérants, résidences/ateliers), diffusion culturelle française, coopération technique dans les domaines de la culture et du spectacle –, ne semblent pas s'articuler clairement pour eux, pas plus que la définition du rôle de chacun des protagonistes.

En matière de coopération linguistique et éducative, la demande est fréquente de pouvoir utiliser le français comme un outil d'apprentissage pour une spécialisation : tourisme, restauration du patrimoine, agronomie etc. En outre, dans des pays où sévit l'illettrisme, la demande d'éducation informelle est très forte. Là aussi, la coopération française pourrait jouer un rôle.

Recommandations

• Choisir entre deux hypothèses

1) *Une régionalisation complète du dispositif*

Une authentique coopération régionale passe par l'installation d'un ambassadeur régional, se substituant aux six autres et disposant de l'autorité politique nécessaire pour asseoir une action culturelle, linguistique et éducative ambitieuse, les Alliances renforçant du même coup leur ancrage local par une présence plus visible. Dans ce cas de figure, le CCCAC retrouve toute sa légitimité, quitte à renforcer son équipe.

2) *Un renforcement du bilatéral en complémentarité avec l'existence du CCCAC*

Si le Département considère que la fonction des postes est d'asseoir prioritairement la relation bilatérale, il doit permettre aux services culturels et de coopération de disposer des ressources humaines et des compétences nécessaires - en matière culturelle, linguistique et éducative. Cette priorité n'est pas incompatible avec la poursuite d'une stratégie régionale. Dans ce cas, il conviendra de veiller à la bonne complémentarité des actions (cf. recommandations page 75 et suivantes).

Avant de détailler plus avant la seconde hypothèse, il importe, à notre sens, de revenir sur deux priorités.

1) Revoir le choix du siège et le statut juridique du CCCAC

Quel que soit le choix final retenu par le Département, il semble plus judicieux d'installer le siège du CCCAC à Managua, capitale du Nicaragua. En effet, la coopération française gagnerait à s'ancrer dans le multilatéral (installation de la Délégation de l'Union européenne et renforcement des effectifs de la représentation espagnole à Managua). Compte tenu de nos compétences en matière d'ingénierie éducative et culturelle, une stratégie régionale et multilatérale résolue pourrait mettre la France en position de fédérer des initiatives européennes voire internationales, sur la base des attentes des institutions et des professionnels centraméricains. Le statut même du CCCAC semble peu conforme à ses ambitions et devrait être révisé.

2) L'accueil de l'excellence et l'exigence qualitative dans la programmation culturelle et l'offre de formation technique aux métiers culturels

Quelle que soit l'hypothèse retenue, elle doit prendre en compte deux données essentielles :

- *L'accueil de l'excellence* : il faut pouvoir démontrer que la poursuite d'études en France est moins coûteuse et plus productive intellectuellement qu'aux États-Unis. L'opportunité existe dans la mesure où l'enseignement d'une deuxième langue étrangère paraît essentielle à un certain nombre d'interlocuteurs centraméricains, soucieux de rompre le seul face à face avec les États-Unis – sans doute aussi par réaction contre les errances de la globalisation. Cela passe certainement par une meilleure coordination entre les établissements de l'AEFE, les filières de français – y compris spécialisé - des universités, les centres de ressources des Alliances françaises et EduFrance. Les filières artistiques et culturelles françaises pourraient notamment être mieux valorisées dans ce cadre (management culturel, droit de la culture, restauration et valorisation du patrimoine, formation aux techniques du spectacle notamment).
- *Une exigence qualitative dans la programmation culturelle et une offre de formation technique pour les métiers culturels*. Cela exige le recrutement d'agents au fait de l'actualité artistique, des savoir faire culturels (gestion, droit, spécialisations techniques diverses) ainsi que des négociations internationales et multilatérales. Des séminaires de formation et

d'information pourraient être régulièrement organisés à leur intention, voire des stages courts en formation continue (y compris en utilisant les ressources de la formation à distance). A cet égard, les ressources de formation et d'information existent en France (programme Courants à la Maison des Cultures du monde, ARSEC de Lyon, Relais Culture Europe, modules de formation en alternance qui peuvent être demandés aux universités de Paris IX, Paris VIII, Cergy-Pontoise, Institut d'études politiques de Lyon, à partir des DESS existants, pour ne citer que ces seuls exemples).

Trouver une juste complémentarité entre les activités des postes et celles du CCCAC.

Compte tenu des exigences évoquées plus haut, nous pouvons, pour la seconde hypothèse, proposer le schéma suivant :

- **Confier au CCCAC les projets régionaux de coopération qui impliquent une mise en commun des expériences, des savoirs faire, des compétences nécessaires à l'échelle centraméricaine** : la coopération éducative et linguistique dans son ensemble, avec une forte coordination exercée par le CCCAC auprès des lycées, des universités, des associations de professeurs de français, des Alliances françaises. Ce rôle fédérateur déjà engagé et donnant relative satisfaction, constituerait, pour le CCCAC, l'opportunité de dialoguer également avec les organismes centraméricains mandatés pour agir sur ces sujets (dont la Coordination Éducative et Culturelle Centraméricaine, basée au Costa Rica, la CECC), ainsi qu'avec les ministères concernés des pays. Comme nous l'avons noté, la demande centraméricaine est forte (y compris dans le secteur de l'alphabétisation et de l'éducation informelle). Le CCCAC aurait également à charge de repérer les ONG actives dans le secteur ainsi que les expériences menées par certains des États présents dans la zone. Il pourrait convoquer à terme des séminaires européens voire internationaux sur la pluralité linguistique et son apprentissage, avec des partenaires italiens, allemands, belges voire japonais.
- **Confier au CCCAC des missions d'investigation et de coopération dans les domaines du management et des techniques culturels, ainsi que du droit à la culture** : restauration et conservation du patrimoine, management culturel, formation aux techniques du spectacle, droit de la culture et propriété intellectuelle, lutte contre le piratage et le vol d'objets d'art, coproductions audiovisuelles, circulation internationale des programmes et des produits de l'industrie culturelle (livres, disques, design etc.). Là aussi, la demande est très importante et la mise en œuvre de procédures concrètes – s'appuyant sur des « bonnes pratiques » –, rencontrerait certainement un appui des interlocuteurs nationaux et régionaux centraméricains (ministères de la Culture et du Tourisme, associations de cinéastes et de producteurs audiovisuels, musées, centres d'art et associations culturelles). Ces séminaires d'ingénierie culturelle et artistique pourraient être organisés alternativement dans un pays d'Amérique centrale, là encore en coordination avec les postes et les Alliances, mais sous la responsabilité exécutive du CCCAC. Ils pourraient solliciter l'appui de partenaires privés centraméricains.
- **Confier au CCCAC – en coordination éventuelle avec l'AFAA – des actions régionales de coopération sous forme de conservatoires itinérants réalisés par des artistes ou compagnies représentatifs de la culture contemporaine française** et susceptibles de passer le barrage de la langue (cirque, performances multimédias, musique, danse notamment).
- Repérer toute action de type multilatéral (notamment dans le domaine du patrimoine et du tourisme) susceptible d'impliquer des acteurs français dans la zone.

Rendre aux ambassadeurs leur rôle de « diplomate culturel », avec la présence d'un attaché culturel, scientifique et de coopération sous leur autorité dans chacun des postes.

Cet attaché aurait plusieurs fonctions :

- Prendre en charge les grandes manifestations vitrines de la culture française (comme la fête de la Musique), en liaison avec les Alliances françaises et les acteurs locaux ; organiser la venue de conférenciers ou d'artistes français de haut niveau pour présenter au public des pays concernés le meilleur de la production artistique et de la pensée française contemporaines (y compris dans le domaine du cinéma).
- Repérer des artistes ou des producteurs culturels locaux susceptibles de bénéficier de missions en France, de tournées voire de coproductions en Europe ou en Amérique centrale. Il va de soi que, sur ce point, les Alliances peuvent jouer un rôle important de prescripteur mais, là encore, la responsabilité exécutive de ces actions devrait être confiée aux attachés culturels et de coopération des postes (établissement de la programmation culturelle, recherche de partenaires financiers pour ces opérations, recherche de salles de spectacle etc).
- Effectuer un travail de veille sur l'ensemble des programmes et possibilités de coopération multilatéraux, ainsi que sur les expériences conduites par des ONG locales, pour en référer à l'équipe du CCCAC et lui proposer des actions.
- Gérer la coopération scientifique bilatérale et servir de relais, de correspondant et de prescripteur à la Délégation régionale pour la Coopération scientifique et technique du CCCAC, ainsi qu'à l'attaché régional au tourisme.
- Renvoyer sur le CCCAC toute activité de son ressort.
- Assurer la visibilité de l'ensemble des actions menées par la coopération française pour les acteurs locaux, y compris celles conduites par le CCCAC, à charge pour ce dernier de tenir les postes informés de ses initiatives.

Permettre aux Alliances françaises de mieux jouer leur rôle de « veilleur » et d'animateur culturel en prise avec les réalités locales, tout en les soulageant d'une programmation culturelle exécutive dont elles n'ont généralement pas les moyens.

Dans cette perspective d'ailleurs, les conditions du contrat entre le CCCAC et les Alliances devraient être revues.

Cette nouvelle configuration tripartite aurait un triple avantage :

- Permettre aux acteurs locaux de mieux identifier les interlocuteurs français et les ressorts de la coopération française ;
- Offrir la possibilité d'une régionalisation efficace dans la mesure où elle se cantonne clairement aux secteurs immédiatement, facilement régionalisables et déjà en partie régionalisés (enseignement, tourisme et patrimoine, audiovisuel et cinéma, formation technique) ;
- Ménager l'avenir en permettant la montée en charge d'une régionalisation progressive « à la carte » ;
- Faire du CCCAC l'interlocuteur clairement identifié de la coopération régionale française en particulier auprès de l'Union européenne, des États membres, des institutions nationales et régionales centraméricaines et des associations professionnelles centraméricaines.

L'ensemble de ces mesures pourraient être prises pour une durée limitée (trois à cinq ans), de façon à pouvoir évoluer le cas échéant, après une évaluation des actions conduites. En termes financiers, cette nouvelle configuration implique la mise en place de crédits de coopération culturelle bilatérale auprès des postes, plus étoffés que les « actuelles enveloppes résiduelles ». Laissant aux Alliances françaises leur rôle d'animateur culturel et de centre de ressources, celles-ci ne seraient plus confrontées aux acrobaties budgétaires actuelles et pourraient mener à bien le cœur de leurs activités : enseignement du français, organisation d'événements culturels « légers » – cafés littéraires ou musicaux, activités pour enfants ou ateliers de pratiques artistiques – tout en continuant à promouvoir de façon souple des

talents locaux, les actions de plus grande envergure ou de plus grande visibilité artistique revenant sous la responsabilité des postes.

Cette configuration permettrait en outre de stabiliser les effectifs du CCCAC – avec des missions régionales claires et limitées : outre la coordination de l'ensemble des activités culturelles et éducatives du CCCAC, le rôle du conseiller culturel et de coopération serait de conduire et d'animer la coopération culturelle technique (y compris audiovisuelle), à charge pour les personnes en charge de la coopération scientifique, éducative et touristique de mettre en œuvre les activités ressortissant de leur domaine (soit quatre postes).

Certes, à première vue, cette proposition ne va pas dans le sens d'économies d'échelle. A première vue seulement. En effet, si des attachés culturels, scientifiques et de coopération compétents se trouvent dans les postes et si les attributions du CCCAC sont clairement définies, le travail de tous ces personnels et en particulier du conseiller culturel et de coopération sera de rechercher des co-financements publics et privés, bilatéraux et multilatéraux ou de s'inscrire dans des activités engagées par d'autres, afin d'y affirmer la présence et le savoir faire de la coopération française. Les Alliances françaises ont montré à leur échelle la possibilité et la validité de ces partenariats avec des acteurs locaux. Leur expérience doit pouvoir être reprise et amplifiée par les attachés culturels des postes et l'équipe du CCCAC. Ce dispositif implique, bien entendu, une circulation fluide des informations entre les différents acteurs. A cet égard, les nouvelles technologies de l'information doivent être mises systématiquement à profit, pour échanger en temps réel des informations et préparer des projets, en évitant la lourdeur budgétaire de trop nombreuses réunions. Dans un tel contexte, le CCCAC serait conçu comme une force de proposition et d'écoute, apte à fédérer des attentes identifiées et considérées comme prioritaires par la Coopération française à l'échelle des postes et des Alliances.

CONTEXTE GÉNÉRAL

L'Amérique centrale est composée de petits États (Costa Rica, Guatemala, Honduras, Nicaragua, Panama, Salvador), ce qui conduit souvent à une analyse « régionale » des problèmes.

La colonisation hispanique au XVI^e siècle, dont a résulté une unité linguistique, culturelle et religieuse, ainsi qu'une tentative de république centraméricaine, entre 1823 et 1835, pourraient représenter des facteurs d'unité pour ces six pays, mais les situations politiques, économiques et sanitaires offrent des disparités frappantes. Si la volonté d'intégration économique est clairement énoncée, les dirigeants et les populations sont attachés aux différences de culture ainsi qu'aux particularités historiques et sociales, et la volonté régionale est très inégalement partagée par les représentations politiques des États concernés. En tout état de cause, les motivations d'intégration régionale apparaissent diverses selon la nature des acteurs centraméricains : États ou sociétés civiles.

Par ailleurs, les communautés indiennes sont importantes (au Guatemala, elles représentent la moitié de la population) ; tenues à l'écart de la politique par les élites hispaniques, elle commencent à faire valoir leurs droits. Les richesses sont très inégalement réparties et la disparition au cours des années 1990 des conflits militaires n'a pas atténué les tensions sociales.

La fin de la Guerre froide a entraîné la guerre au Nicaragua et au Salvador, soumis à des conflits ruineux pour les hommes et les biens. Au Nicaragua les élections pacifiques de 1990 ont vu l'arrivée au pouvoir d'une coalition opposée au régime sandiniste, confortée par les élections de novembre 2001, de même, au Salvador, le retour à la paix s'est fait avec les accords de Chapultepec (1992) mais les conditions de sécurité du pays restent très aléatoires.

Jusqu'en 1996, après la guerre civile (1960-1966), le Guatemala était lui aussi soumis aux actions de guérilla. Le Honduras et le Nicaragua connaissent régulièrement des conflits (incidents armés de février et mars 2001).

Les tensions économiques et culturelles se manifestent par la montée en puissance des « églises » et des « sectes protestantes » (plus du tiers de la population guatémaltèque) et par une augmentation alarmante de la criminalité (le Salvador).

De plus, les catastrophes naturelles (en 1998 le cyclone Mitch a dévasté le Honduras ; le phénomène climatique El Niño provoque actuellement la sécheresse et la famine au Guatemala, Salvador et Nicaragua ; les tremblements de terre de janvier et février 2001 ont dévasté le Salvador) révèlent plus encore les inégalités sociales et les carences des États.

Le Panama, dont l'économie est centrée autour du canal, est resté à l'écart de ces conflits, préoccupé avant tout par la rétrocession de ce dernier par les États-Unis le 31 décembre 1999. Cependant, au cours de l'année 2000, le pays a connu une récession économique sévère, et les entreprises étrangères établies estimaient leur baisse d'activité à 40%.

Pays sans armée depuis 1948, le Costa Rica fait figure d'exception avec une population fortement attachée à la notion de service public, une couverture sanitaire et sociale qui fonctionne bien, et un système éducatif d'excellence. Attachées à son exception, les élites politiques de ce pays sont les moins enclines à un processus de régionalisation.

Malgré des difficultés économiques réelles, l'Amérique centrale ne rentre pas dans les critères définis par la France pour être considérée comme une zone de solidarité prioritaire. C'est dans cet environnement géographiquement et politiquement contrasté que la coopération régionale française culturelle, linguistique et éducative doit trouver sa cohérence.

PREMIÈRE PARTIE

LA COOPÉRATION FRANÇAISE EN AMÉRIQUE CENTRALE

1. LA COOPÉRATION FRANÇAISE EN AMÉRIQUE CENTRALE

La coopération régionale française en Amérique centrale s'est développée à partir de 1984. Elle devient fonctionnelle en Amérique centrale où un poste de « délégué régional » est créé à côté de la fonction classique d'attaché culturel.

Les pays couverts par le poste de San José sont le Costa Rica, le Guatemala, El Salvador, le Honduras, le Nicaragua et le Panama. (Le Belize, par sa position géographique, est rattaché à la zone des Caraïbes, et le Mexique constitue une entité à part)

Ces États s'étaient déjà dotés d'un Système d'Intégration centraméricain (SICA) qui coordonne les activités d'un grand nombre d'organismes techniques répartis dans les diverses capitales de la région.

Depuis 1982, dans le cadre du SICA, la Coordination éducative et culturelle centraméricaine (CECC) a été créée. C'est l'instance exécutive des accords et résolutions du Conseil des 14 ministres de l'Éducation et de la Culture de l'Amérique centrale (Belize inclus). Elle a pour mission de contribuer, sur la base des exigences nationales, au processus de réformes et de rapprochement régional des dispositifs éducatifs et d'affirmer une identité culturelle partagée. La CECC a développé d'importants programmes au service de l'amélioration et de la qualité de l'éducation (cf. page 51).

Lorsque la délégation régionale française a été fondée, ces pays se trouvaient dans des situations de crise consécutives aux guerres. L'action diplomatique s'est alors concentrée sur l'aide humanitaire et la reconstruction.

A son tour, comme les autres formes de coopération, la coopération culturelle, linguistique et éducative a fait l'objet depuis les années 1990, d'une régionalisation croissante de la part de la France. San José au Costa Rica accueillait déjà un Bureau Régional de coopération linguistique et éducative, il abrite depuis 1999 un Centre culturel et de Coopération à vocation régionale, le CCCAC.

En Amérique Centrale, le ministère des Affaires étrangères s'emploie à développer la promotion de la langue et de la culture françaises selon trois axes principaux :

- L'organisation et la diffusion de manifestations culturelles, notamment avec l'aide de l'AFAA (Association française d'Action artistique) ;
- Le soutien à l'enseignement du français (coopération linguistique et éducative) - formation et soutien de professeurs, enseignement du français sanctionné par le Diplôme Élémentaire de Langue française (DELF) et le Diplôme Avancé de Langue française (DALF) ;

– La présence d'établissements français relevant de l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger (AEFE) et menant des élèves français et nationaux jusqu'au baccalauréat, pour ensuite les encourager à poursuivre ou compléter des cursus universitaires en France.

Ce dispositif de coopération culturelle, linguistique et éducative s'appuie essentiellement sur :

– Un Centre culturel et de Coopération pour l'Amérique centrale (CCCAC) qui reprend les actions de coopération bilatérales antérieures, enveloppes « résiduelles » exceptées ;

– Les Services culturels et de Coopération des ambassades ;

– Les Alliances françaises qui, en l'absence de services extérieurs de l'État chargés de la coopération culturelle (instituts ou centres culturels et de coopération), occupent une place active dans la mise en œuvre des actions de coopération.

– Les établissements français de l'Agence pour l'Enseignement français à l'Étranger (AEFE) dédiés à l'action éducative.

A. LES ACTEURS DE LA COOPÉRATION CULTURELLE

1. Le Centre Culturel et de Coopération pour l'Amérique centrale ou CCCAC

San José de Costa Rica abrite depuis 1999 un Centre culturel et de Coopération pour l'Amérique centrale (CCCAC) à vocation régionale. Placé sous l'autorité d'un conseiller de coopération et d'action culturelle pour l'Amérique centrale et sous la direction collégiale des six chefs de poste, ce centre a le rôle de définir et de suivre l'exécution de l'ensemble des actions françaises de coopération pour la zone. Il gère l'ensemble des crédits alloués par le ministère des Affaires étrangères à l'exception d'enveloppes bilatérales résiduelles (entre 15 000 et 22 800 euros) attribuées directement aux ambassades. Les subventions des Alliances françaises, autrefois versées directement par les ambassades, sont aujourd'hui accordées par le CCCAC sur la base de projets négociés.

La création de cet établissement doté d'une autonomie financière permet d'intervenir dans chacun des six pays et de déplacer (dans le respect de la programmation et sans nécessité de déclaration de fonds libres) les crédits d'un pays vers l'autre selon les exigences des situations.

Le maintien des enveloppes bilatérales n'est pas en contradiction avec la régionalisation mais suppose que les projets gérés par le CCCAC s'articulent avec les actions menées par les ambassades dans un cadre bilatéral.

Le CCCAC a regroupé en son sein le Bureau régional de Coopération linguistique et éducative (BRCLÉ) et la Délégation régionale pour la Coopération scientifique et technique (DRCST) qui fonctionnaient auparavant de façon séparée et avec une relative indépendance. La restructuration du dispositif régional s'est traduite par la suppression d'un poste d'attaché linguistique au Costa Rica.

Le poste d'attaché régional de coopération éducative a été placé sous l'autorité du conseiller culturel et de Coopération – directeur du CCCAC – et non plus sous l'autorité des six ambassadeurs de la région.

Autre conséquence visible et directe, le bureau pédagogique du Costa Rica a été fermé en janvier 2001 contre la volonté des professeurs de français du pays qui le considéraient comme un outil indispensable de la coopération linguistique et éducative. Sa réouverture s'est effectuée au sein du CCCAC, fin 2001. Dans ce nouveau bureau, une antenne d'EduFrance à vocation régionale, a été ouverte.

Si le CCCAC entend renforcer la coopération linguistique déjà organisée régionalement avant sa création, depuis Paris, son rôle est jugé central pour la coopération culturelle.

Les onze Alliances françaises, autrefois autonomes et sous l'autorité des ambassadeurs, dépendent maintenant du CCCAC pour les crédits alloués. Le CCCAC affiche la volonté de conseiller les Alliances, de rationaliser les coûts de tournée, d'offrir ainsi des programmes

d'envergure mieux adaptés, et de proposer un soutien technique indispensable pour mettre en place les tournées.

C'est donc depuis le CCCAC que sont organisés l'ensemble des coopérations :

- le soutien à la mise en place d'actions de coopération régionale,
- la promotion de la langue française, de l'enseignement,
- la promotion de la culture française.

On constate cependant que ce centre a été créé dans un contexte de réduction de moyens afin de réaliser des économies d'échelle et de rationaliser les moyens financiers mis à la disposition de la coopération.

Crédits en francs affectés à la coopération de 1996-1998⁽¹⁾

		1 996	1 997	1 998
COSTA RICA	DATC	50 000	24 000	17 000
	DCCF	1 752 290	1 721 484	1 444 918
	DDCT	495 380	545 716	419 570
	DSUR	224 400	103 200	192 112
	OPID	26 000	39 200	
Total COSTA RICA		2 548 070	2 433 600	2 073 600
SALVADOR	DATC	26 000	23 000	15 000
	DCCF	1 132 700	1 116 500	1 164 800
	DDCT	294 600	247 300	199 000
	DSUR	23 100	40 000	
	OPID	13 900	4 900	8 000
Total SALVADOR		1 467 200	1 414 800	1 426 800
GUATEMALA	DATC	55 000	40 475	
	DCCF	1 821 100	1 870 300	1 380 700
	DDCT	358 300	238 805	147 639
	DSUR	135 000	132 420	219 100
	OPID	42 200	50 000	35 261
Total GUATEMALA		2 411 600	2 332 000	1 782 700
HONDURAS	DATC	35 000	56 500	50 000
	DCCF	1 018 400	1 040 800	1 074 600
	DDCT	82 800		
	DSUR	37 000	87 500	36 292
	OPID			4 708
Total HONDURAS		1 173 200	1 184 800	1 165 600
NICARAGUA	DATC	75 000	43 500	50 000
	DCCF	2 021 600	2 047 010	1 103 435
	DDCT	1 170 500	905 840	557 367
	DSUR	957 700	588 850	539 198
	OPID	278 000	250 000	250 000
Total NICARAGUA		4 502 800	3 835 200	2 500 000
PANAMA	DATC	68 000	65 000	50 000
	DCCF	210 000	254 000	295 000
	DDCT	162 600	70 250	73 200
	DSUR	19 400	50 750	25 000
	OPID	40 000	30 000	26 800
Total PANAMA		500 000	470 000	470 000
Total	DATC	309 000	252 475	182 000
Amérique Centrale	DCCF	7 956 090	8 050 094	6 463 453
	DDCT	2 564 180	2 007 911	1 396 776
	DSUR	1 373 500	985 820	1 051 702
	OPID	400 100	374 100	324 769

DATC : Direction de l'Audiovisuel extérieur et des Techniques de Communication

DCCF : Direction de la Coopération Culturelle et du Français

DDCT : Direction du Développement et de la Coopération Technique

DSUR : Direction de la Coopération Scientifique, Universitaire et de la Recherche

OPID : Enveloppe d'action du poste sur titre IV

(1) Source : ministère des Affaires étrangères. Bureau des Établissement culturels et des Alliances Françaises. Direction de la Coopération culturelle et du français DGCID.

Entre 1996 et 1999, date de la mise en place du CCCAC, les crédits alloués à chacun des pays n'ont cessé de baisser. Globalement la coopération centraméricaine perd 3 millions de francs sur quatre ans soit 25% du budget total réparti sur les six pays. Le Costa Rica, le Guatemala, le Panama et surtout le Nicaragua (moins 50%) ont vu leurs crédits baisser alors que le Salvador et le Honduras conservaient les mêmes moyens.

Les restrictions budgétaires se font sur toutes les enveloppes de la coopération. La DCCF (Direction de la Coopération Culturelle et du Français) a perdu 14% de ses moyens sur la période 1996-1999.

Budget en francs du CCCAC, exercice 1999⁽¹⁾
Répartition des crédits de coopération par direction et par pays.

	REGIONAL (Costa-rica inclus)	Guatemala	Honduras	Nicaragua	Panama	Salvador	TOTAL
DCCF	1.027.920	389.000	483.000	1.324.396	261.500	467.400	3.953.216
DSUR	2.175.844	215.460	53.000	311.540	80.390	57.400	2.893.634
DATC	97.000	0	59.000	65.000	25.000	8.000	254.000
DDCT	3.289.236	363.540		312.016	33.800	125.400	4.123.992
TITRE 3	1.108.247	32.000	5.000	277.048	82.310	21.8000	1.526.405
TOTAL	7.698.247	1.000.000	600.000	2.290.000	483.000	680.000	12.751.247

En 1999 la régionalisation étant encore émergente, chaque poste disposait encore de crédits bilatéraux dans chaque direction de coopération. Le processus de régionalisation était pleinement opérationnel à compter de 2000.

On peut noter la non-différenciation entre le budget du CCCAC et celui du Costa Rica, dans le tableau ci-dessus.

Budget en francs du CCCAC, exercices 1999 à 2002
Programmation régionale pour l'Amérique centrale des crédits
d'intervention (titre IV) par direction.

	1999	2000	2001	2002
DCCF	3.953.216	4.845.802	4.977.586	5.254.786 (801.087 euros)
DSUR	2.893.634	2.551.162	2.735.960	2.850.960 (434.626 euros)
DATC	254.000	446.898	447.500	170.300 (25.963 euros)
DDCT	4.123.992	4.516.138	4.198.954	4.198.954 (640.126 euros)
Titre 3	1.108.247 + 418.158*	1.108.000	1.108.000	1.108.000 (168.913 euros)
TOTAL	12.751.247	13.468.000	13.468.000	13.583.000 (2.070.715 euros)

*418.158 : moyens de fonctionnement dont disposaient les 5 postes (hors Costa-Rica) en 1999 (voir tableau précédent).

DCCF intègre les crédits de la coopération éducative et linguistique et de diffusion culturelle et artistique ainsi que les subventions allouées aux Alliances françaises.

Titre 3 : cette rubrique recouvre les moyens de fonctionnement mis à disposition du CCCAC (rémunération du personnel du CCCAC, frais de location immobilière, de téléphone, de mission du personnel détaché etc.)

Depuis 2000, le niveau des crédits d'intervention et de fonctionnement n'a pas augmenté (sauf une augmentation de 115.000 F pour 2002 - sur la ligne DSUR).

Dans un contexte de baisse de moyens puis de stabilisation, le défi du CCCAC est d'organiser la coopération culturelle en s'appuyant sur les Alliances et de rationaliser au mieux les moyens.

(1) Source : service comptable du CCCAC de San José de Costa Rica.

« Je confirme les montants pour l'année 1999 qui fut une époque charnière au niveau financier. En effet dès la parution de l'arrêté de création du CCCAC au JO, cet établissement a « récupéré » des fonds bilatéraux destinés aux autres postes. En tout état de cause, le montant total de la programmation 1999 (OPID comprise) s'élève à 12.751.247 francs », écrivait Monsieur Thierry Lavigne, agent comptable du CCCAC en janvier 2002.

2. Les Alliances françaises

En l'absence d'Instituts français, les Alliances françaises occupent une place importante dans les relations avec ces pays. Elles fonctionnent toutes sur le même modèle institutionnel et sous l'autorité de l'Alliance française de Paris dans le cadre de la convention cadre signée avec la DGCID (Direction générale de la coopération internationale et du développement au ministère des Affaires étrangères) ; la dernière a été signée en novembre 2001. Elle encadre les conventions de partenariat signées à l'étranger par les présidents d'Alliances et les ambassadeurs au nom du ministère des Affaires étrangères.

Les Alliances françaises sont des établissements de droit local, sous la double autorité du conseil d'administration et de l'ambassadeur. Dotées d'enveloppes relativement modestes (environ 100000 frs soit 15000 euros en moyenne) 80% du budget reposent sur des ressources propres et des recettes extérieures. Le directeur est en général un fonctionnaire français nommé conjointement par le ministère des Affaires étrangères et l'Alliance française de Paris. Dans les Alliances les plus importantes le directeur est secondé par un CSN. Le salaire du directeur et du CSN dépend du ministère des Affaires étrangères. Le personnel complémentaire est recruté sur place, et directement rémunéré par l'association.

Vitrines de la coopération française, les Alliances françaises ont pour mission l'enseignement du français, le conseil pédagogique aux enseignants, et leur formation permanente. Depuis quelques années, elles sont aussi centres de ressources. Ces derniers sont récents et pour beaucoup, en voie d'installation et d'informatisation. Ils fonctionnent principalement comme bibliothèque et médiathèque. C'est aussi le lieu d'information sur les études supérieures en France et sur le rôle d'EduFrance.

En outre, les Alliances jouent un rôle majeur dans la diffusion culturelle en Amérique centrale.

La création du CCCAC a instauré avec chacune des Alliances une collaboration de fait sous sa responsabilité.

Bien que fonctionnant sur le même mode et avec les mêmes missions, les Alliances ont toutes des particularités, suivant la personnalité et les compétences de chacun de leurs directeurs, ainsi que les contextes politiques dans lesquelles elles évoluent.

L'Alliance française de San José de Costa Rica est installée dans une très belle maison coloniale. Les locaux sont rénovés et spacieux. Le centre de ressources installé dans les combles de l'établissement pourrait à terme se révéler à l'étroit. Après des années difficiles dues à une mauvaise gestion et des relations tendues de la direction avec le Conseiller Culturel de Coopération, l'ambiance est assainie et la gestion est plus professionnelle.

L'Alliance propose des formations linguistiques pour les professeurs de français et participe à l'organisation du DELF. Elle avait tout d'abord décliné la proposition d'être opérateur pour un certain nombre de missions de coopération linguistique et éducative ; la situation est actuellement en discussion.

Le nouveau directeur a mis en place une série d'activités culturelles de type « café littéraire » ou « café musical ». Il a également conçu des soirées avec des intervenants locaux, à partir d'une émission de radio qui émet depuis les locaux de l'Alliance.

Après quelques années de « mise en sommeil », l'Alliance joue de nouveau un rôle central dans l'animation de la vie sociale de San José de Costa Rica, grâce à ces nouvelles activités.

L'Alliance française de Panama

A la demande du CCCAC, cet organisme est opérateur de la coopération linguistique et éducative (formations pédagogiques et linguistiques, relations avec les universités et l'Association des professeurs, contacts suivis avec le ministère de l'Éducation, centre d'examen DELF et DALF). Elle organise les examens de l'Alliance française de Paris, ainsi que les examens de maîtrise FLE pour les professeurs panaméens, à la demande du CCCAC. Face à l'irrésolution actuelle du ministère de l'Éducation et du département de français de Panama, elle constitue avec l'Association des professeurs de français, l'appui principal et le vecteur de la coopération linguistique et éducative du pays.

Elle assure la plus grande partie de la diffusion culturelle annuelle et gère l'organisation des spectacles en assurant un financement à hauteur de 80% avec l'aide du mécénat d'entreprise. Son centre de ressources fonctionne depuis 1999 ; bien installé et informatisé, il a obtenu du CCCAC une aide financière pour un complément de formation de la bibliothécaire, avec un stage au centre de ressources de l'Alliance française de San José de Costa Rica et la venue d'une bibliothécaire française pendant six mois au Panama.

Sa situation financière reste délicate, car, suite à des problèmes de gestion elle doit la somme de 50.000 \$US à la caisse de sécurité sociale.

La crise économique qui affecte le pays a eu des effets négatifs sur la fréquentation des cours. L'Alliance française est actuellement à la recherche d'un espace plus grand, lui permettant de devenir un véritable centre culturel et d'héberger l'école Paul Gauguin, établissement de l'AEFE qui se trouve dans des locaux vétustes (cf. chapitre Les établissements de l'AEFE, page 40).

L'Alliance française de San Salvador au Salvador, se trouvait dans une situation délicate en 1996, 1997, 1998. Depuis deux ans, ses finances ont été assainies. Les locaux sont spacieux mais peu commodes et vétustes. Le stock de la bibliothèque n'a pas été renouvelé. Le centre de la ville s'étant déplacé sous la pression de l'insécurité constante, les locaux se trouvent un peu marginalisés.

L'Alliance propose des formations linguistiques pour les professeurs de français et participe à l'organisation du DELF⁽¹⁾.

Le nouveau directeur, bien inséré et à l'aise dans un contexte social compliqué, essaie de mettre en place une politique culturelle plus ambitieuse malgré des moyens réduits. Il attend du CCCAC un appui concret.

L'Alliance française de Managua au Nicaragua, installée actuellement dans deux bâtiments (l'un pour les cours et les activités culturelles, l'autre pour la bibliothèque), recentre actuellement ses activités sur le bâtiment principal où des espaces ont été aménagés pour la bibliothèque, le centre de ressources et un café Internet. Globalement bien installée, l'Alliance souffre de manque d'espaces de diffusion. La ville de Managua ne possède pas de lieu à part le théâtre national Ruben Dario qui offre une jauge de 1200 places, il n'est donc pas adapté pour des conférences ou des spectacles plus petits. L'ambassadeur actuel, conscient de l'enjeu culturel et du développement des Alliances vers un rôle de diffuseur culturel, souhaite la construction au sein du périmètre de l'Alliance, d'un auditorium de 250 places environ. L'Alliance de Managua est déléguée générale pour **l'Alliance française locale de Léon**. Sous l'impulsion de sa directrice, cette Alliance est principalement dévolue à

(1) Le choix du CCCAC de confier la formation continue des professeurs à l'Alliance française de Panama, et la formation initiale des professeurs de français à un centre de formation installé dans les locaux de l'Alliance française de San Salvador était motivé par la difficile coopération avec les universités de San Salvador et de Panama.

l'enseignement du français et les activités culturelles sont difficiles à mettre en place, du fait de l'éloignement et du peu de ressources de cet organisme.

L'Alliance française de Tegucigalpa au Honduras est très bien installée dans un bâtiment neuf et confortable, dans un quartier agréable de la ville. Fonctionnel et agréable, le centre de ressources se divise en deux parties : une vidéothèque avec des postes Internet, et une bibliothèque d'environ 5000 volumes.

Principalement conçue pour des cours, elle possède aussi, attenante au hall, une salle de volume important qui permet d'accrocher des expositions et de proposer des spectacles sans difficultés techniques.

Délégation générale pour le Honduras, elle coordonne deux autres Alliances, celle de **San Pedro Sula** dont l'activité principale est l'enseignement du français et celle, toute récente, de **Tela** qui, sous l'impulsion de son président, possède une forte dimension culturelle.

L'Alliance française de Guatemala Ciudad. Il n'existe pas, au Guatemala, d'université proposant la possibilité d'apprendre le français, aucun diplôme de référence, ni aucune possibilité de se former à un professorat de langue française. Seul un centre indépendant et privé de très bon niveau, le CALUSAC, hébergé sur le campus de l'université, propose des cours de langues dont le français. En l'absence de concurrent ou de partenaire, c'est donc l'Alliance française de Guatemala Ciudad qui joue le rôle clé pour l'apprentissage de la langue française (certains professeurs du CALUSAC ont été formés par l'Alliance et parlent un français parfait). L'Alliance intervient dans le choix des boursiers et elle est centre d'examen DELF et DALF. L'Alliance est relativement bien installée mais se trouve très à l'étroit dans ses locaux. La bibliothèque/centre de ressources dont le fond est vieillissant, a besoin d'être restaurée.

Le directeur de l'Alliance représente aussi l'**Alliance française d'Antigua de Guatemala**. Malgré un contexte économique difficile, la directrice dont la créativité et le dévouement ne se démentent pas, a su maintenir l'Alliance française à un très haut niveau. Insérée culturellement et apparaissant comme le centre culturel le plus dynamique de cette petite ville touristique (60 000 habitants), tout y repose sur la volonté et le quasi-bénévolat de la directrice qui tire ses ressources de son travail d'archéologue et emploie sa subvention pour des actions culturelles. Elle a su créer une synergie avec la fondation allemande Humboldt qui a installé son antenne dans les locaux et partage le loyer.

Il est fort à parier que cette Alliance périlclitera si un système cohérent de rémunération de la direction de l'Alliance n'est pas trouvé.

Nous avons recueilli peu d'informations sur l'Alliance de Quetzaltenango, dont le fonctionnement ne semble pas optimal.

Évolution des effectifs des Alliances françaises d'Amérique centrale de 1996 à 2000⁽¹⁾

	1 996	1 997	1 998	1 999	2 000
COSTA RICA	693	836	755	760	933
Alliance Française de San José					
SALVADOR	919	839	679	627	602
Alliance Française de San Salvador					
GUATEMALA	1 343	1 323	1 414	1 743	2 011
Alliance Française de la ciudad de Guatemala					
Alliance Française de la Antigua					
Alliance Française de Quetzaltenango					
HONDURAS	792	985	1 001	1 460	1 959
Alliance Française de Tegucigalpa					
Alliance Française de San Pedro de Sula					
NICARAGUA	1 201*	1 540*	1 557*	2 886*	541
Alliance Française de Managua					
Alliance Française de Léon					
PANAMA	1 191*	1 225*	1 218*	1 347*	728
Alliance Française de Panama					
Total Amérique Centrale	6 139	6 748	6 624	8 823	6 774

* Les chiffres communiqués représentent le nombre d'inscriptions et non le nombre d'élèves.

Les effectifs d'élèves des Alliances françaises sont en hausse constante à l'exception du Salvador. Le climat social et le peu de dynamisme de l'université, confrontée à des difficultés structurelles, n'encouragent pas l'apprentissage de la langue française. Cependant l'Université de San Salvador a signé en novembre 2001 un accord de partenariat avec le CCCAC pour la création d'une licence mention « langues vivantes, anglais/français » dont les répercussions devraient se faire sentir sur l'Alliance.

Nombre de professeurs et degré d'études pour l'année 2001⁽²⁾

	Nombre total profs.	Français	Nationaux	Franco-phones	Bac +4/5	Bac +3	Bac +2	Bac	Aucun diplôme
Costa Rica									
San José	23	7	14	2	5	10	4	1	3
Salvador									
San Salvador	16	3	13	-	2	8	3	3	-
Guatemala									
Guatemala Ciu.	28	4	22	2	4	5	5	14	-
Antigua	11	4	6	1	6	5	-	-	-
Honduras									
Tegucigalpa	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
San Pedro	9	3	4	2	4	2	2	1	-
Nicaragua									
Managua	19	2	17	-	10	9	-	-	-
Panama									
Panama	12	5	7	-	8	-	2	1	-

Tous les Français qui enseignent dans les Alliances françaises sont diplômés de l'enseignement supérieur français, avec un niveau Bac +3 ou +4/5.

Les autres membres du corps professoral sont au moins titulaires d'une formation équivalente à Bac +2. Les enseignants non diplômés ou ayant le niveau du baccalauréat sont marginaux, exception faite de l'Alliance de Guatemala Ciudad.

Le corps professoral des Alliances est d'une grande stabilité, seule une petite frange de professeurs, souvent français ou francophones reste peu de temps (conjoints de personnel français en mission pour des durées limitées).

(1) Source : Alliance française de Paris.

(2) Source : Alliances françaises d'Amérique centrale

Le très grand nombre de professeurs à Guatemala Ciudad s'explique par le peu d'heures que chacun effectue. Le directeur a pour objectif de regrouper les horaires et de ne garder qu'une équipe de vingt personnes environ.

De même, c'est l'Alliance française où le niveau des professeurs est le moins élevé. En effet il n'existe aucune formation de professeurs de français à l'université et aucun diplôme ne propose la langue française en option.

Depuis 1996, la régionalisation, puis le CCCAC ont pris en charge la formation continue des professeurs enseignant dans les Alliances, car on déplorait leur manque de politique dans ce domaine. Les Alliances sont donc engagées depuis quelques années dans un processus de requalification de certains de leurs enseignants, et leurs professeurs bénéficient de stages de formation proposés par le CCCAC. La formation continue des professeurs d'Alliances reste un point de discussion pour le CCCAC qui voudrait que les Alliances la prennent en charge. Mais là aussi, les résultats sont contrastés suivant les réalités et les besoins de chacun des directeurs d'Alliances.

Au Panama, tous les enseignants de l'Alliance suivent des formations en didactique et pédagogie du FLE.

Au Salvador, l'Alliance remplace en moyenne un professeur par an. La relative stabilité d'une partie du corps professoral encourage le nouveau directeur à s'engager dans une politique de formation depuis septembre 2001. Après les derniers examens du DELF (novembre 2001) passés par les professeurs de français (Alliance et Instituts nationaux) il s'est avéré que le niveau des professeurs de l'Alliance est manifestement supérieur aux autres.

Au Honduras, le directeur actuel assure prendre financièrement en charge la formation des professeurs des Alliances.

Dans les autres Alliances, la prise en charge de la formation est en discussion, selon qu'elle relève du directeur de l'Alliance ou que la demande émane du CCCAC.

Subventions allouées aux Alliances françaises en Amérique centrale⁽¹⁾

Programmations 1998 et 1999

Les programmation 1998 et 1999 pour chacun des postes concernés, ne précise pas la destination par secteur des subventions servies aux Alliances ; elle mentionne : « subvention d'équilibre » ou « subvention de fonctionnement ».

Il faut noter la diminution de presque 30% de la subvention de l'Alliance de San José due à une incompréhension entre la direction et le conseiller culturel et de coopération régional.

ALLIANCES FRANCAISES	1998	1999
NICARAGUA, Léon	82.600 F	150.200 F
NICARAGUA, Managua	156.000 F	197.396 F
GUATEMALA, Guatémala	170.000 F	170.000 F
GUATEMALA, Quetzalten	100.000 F	100.000 F
GUATEMALA, Antigua	108.000 F	109.000 F
SALVADOR, San Salvador	150.000 F	150.000 F
HONDURAS, Tegucigalpa	60.000 F	60.000 F
HONDURAS, San Pedro	95.000 F	60.000 F
COSTA RICA, San José	292.650 F	200.000 F
PANAMA, Panama et David	185.000 F	174.500 F
TOTAL GENERAL	1.399.250 F	1.371.096 F

Programmation 2000

A compter de 2000, les subventions allouées aux Alliances françaises de l'Amérique centrale sont réparties par secteur d'activité (la rubrique « charges transversales » recouvre les dépenses communes aux trois secteurs d'activité).

ALLIANCES FRANCAISES	charges transversales	centres de ressources	coopération linguistique et éducative	diffusion culturelle	TOTAL
NICARAGUA, Léon	119.200			20.000,00	139.200 F
NICARAGUA, Managua	165.796			12.340	178.136 F
GUATEMALA, Guatémala		45.000	40.000	95.000	180.000 F
GUATEMALA, Quetzalten	34.000		26.000	10.000	70.000 F
GUATEMALA, Antigua	65.000			40.000	105.000 F
SALVADOR, San Salvador	165.000				165.000 F
HONDURAS, Tegucigalpa	20.500			80.000	100.500 F
HONDURAS, San Pedro	60.000				60.000 F
PANAMA, Panama et David	183.800				183.800 F
COSTA RICA, San José	50.000	150.000		20.000	220.000 F
TOTAL GENERAL	863.296	195.000	66.000	277.340	1.401.636 F

(1) Source : service comptable du CCCAC de San José de Costa Rica.

Programmation 2001

ALLIANCES FRANCAISES	charges transversales	appui à un secteur spécifique	coopération linguistique et éducative	diffusion culturelle	TOTAL
NICARAGUA, Léon	119.200,00		22.220,00	20.000,00	161.420F
NICARAGUA, Managua	57.196,00	35.804,00	36.000,00	50.000,00	179.000F
GUATEMALA, Guatemala cd		55.000,00	50.000,00	80.000,00	185.000F
GUATEMALA, Quetzalten	25.000,00		35.000,00	10.000,00	70.000F
GUATEMALA, Antigua			45.000	65.000	110.000 F
SALVADOR, San Salvador	33.000,00		37.300	98.600	165.900 F
HONDURAS, Tegucigalpa	17.500		40.035	80.000	137.535, F
HONDURAS, San Pedro	30.000,00			30.000	60.000 F
HONDURAS, Tela	40.000,00				40.000F
PANAMA, Panama	32.904	64.662	66.287	30.200	194.054 F
PANAMA, David	67.945				67.945 F
COSTA RICA, San José	40.000,00	162.0000	41.550	18.000	261.550 F
TOTAL GENERAL	452.246	324.966	373.392	481.800	1.632.405 F

Les crédits apportés à la diffusion culturelle que le CCCAC, depuis sa création, veut dynamiser et rendre plus visibles, restent faibles au regard des coûts d'une programmation des spectacles proposés par l'AFAA.

Même dans une hypothèse de partage de coûts de tournée et d'aide financière extérieure (mécénat, AFAA), la marge de manœuvre reste faible pour impulser une véritable dynamique culturelle. La bonne volonté actuelle des directeurs d'Alliances qui sont rompus à la « chasse aux *sponsors* » ne permet pas de régler le déficit financier qu'engendrent les coûts de diffusion d'un spectacle, d'autant que le nombre d'entreprises qui peuvent être sollicitées, reste restreint.

On note une véritable différence de traitement entre les Alliances, lesquelles, il est vrai, ne recouvrent pas les mêmes réalités. Cependant, globalement l'Alliance de San José reçoit environ 40% de plus de crédits que l'Alliance de Panama (la plus importante financièrement après celle de San José).

« L'Alliance française de San José a toujours eu une subvention supérieure à ses homologues de la région : par choix interne du poste du Costa Rica puisque jusqu'en 1999 chacun des postes déterminait l'enveloppe financière affectée aux Alliances de sa circonscription. En 2002, la différence sensible s'explique par le fait que l'Alliance française de San José est pilote de deux opérations régionales dont le coût financier s'élève à 25.000 euros. Ces 25.000 euros sont destinés au paiement de cachets pour des manifestations qui se dérouleront dans les autres Alliances de la région. L'Alliance française de San José centralise ainsi les fonds (elle joue le rôle de caissier central pour ces opérations) », notait Monsieur Thierry Lavigne, agent comptable du CCCAC en janvier 2002.

Les crédits de diffusion culturelle sont très inégalement répartis et varient d'une année à l'autre selon les propositions.

Programmation 2002

ALLIANCES FRANCAISES	charges transversales	centre de ressources	coopération linguistique et éducative	diffusion culturelle	TOTAL
NICARAGUA, Léon	132.520		33.100	20.000	185.620 F
NICARAGUA, Managua	42.800	41.260	107.340	50.000	241.400 F
GUATEMALA, Guatemala	59.551	10.000	44.803	160.171	274.525 F
GUATEMALA, Quetzalten	35.000		33.000	12.000	80.000 F
GUATEMALA, Antigua	20.000	8.000	37.000	55.000	120.000 F
SALVADOR, San Salvador	25.000	36.264	42.276	126.500	230.040 F
HONDURAS, Tegucigalpa	32.871		68.580	87.700	189.151 F
HONDURAS, San Pedro	80.000				80.000 F
HONDURAS, Tela	78.700				78.700 F
PANAMA, Panama	40.833	60.000	104.961	114.746	320.540 F
PANAMA, David	41.802	5.000		20.000	66.802 F
COSTA RICA, San José	202.000	7.371	52.730	214.990	477.091 F
TOTAL GENERAL (en francs)	791.077	167.895	523.790	861.107	2.343.869 F

L'augmentation substantielle des subventions accordées aux Alliances françaises à compter de 2002, correspond à la volonté politique du CCCAC, en concertation avec les six ambassadeurs de la région, de « restituer » aux Alliances leur vocation de diffusion culturelle et éducative en leur donnant les moyens financiers de leurs actions dans ces domaines, sous l'impulsion du conseiller Culturel et de Coopération.

Tableau récapitulatif des subventions allouées aux Alliances françaises en Amérique centrale Exercices 1998-1999-2000-2001-2002⁽¹⁾

ALLIANCES FRANCAISES	1998	1999	2000	2001	2002
NICARAGUA, Léon	82.600	150.200	139.200	161.200	185.620 28.298 euros
NICARAGUA, Managua	156.000	197.396	178.136	179.000	241.400 36.802 euros
GUATEMALA, Guatemala	170.000	170.000	180.000	185.000	274.525 41.851 euros
GUATEMALA, Quetzalten	100.000	100.000	70.000	70.000	80.000 12.196 euros
GUATEMALA, Antigua	108.000	109.000	105.000	110.000	120.000 18.294 euros
SALVADOR, San Salvador	150.000	150.000	165.000	165.900	230.040 35.100 euros
HONDURAS, Tegucigalpa	60.000	60.000	100.500	137.535	189.151 28.836 euros
HONDURAS, San Pedro	95.000	60.000	60.000	60.000	80.000 12.196 euros
HONDURAS, Tela	0	0	0	40.000	78.700 11.998 euros
PANAMA, Panama et David	185.000	174.500	183.800	262.000	387.342 60.574 euros
COSTA RICA, San José	292.650	200.000	220.000	261.550	477.100 72.733 euros
TOTAL GENERAL (francs)	1.399.250	1.371.096	1.401.636	1.632.405	2.343.869 357.321 euros

A l'exception d'enveloppes résiduelles bilatérales (entre 15 000 et 25 000 euros), tous les crédits sont versés depuis 1999, au CCCAC qui les redistribue.

Dans un premier temps, le Conseiller de Coopération Culturelle a conçu son rôle non seulement comme celui d'un conseiller ayant une double mission : l'une, technique, consistant à créer et constituer une meilleure rationalisation sur le plan des crédits ; l'autre, politique, en impulsant une stratégie de diffusion culturelle plus ambitieuse.

(1) Par dérogation à la réglementation comptable publique, le budget du CCCAC est présenté en francs français et non dans le monnaie locale du pays siège de l'établissement dans la mesure où cet établissement fonctionne avec six monnaies locales différentes.

Pour autant, compte tenu de l'ampleur de la tâche, la question des compétences techniques et artistiques reste posée, les moyens de cette coopération nécessitant des personnes spécialisées, plus au fait de l'économie culturelle et des réseaux professionnels en général.

Exemple : programmation culturelle 1996-2001 du Panama⁽¹⁾
Spectacles en tournée avec l'aide de l'AFAA

	Activité / spectacle	Budget en \$ US	Subvention	Mécénat
1996	Théâtre " Garçon, un kir "		3 000.00	6 000.00
	Concert " Quatuor Ysaye "	-		3 000.00
	Concert Evelina Borbei			2 450.00
1997	" Dernières nouvelles de la Bounty "		3 000.00	3 500.00
	" Ensemble Clément Janequin "	-		750.00
	" Trio Sophia Domancich "			1 750.00
1998	" Por el ojo del cimarrun "	12 500.00	3 000.00	6 000.00
	" Orchestre National de Barbès "	11 000.00		5 500.00
1999	Jazz " concert Julien Loureau "	13.000.00	3 000.00	10 000.00
	danse " Accrorap "	12 500.00		7 000.00
2000	Danse " Mi casa no amarilla "	12.000.00	3 000.00	7 000.00
	Concert " Duo Evasion "	6 000.00		3 500.00
	Jazz " Trio André Jaume "	13 500.00		6 500.00
2001	" Cinquantenaire de la fondation de l'AF "	31 000.00	4 000.00	25 500.00
	" concerto pour guitare classique et Trio jazz "			
	de Cl. Bolling avec JP Jumez			

La part du mécénat dans le budget est importante : jamais moins de 50% du budget total ; la part de la coopération (CCCAC ou enveloppes résiduelles) correspond à moins de 10% du total. La différence est financée par les revenus des Alliances.

Dans le cas particulier du Panama, excepté « l'Orchestre national de Barbès » et « Accrorap », la programmation artistique ne reflète pas la création française contemporaine et les nouveaux courants culturels (nouveau cirque, cabaret, danse) sont peu présents.

Les enveloppes résiduelles

L'éloignement du CCCAC oblige les Alliances et les postes à faire au mieux avec les enveloppes résiduelles et les ressources locales.

La semaine de la Francophonie, la fête de la Musique, Lire en fête ou le printemps des Poètes sont des vitrines du dynamisme de la culture française. Le CCCAC ne prend pas part (techniquement ni financièrement) à ces manifestations qui restent totalement à la charge des Alliances et des ambassades, lesquelles utilisent alors au mieux les enveloppes résiduelles et s'appuient sur les opérateurs locaux.

Que ce soit au Panama où la fête de la Musique doit son succès à l'engagement actif de sponsors locaux, ou au Salvador où rien ne pourrait se faire sans l'aide énergique d'un lieu alternatif et de sa directrice francophone, l'idée de solliciter le CCCAC ne constitue pas un réflexe spontané de la part des personnels des services culturels ou des directeurs d'Alliances. Il n'existe pas en réalité de fonds disponibles pour toutes ces opérations qui reposent pour l'essentiel sur l'engagement de quelques personnes convaincues et passionnées de culture française. Pourtant emblématiques d'une certaine politique culturelle française, ces manifestations attirent l'attention des médias nationaux.

(1) Source : Alliance française de Panama.

B. LA COOPÉRATION LINGUISTIQUE ET ÉDUCATIVE

1. L'enseignement du français en Amérique centrale

Le français se présente aujourd'hui dans les scolarités centraméricaines sous trois statuts institutionnels distincts :

- Il est enseigné au Costa Rica à 20 000 élèves dans le primaire et conserve un statut obligatoire, à parité avec l'anglais, dans le premier cycle du secondaire (classes d'âge de 12 à 15 ans). L'enseignement du français est optionnel les deux dernières années. Universitaires inclus, on totalise 705 professeurs de français.
- Au Salvador, au Honduras, au Nicaragua et au Panama, l'enseignement de la langue française est facultatif. L'université de Panama propose une filière universitaire spécifique à l'enseignement du français (langue, culture, littérature) d'où un effectif conséquent de 90 professeurs de français.
- Au Guatemala l'enseignement du français est inexistant dans le second degré public. Le Centre d'Apprentissage des Langues de l'Université de San Carlos (CALUSAC) propose des cours de français où s'inscrivent en moyenne 500 étudiants par trimestre (105 000 étudiants à l'Université San Carlos en 2001).

Pour les six pays de la zone 210 000 élèves étudient le français, tous niveaux confondus⁽¹⁾.

	Primaire	Secondaire	Supérieur	Total Amérique centrale
Tranches d'âge	5-12 ans	12-18 ans	+ 18 ans	
Total	25 000	175 000	10 000	210 000

Le Costa Rica totalise 80% des élèves scolarisés en cours de français dans la région, ce qui s'explique par le statut obligatoire de la langue française aux côtés de l'anglais pendant les trois premières années du cursus secondaire. L'anglais et le français sont ensuite des options facultatives, durant les deux dernières années de scolarité.

Ce statut spécifique du français s'explique par divers facteurs qui ont contribué à l'originalité du Costa Rica : tradition démocratique de l'enseignement, attachement aux valeurs démocratiques historiquement portées par la France, recherche d'espaces alternatifs face à une présence hégémonique des États-Unis.

Depuis 1996, le Costa Rica développe un enseignement de français précoce et a ouvert depuis la rentrée 2000, des sections bilingues espagnol/français dans les classes primaires

(1) Source : CCCAC, San José de Costa Rica.

publiques. Soutenues par la coopération française, ces initiatives concernent 30 écoles primaires (contre 300 qui enseignent l'anglais) et 9 sections bilingues réparties sur 3 écoles.

Cependant, le statut privilégié de l'enseignement du français a récemment été remis en cause. En 2000, une résolution ministérielle, finalement annulée, voulait supprimer l'épreuve obligatoire de langue à la fin des trois premières années du cursus secondaire (équivalent du BEPC français), et, en 2001, les langues étrangères (anglais/français) jusqu'alors obligatoires dans les cours du soir pour adulte reprenant des études, sont devenues optionnelles.

Les cinq autres pays de notre étude présentent des situations sensiblement différentes et l'enseignement du français y reste marginal.

Au Nicaragua, au Panama et au Salvador, les décisions officielles de proposer à nouveau l'enseignement du français dans l'enseignement public secondaire dans les années 1994-96 ont eu des effets peu incisifs. Les gouvernements et les organismes multilatéraux (en particulier la Banque Interaméricaine de Développement - BID) ont affiché des priorités éducatives différentes car les réformes, accompagnées de forts financements, mettent l'accent pour le secondaire sur l'enseignement de l'anglais.

Seule une vingtaine d'établissements proposent l'apprentissage de la langue au Nicaragua, au Salvador et au Panama.

Les universités

Au Costa Rica, environ 120 étudiants choisissent chaque année d'apprendre le français, sans compter 330 non spécialistes et 75 élèves en cours libre. A l'UNA, on compte environ 80 étudiants spécialistes et une centaine de non spécialistes.

Au Salvador, une centaine d'étudiants non spécialistes étudient le français. Il n'existe pas de filière spécifique mais en novembre 2001, le projet d'une « licence français-anglais » a été signé.

A Panama, la section de français est en crise : la personnalité complexe du directeur du département se doublant de l'absence de mobilisation du corps enseignant, a conduit la coopération linguistique à confier à l'Alliance française de Panama le perfectionnement des professeurs de français. Les relations entre l'Université et le CCCAC sont donc très distantes. Cependant après une diminution régulière des effectifs et la possibilité de fermeture de la filière pour les spécialistes, l'idée de créer une licence langue vivante « anglais-français » sur le même modèle que le Salvador, se trouve à l'étude.

Le Nicaragua connaît un fort développement qualitatif et quantitatif du département de français de l'UNAN (le seul à être autonome avec celui de l'UNA au Costa Rica). La langue française est aussi enseignée au sein des sections de français des autres universités et des écoles de langues. Les étudiants sont répartis entre trois filières : professorat, traduction/interprétariat, tourisme.

Au Guatemala, il n'existe aucune université proposant le français dans une filière universitaire officielle et diplômante. Seul un centre indépendant et privé de très bon niveau, le CALUSAC, hébergé sur le campus de l'université, propose des cours de langues dont le français. L'université ne reconnaît aucun statut ni aux professeurs, ni au centre qui, de ce fait, ne délivre aucun diplôme nationalement reconnu.

Au Honduras, le département de français de l'Université Nationale Autonome du Honduras (UNAH) forme chaque année des professeurs de français (environ 80 personnes). Les non-spécialistes sont environ 250. Les enseignants réfléchissent à diversifier les filières et à ouvrir une section de français pour le tourisme.

2. Les actions de la coopération linguistique et éducative

La formation des professeurs de français

La formation officielle des professeurs de français menée dans les universités en Amérique centrale conduit à l'obtention du *bachillerato* (3 ans d'études, équivalent de la licence française) et d'une *licenciatura* (4 à 5 ans d'étude) en langue et littérature françaises.

Le Costa Rica, le Panama, le Nicaragua et le Honduras offrent la possibilité de préparer ces diplômes dans les universités publiques.

Au Salvador il existe une licence de langue vivante (anglais/français).

Au Guatemala il n'existe aucune filière proposant l'apprentissage de la langue française et débouchant sur un diplôme.

La coopération éducative correspond à une forte attente des enseignants de français et à une nécessité institutionnelle car il existe une véritable carence de formations spécialisées. (Au Costa Rica, la moitié des professeurs de langue du secondaire n'ont aucun diplôme).

Aucun des ministères de l'Éducation publique des six pays ne dispose de système de formation continue des professeurs. Le suivi de la formation des professeurs de français dépend donc uniquement des initiatives de la coopération régionale.

Le CCCAC a fait de la préparation universitaire aux métiers de l'enseignement une priorité, en y affectant la part la plus importante de son budget après les moyens distribués aux Alliances.

Les efforts ont été investis dans :

- des demandes d'agrément pour de nouvelles licences en français ou français /anglais, dans les universités de San Salvador (projet accepté et signé en novembre 2001) à San Carlos (Guatemala) et à Chiriqui (Panama).
- la création de filières spécifiques de formation de professeurs à l'université du Nicaragua (UNAN), à l'Université Nationale du Honduras (UPN) opérationnelle en février 2001, à l'Université du Costa Rica à travers l'ouverture d'un important programme de formation à distance de professeurs de français. Ce dispositif de formation à distance des professeurs de français monté conjointement par l'Université du Costa Rica et l'Université Nationale d'Enseignement à Distance (UNED) fonctionne depuis 2000 avec l'appui du CCCAC et la collaboration de l'expertise du CNED de Poitiers. A sa mise en service, la demande a été très forte. Il accueille actuellement 150 étudiants en première et deuxième année.

Sur ce modèle et en partenariat avec les universités nommées ci-dessus, alors que l'enseignement du français est en perte de vitesse au Panama, l'université du Chiriqui a ouvert une formation de licence à distance pour l'enseignement du français en mai 2001.

- la création de *bachellirato* français/anglais pour les maîtres du primaire à l'Université nationale du Costa Rica.

En parallèle en 2000 :

16 Centraméricains ont été inscrits à des formations supérieures françaises :

7 en DAEFLE

9 en maîtrise FLE

4 en formation à distance à l'Université de Grenoble

5 (dont une autofinancée) au programme de maîtrise FLE pour non résidents de l'Université des Antilles et de la Guyane en Martinique, qui propose un enseignement combinant cinq semaines de présence et un enseignement à distance.

416 enseignants centraméricains ont participé à des congrès, séminaires ou stages pédagogiques locaux, régionaux. Les stages pédagogiques en France sont un outil efficace, 33 professeurs de français ont reçu une bourse pour participer à des stages de courte durée en France. Ces derniers, selon leur niveau, peuvent constituer pour le CCCAC des experts locaux susceptibles d'animer des sessions locales de formation continue.

Un programme d'assistants de langue espagnole en France est organisé par le ministère français de l'Éducation. Ce programme en cours de développement est largement régionalisé: des postes d'assistants sont offerts aux étudiants de la région contre une dizaine d'assistants de français à l'Université du Costa Rica. Actuellement 76 postes sont proposés sur toute la région dont la moitié au moins sont réservés à des étudiants en langue. Les autres postes sont attribués à des étudiants souhaitant parfaire leur cursus en France (droit, architecture).

En 2002-2003, le nombre de postes sera porté à 80 : 6 Guatémaltèques, 6 Salvadoriens, 9 Honduriens, 6 Nicaraguayens, 8 Panaméens et 45 Costariciens, ce dernier pays recevant 10 Français au nom de la réciprocité⁽¹⁾.

La promotion des certifications françaises

Depuis leur mise en place en 1993 en Amérique centrale, la préparation au Diplôme élémentaire de Langue française (DEL F) et au Diplôme avancé de Langue française (DAL F) font l'objet d'une organisation régionale sous la responsabilité du CCCAC.

Les Alliances françaises : qualité du travail et nature de l'autorité pédagogique

Depuis quelques années, les rapports entre le CCCAC et les Alliances se sont nettement améliorés et les conventions passées avec les Alliances ont permis de clarifier les rôles et de partager les actions. Contre financement, le CCCAC s'appuie sur les Alliances qui sont les centres agréés pour les certifications.

Les Alliances françaises sont toutes centres d'examen DEL F et DAL F ; le niveau de leur professeurs, recrutés sur la base d'un contrat privé et local, permet de conserver une qualité d'enseignement. Les professeurs reçoivent, via le CCCAC, une formation continue.

Depuis 1997, l'Alliance française de Panama est opérateur de la coopération linguistique et éducative (formations pédagogique et linguistique, relations avec les universités et l'Association des professeurs, contacts suivis avec le ministère de l'Éducation, centre d'examen DEL F et DAL F). Chaque année, l'Alliance française organise ainsi cinq séminaires de 40 heures soit 160 à 200 heures de formation continue, auxquels assistent 40 à 60 professeurs. Le ministère de l'Éducation panaméen considère l'Alliance française comme un organisme officiel de formation continue pour les professeurs de français du secondaire. Chaque séminaire est validé par le MEDUC et octroie des points dans la carrière des enseignants concernés. L'Alliance est reconnue comme ONG par le ministère de l'Intérieur panaméen.

Dans le cadre de la convention de partenariat signée avec l'ambassade, cette action est financée par la subvention annuelle de l'ambassade de France à l'Alliance française (entre 5000 et 6 000 \$US par an).⁽²⁾

(1) Source : CCCAC Patrick Dahlet, attaché de Coopération linguistique et éducative.

(2) Taux de conversion au 12.05.2003 : 1 \$ USD = 0,86 €

Avec l'Association des professeurs de français, elle représente l'appui principal et le vecteur de la coopération linguistique et éducative au Panama.

L'appui aux associations de professeurs de français et les partenariats locaux

Il existe une association de professeurs de français dans chaque pays, les dernières créées l'étant au Nicaragua en 1999 et au Panama en 2001. La présidente de cette dernière association, Madame Marcela Isaza, parle un français parfait, appris dans les DFA ; elle enseigne à l'Alliance française de Panama et dans divers établissements panaméens.

En 1999, le CCCAC a initié la mise en réseau de ces six associations nationales dont le résultat fut le premier congrès des professeurs de français centraméricains organisé par l'Association des professeurs de français de Panama, le CCCAC et l'ambassade de France au Panama à David, Chiriqui, du 9 au 13 décembre 2001.

Tous les deux ans, des SEDIFRALES (*Sesiones para docentes e investigadores en francés como lengua extranjera*), constituent un appui important à ces enseignants.

Les XII^e SEDIFRALES se sont déroulées à Rio du 3 au 7 juin 2001. La représentation centraméricaine a inscrit un total de 26 personnes soit 22 enseignants et responsables éducatifs ou associatifs (2 Guatémaltèques, 4 Salvadoriens, 5 Honduriens, 4 Nicaraguayens, 5 Costariciens, 2 Panaméens) et 4 agents de la coopération française. Outre les différentes communications et les réunions de travail, ces SEDIFRALES permettent une confrontation positive entre enseignants, universitaires, intellectuels et décideurs politiques.

La coopération linguistique en Amérique centrale présentait un bilan largement positif avant la création du CCCAC. Paradoxalement, le manque de relais (attachés linguistiques) dans certains pays pour suivre et impulser des actions se fait sentir. Autant une coordination depuis le CCCAC permet de regrouper et d'optimiser les actions régionales, autant le manque de suivi dans les pays peut, à court terme, épuiser les efforts.

C. LES ÉTABLISSEMENT DE L'AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS À L'ÉTRANGER (AEFE)

Les établissements relevant de l'AEFE en Amérique centrale sont tous conventionnés. Ce sont des établissements de droit local privé gérés par une association de parents d'élèves, créés par des initiatives locales et privées.

Ils reçoivent une subvention d'équipement, et l'AEFE intervient dans le financement d'opérations immobilières à hauteur d'environ 15% (montant variable).

Les salaires du personnel administratif et enseignant sont pris en charge par la France.

Il n'y a pas de volonté particulière de la part de l'AEFE de multiplier le modèle scolaire, d'accroître les effectifs ni de valoriser l'enseignement du français. Elle s'adapte à chaque situation donnée.

	Maternelle	Elémentaire	Collège	Lycée
COSTA RICA, San José Lycée Franco-Costaricien	x	x	x	x
SALVADOR, San Salvador Lycée Français de San Salvador	x	x	x	x
GUATEMALA, Guatemala Lycée Jules Verne	x	x	x	x
HONDURAS, Tegucigalpa Lycée Franco-Hondurien	x	x	x	x
NICARAGUA, Managua Collège Victor Hugo	x	x	par correspondance	
PANAMA, Panama Ecole Française Paul Gauguin	x	x	par correspondance	par correspondance

Sur le terrain, les réalités de chaque pays engendrent des situations différentes d'un établissement à l'autre.

Le lycée franco-costaricien de San José a un statut binational, il dépend donc à la fois de la France et du Costa Rica. Les professeurs costariciens sont nommés par le ministère de l'Éducation du Costa Rica et non par le proviseur français qui dirige le lycée au nom de l'AEFE. L'école maternelle rattachée à cet établissement répond uniquement à un statut français. Ces différences de statuts créent parfois de petites tensions avec les professeurs nationaux car les méthodes pédagogiques françaises (enseignement ludique et oral des langues étrangères) peuvent se trouver en contradiction avec celle du ministère de l'Éducation costaricien (enseignement écrit et grammatical des langues). Bien installé, c'est un lycée d'excellence d'où les élèves, une fois le baccalauréat en poche, partent souvent étudier à l'étranger.

A la demande du CCCAC, deux instituteurs sont détachés à 25% de leur temps pour animer des séminaires pédagogiques dans la région centraméricaine au nom de la coopération

linguistique. La demande de l'attaché linguistique est telle qu'il faudrait un détachement à 50%, ce dont l'AEFE ne veut pas entendre parler. L'accord est passé entre le CCCAC et le lycée, sans lettre de mission de l'AEFE. Pour plus de régularité, il faudrait que les profils de poste soient regroupés par l'AEFE, à la demande du CCCAC, et ce sur des compétences précises.

Le lycée de San Salvador. Bien équipé, c'est un lycée d'excellence : le meilleur taux de réussite au baccalauréat et à l'examen d'entrée à l'université de tous les établissements privés et publics du Salvador. La situation est telle que le lycée propose une gamme importante d'activités culturelles, renforcées par des échanges.

Depuis deux ans, le proviseur a organisé la vie scolaire sur le modèle français et demande l'utilisation du français dans les démarches pédagogiques.

Entre 40% et 50% des titulaires du baccalauréat poursuivent leurs études en France.

L'école française Paul Gauguin, à Panama fait figure de parent pauvre. Le bâtiment se trouve isolé et dans un état d'extrême dénuement. La directrice nouvellement nommée, Madame Marie France Paume, fait face à l'immobilisme de l'ambassade de France, mais reçoit l'aide de l'Alliance française de Panama. Pour les élèves qui souhaitent continuer un cursus français, l'école a mis en place un système de cours par correspondance avec des répétiteurs. Selon les années, le cursus atteint les classes de première ou de terminale.

Dans ces conditions, malgré le dévouement des personnels et les bons résultats scolaires des élèves, les parents préfèrent inscrire leurs enfants dans d'autres établissements de statut privé qui offrent la possibilité d'apprendre le français.

Le lycée Jules Verne à Guatemala Ciudad est le plus beau lycée de la région. La communauté francophone y est réduite et la langue française « exotique », mais la réputation d'excellence de l'établissement provoque un afflux de demandes d'inscription. Pour éviter tout malentendu avec les parents et prévenir l'échec scolaire d'enfants qui vivraient une vie scolaire française trop éloignée du contexte social et familial, les parents sont invités à signer un contrat d'éducation où ils s'engagent à soutenir leurs enfants et à faire entrer la culture française chez eux.

Le bilinguisme se pratique dès l'école maternelle.

Pour respecter la scolarité guatémaltèque, les lycéens passent le baccalauréat guatémaltèque à la fin de la première et s'orientent ensuite vers les universités du pays. Environ 20 élèves passent le baccalauréat français l'année suivante.

Notons qu'en 2000, 50% des bacheliers sont partis en France étudier les lettres et les arts. Le CCCAC a proposé au lycée d'organiser les épreuves du DALF et du DELF, ce qui a été refusé.

Le lycée Franco-Hondurien à Tegucigalpa, Honduras

Le lycée forme les élèves de la sixième à la seconde (équivalent du bac hondurien). 50% des demandes d'inscription sont satisfaites. Depuis 1999, Le CNED permet de continuer jusqu'au baccalauréat français où une dizaine d'élèves se forment chaque année avec comme horizon des études à l'étranger, soit directement après, soit pour un troisième cycle. Le lycée prête ses locaux à l'Alliance française le samedi matin et aide les parents à prendre des cours à l'Alliance française. Avec le soutien d'un partenaire local, cet organisme a pris l'initiative originale de distribuer cinq bourses à la mairie pour des élèves méritants du Honduras dont les ressources ne permettraient pas l'inscription au lycée.

Le collège Victor Hugo à Managua, Nicaragua

La direction modernise actuellement les locaux existants et construit un nouveau bâtiment. Le collège propose un enseignement suivi jusqu'à la classe de seconde. Les cours de première et de terminale françaises sont actuellement accessibles via le CNED et des répétiteurs.

L'école construit de nouveaux bâtiments pour abriter les élèves dont une partie suit les cours dans des classes en préfabriqué.

Le collège Victor Hugo subit la concurrence du collège américain qui possède une infrastructure récente avec de nombreuses installations sportives.

A l'exception de l'école de Panama dont l'extrême précarité ne permet pas une analyse très juste, tous ces lycées ont comme élèves, les enfants des classes intellectuelles aisées. Les couches les plus riches subissent l'attraction des États-Unis.

Les lycées français inscrivent systématiquement tous les élèves de nationalité française, et selon les demandes des nationaux, pratiquent une sélection principalement basée sur les motivations des familles et les capacités des enfants au bilinguisme. Les critères de ressources ne sont pas pris en compte.

La plupart des Lycées (San Salvador, Tegucigalpa-Honduras, Jules Verne-Guatemala Ciudad) ont un système de préselection à l'entrée de la maternelle, affiné ensuite à l'entrée du cours préparatoire et en sixième, pour éviter tout échec scolaire dans une scolarité bilingue, alors que le français reste une langue marginale dans les pays concernés.

Les demandes d'inscription dans les lycées de la zone sont très importantes et les lycées ne les satisfont qu'à 50% à 70%, selon les années.

Seule l'école Paul Gauguin à Panama échappe à cette logique : le peu de ressources permet l'accueil d'un petit nombre d'élèves, et son dénuement ne peut pas encourager les parents à confier leurs enfants à l'établissement.

Dans tous ces établissements se pose le problème des équivalences. Les baccalauréats nationaux se passent en fin de seconde ou de première française. Le baccalauréat français correspondrait aux deux premières années d'université. Cependant il n'existe aucune équivalence formelle reconnue. Pour que les élèves ne perdent pas des années d'étude, il existe des équivalences de gré à gré, selon les établissements de la zone.

Les enseignants et personnels de ces établissements ont tous des liens forts avec les Alliances françaises et participent à leurs activités, voire enseignent certains des cours proposés par les Alliances.

Il faut souligner la très forte incitation faite aux parents d'élèves du Lycée de San Salvador de suivre des cours à l'Alliance française et à se présenter au DELF et la participation en 2001 de 15 agents administratifs du lycée à un cours linguistique de l'Alliance. De même à Guatemala Ciudad les parents sont invités à suivre les cours et les activités culturelles de l'Alliance. Au Honduras le lycée aide les parents, sous forme de bourse, à s'inscrire aux cours de l'Alliance française.

A l'exception du Lycée Franco-Costaricien dont deux enseignants, sur la base du volontariat, participent à la coopération linguistique et éducative, aucun de ces établissements n'a de relation avec le CCCAC⁽¹⁾.

(1) L'antenne EduFrance basée au CCCAC n'était pas opérationnelle en novembre 2001, date de la première mission. Ensuite, seule une mission d'information a été envoyée au Guatemala, avec un succès limité dû à l'inexpérience de la personne en charge de l'information, selon le proviseur du lycée.

Établissements conventionnés avec l'AEFE⁽¹⁾

Effectifs des élèves et des boursiers⁽²⁾

	1 996		1 997		1 998		1 999		2 000	
COSTA RICA, San José										
Lycée Franco-Costaricien		Bourse		Bourse		Bourse		Bourse		Bourse
Elèves français	121	36	138	44	153	45	142	59	147	53
Elèves Nationaux	579		591		583		551		579	
Elèves étrangers	83		62		66		77		61	
Total COSTA RICA	783		791		802		770		787	
SALVADOR, San Salvador										
Lycée Français de San Salvador										
Elèves français	98	23	89	26	95	18	103	18	104	22
El. nationaux	742		736		736		741		742	
Elèves étrangers	126		145		144		140		134	
Total SALVADOR	966		970		975		984		980	
GUATEMALA, Guatemala										
Collège Jules Verne										
Elèves français	115	20	126	23	112	22	102	21	113	21
El. nationaux	537		544		534		508		500	
Elèves étrangers	70		58		67		60		52	
Total GUATEMALA	722		728		713		670		665	
HONDURAS, Tegucigalpa										
Lycée Franco-Hondurien										
Elèves français	34	14	33	9	34	8	40	8	29	6
El. nationaux	361		333		342		344		360	
Elèves étrangers	34		33		21		31		26	
Total HONDURAS	429		399		397		415		415	
NICARAGUA, Managua										
Collège Victor Hugo										
Elèves Français	22	6	22	5	54	7	42	5	47	16
El. Nationaux	122		122		116		122		147	
Elèves Etrangers	53		53		33		39		36	
Total NICARAGUA	197		197		203		203		230	
PANAMA, Panama										
Ecole Française Paul Gauguin										
Elèves Français	35	13	40	10	35	5	33	9	34	10
El. Nationaux	7		11		12		6		5	
Elèves Etrangers	18		19		17		23		16	
Total PANAMA	60		70		64		62		55	
Total Elèves Français	425	92	448	94	483	83	462	99	474	107
Total Elèves Nationaux	2 348		2 337		2 323		2 272		2 333	
Total Elèves Etrangers	384		370		348		370		325	
Total AMERIQUE CENTRALE	3 157		3 155		3 154		3 104		3 132	

(1) Source : AEFÉ, ministère des Affaires étrangères, Paris.

(2) Seuls les ressortissants français peuvent demander une bourse, laquelle est attribuée sur des critères sociaux.

Établissements conventionnés avec l'AEFE⁽¹⁾ - Personnel titulaire

	1 996	1 997	1 998	1 999	2 000
COSTA RICA, San José					
Lycée Franco-Costaricien					
Expatriés	8	7	6	6	6
Résidents	13	15	16	20	18
CSN	5	5	5	4	3
Total COSTA RICA	26	27	27	30	27
SALVADOR, San Salvador					
Lycée Français de San Salvador					
Expatriés	5	4	4	3	5
Résidents	8	10	11	13	16
CSN	5	5	4	3	0
Total SALVADOR	18	19	19	19	21
GUATEMALA, Guatemala					
Collège Jules Verne					
Expatriés	5	5	5	5	5
Résidents	9	9	10	11	12
CSN	3	2	1	1	0
Total GUATEMALA	17	16	16	17	17
HONDURAS, Tegucigalpa					
Lycée Franco-Hondurien					
Expatriés	2	2	1	2	2
Résidents	8	8	8	9	9
CSN	2	2	2	1	1
Total HONDURAS	12	12	11	12	12
NICARAGUA, Managua					
Collège Victor Hugo					
Expatriés	1	1	1	1	1
Résidents	2	2	2	2	2
CSN	4	4	3	3	3
Total NICARAGUA	7	7	6	6	6
PANAMA, Panama					
Ecole Française Paul Gauguin					
Expatriés	1	1	1	1	1
Résidents	3	2	2	2	2
CSN	1	1	1	1	1
Total PANAMA	5	4	4	4	4
Total expatriés	22	20	18	18	20
Total résidents	43	46	49	57	59
Total CSN	20	19	16	13	8
Total AMERIQUE CENTRALE	85	85	83	88	87

Ces établissements reçoivent environ entre 10% et 15% d'élèves de nationalité française, les autres étant des nationaux ou, pour une petite minorité, des étrangers.

Le niveau de ces établissements est excellent et les taux de réussite au baccalauréat sont proches de 100%.

Généralement, les élèves étrangers qui obtiennent le baccalauréat français dans un établissement français de la zone, ne choisissent pas autant qu'il serait souhaitable, de poursuivre leur études supérieures en France.

L'agence EduFrance qui a pour mission de conduire en collaboration avec les services des ambassades, des actions de promotion et d'information des formations supérieures françaises, n'est pas encore assez implantée ni présente en Amérique centrale.

(1) Source : AEFE, ministère des Affaires étrangères, Paris.

Étudiants d'Amérique centrale inscrits dans les universités françaises entre 1997 et 2001 (France métropolitaine)

Répartition des étudiants par pays et par cycle⁽¹⁾

	1997 1998				1998 1999				1999 2000				2000 2001			
	1er	2e	3e	total	1er	2e	3e	total	1er	2e	3e	total	1er	2e	3e	total
COSTA RICA	3	6	24	33	10	5	19	34	10	5	25	40	16	11	21	48
SALVADOR	15	15	14	44	25	8	12	45	26	10	11	47	38	17	11	66
GUATEMALA	15	10	11	36	14	12	12	38	13	13	7	33	16	14	8	38
HONDURAS	3	8	5	16	5	5	3	13	3	3	7	13	9	5	3	17
NICARAGUA	5	8	7	20	3	5	10	18	8	7	9	24	9	4	6	19
PANAMA	4	7	10	21	5	4	12	21	3	7	13	23	1	5	7	13
Total	45	54	71	170	62	39	68	169	63	45	72	180	89	56	56	201

Globalement, se pose le problème des bourses d'excellence qui ne sont pas assez nombreuses pour encourager des élèves souvent brillants à continuer leur cursus en France.

Les États-Unis ont la force d'attraction de leur proximité et bien que le montant des études y soit très élevé, la prise en charge des élèves (accueil, hébergement) que les universités nord-américaines pratiquent, constitue un atout que la France ne possède pas.

(1) Source : ministère de l'Éducation nationale - DPD. DRIC/Bureau Amérique.

DEUXIÈME PARTIE

QUELS RÉSULTATS POUR LA COOPÉRATION CULTURELLE, ÉDUCATIVE ET LINGUISTIQUE EN AMÉRIQUE CENTRALE ?

Après l'état des lieux effectué dans la première partie de notre évaluation, nous nous interrogerons sur la singularité de la régionalisation française dans le contexte centraméricain d'intégration régionale, ainsi que sur la place, la cohérence et l'impact de ce dispositif dans un environnement caractérisé par le croisement – voire la superposition – de relations bilatérales et multilatérales dépassant le seul contexte de l'Union européenne. Il semble évident qu'un maître-mot s'impose dès lors pour la coopération culturelle, linguistique et éducative française, au-delà même de toute réflexion sur la pertinence du processus de régionalisation : celui de partenariat.

A. LA PERTINENCE DU DISPOSITIF

1. Contexte et nouvelles priorités de la coopération internationale française en Amérique centrale

Les relations entre la France, l'Amérique latine et l'Amérique centrale s'inscrivent dans la continuité d'une relation politique privilégiée et d'un partenariat actif dans le domaine d'une coopération très diversifiée. Lors du Sommet de Rio en juin 1999, la France a clairement manifesté son intention de renforcer ses relations bilatérales avec ses différents partenaires latino-américains mais aussi d'appuyer le processus d'intensification des relations politiques, économiques et culturelles engagées entre l'Union européenne, ses États membres et le continent latino-américain.

Une importante contribution française a également été apportée pour répondre aux importants besoins des pays d'Amérique centrale nés du passage dévastateur de l'ouragan « Mitch ». Les interventions françaises dans ce contexte se sont élevées à plus d'un milliard de francs dont une aide d'urgence, destinée à l'aide humanitaire et alimentaire estimée, à ce stade, à près de 90 millions de francs. Par ailleurs, au niveau bilatéral, la France a pris la décision d'annuler la totalité des créances d'aide publique. Cette annulation représente 929 millions de francs pour les quatre pays les plus touchés. En outre, l'aide apportée par les ONG et par le secteur privé (fondations, associations et entreprises) a atteint près de 60 millions de francs⁽¹⁾.

Sur près de 150 ambassades françaises dans le monde, 22 sont situées dans la région Amérique latine/Caraïbes : Assomption, Bogota, Brasilia, Buenos Aires, Caracas, Castries, Guatemala, La Havane, La Paz, Lima, Managua, Mexico, Montevideo, Panama, Paramaribo, Port-au-Prince, Port d'Espagne, Quito, Saint-Domingue, San José de Costa Rica, San Salvador, Santiago et Tegucigalpa.

Les financements affectés à cette coopération relèvent des crédits du titre III pour les personnels rémunérés par la France et du titre IV pour le financement des projets et des experts qui y sont affectés. Certains projets de coopération technique bénéficient, en outre, des crédits provenant des fonds de contrepartie de l'aide alimentaire consentie à certains pays dont le Guatemala, le Honduras, le Salvador et le Nicaragua.

(1) Source : Bilan du Sommet de Rio, 29 juin 1999 (www.diplomatie.gouv.fr)

Une réforme du dispositif français de coopération a été lancée en 1998 afin d'assurer le maintien de flux substantiels d'aide au développement à destination plus particulièrement des zones les plus défavorisées tout en simplifiant et renforçant le dispositif de coopération internationale afin de le rendre plus efficace et plus transparent. Une Zone de solidarité prioritaire a été définie dans ce cadre en vue de permettre de concentrer l'aide publique au développement de la France sur les pays à faible revenu. Dans cette zone, une attention particulière a été donnée aux pays de la Caraïbe, notamment Haïti, Cuba, la République dominicaine, les petites Antilles et le Surinam.

Le partenariat que la France souhaite établir avec l'Amérique latine / Caraïbes répond à quatre ambitions liées et complémentaires :

- créer des liens économiques diversifiés et durables avec les entreprises et les marchés latino-américains ;
- approfondir des relations éducatives et culturelles destinées à assurer le respect et l'enrichissement des identités linguistiques, intellectuelles et artistiques ;
- s'opposer aux tentations « unilatéralistes » et contribuer ensemble à l'affirmation d'un monde multipolaire ;
- contribuer à l'insertion des Départements français d'Amérique dans leur environnement régional.

On peut inscrire la création du CCCAC (Centre culturel et de Coopération pour l'Amérique centrale) en 1999, dans une double perspective géo-culturelle : accompagner l'intégration centraméricaine et contribuer à l'insertion des Départements français d'Amérique dans leur environnement régional. La situation antérieure se caractérisait par l'existence de relations exclusivement bilatérales avec chacun des pays d'Amérique centrale : aux côtés des ambassadeurs, des attachés culturels – mais « polyvalents » par définition, suivaient le développement de la coopération culturelle, linguistique et éducative en relation avec les Alliances françaises dont ils géraient les enveloppes. Par nécessité, il arrivait aussi que des secrétaires ou conseillers d'ambassade, chargés en principe du domaine politique, gèrent les « dossiers culturels ».

Dans le rapport intitulé *Évaluation de la politique de coopération régionale en Amérique latine* et remis au ministère des Affaires étrangères en juin 1996, on pouvait lire : « Dans ce cadre essentiellement bilatéral de coopération, l'introduction d'une « coopération régionale » est une innovation qui demande un temps d'adaptation et d'acceptation parce qu'elle remet en cause des procédures habituelles. Il est impossible au départ d'éviter que les postes ne pensent que la coopération régionale se fait aux dépens de la coopération bilatérale. Il existe aussi la suspicion que le poste où se trouve installée la délégation régionale se trouve favorisé par rapport aux autres postes sur lesquels elle rayonne. (...) Il importe donc qu'une coordination parfaite existe entre le niveau régional et le niveau bilatéral par une transparence parfaite des dossiers. Les attachés culturels et de coopération, les attachés linguistiques doivent transmettre leurs propositions de programmation à temps aux conseillers régionaux et réciproquement. L'efficacité est à ce prix. »⁽¹⁾

2. Le contexte régional : une intégration à plusieurs vitesses

Selon Michel Avignon, ambassadeur de France au Honduras, « les pays européens sont beaucoup plus avancés sur l'idée d'intégration centraméricaine que ceux de la région eux-mêmes ». Cette remarque en forme de boutade pose de façon explicite le problème du décalage entre une volonté d'intégration régionale « officiellement » voulue par les États mais

(1) Ministère des Affaires étrangères, Direction générale des Relations Culturelles Scientifiques et Techniques, Service de la Programmation des affaires financières et de l'Évaluation, Évaluation de la politique de coopération régionale en Amérique latine, Paris, 1996.

restant pour l'heure, concrètement limitée et trop peu porteuse de dynamique à l'égard des institutions nationales et de la société civile. Plusieurs raisons à cela : le contentieux entre le Honduras et le Nicaragua, quant à la souveraineté sur les îles de la façade atlantique, porté devant la Cour Internationale de Justice, le différend frontalier qui oppose le Nicaragua au Costa Rica, et l'hostilité de ce dernier pays à l'afflux d'immigrés (225 000 personnes sur une population d'1 million à San José et sa banlieue) en provenance du premier... Les méfiances et les préjugés restent forts d'un pays à l'autre. En outre, face à la mondialisation économique, et une fois rompus les équilibres de la Guerre froide, ces pays aspirent chacun à revendiquer leur différence et leur diversité.

Pourtant, mis en place par le « Protocole de Tegucigalpa » en décembre 1991, signé par les Présidents des six pays de l'isthme dont le Belize⁽¹⁾, le Système d'intégration centraméricaine (SICA) existe officiellement depuis juillet 1992, à quelques nuances près : alors que le Panama participe au SICA sous l'angle culturel, scientifique et technique, il ne s'est pas engagé sur le plan économique. Quant au Costa Rica, il préfère la coopération économique aux rapprochements politiques. Il refuse ainsi de participer au PARLACEN (Parlement Centraméricain) qu'il juge inutile et dispendieux mais il n'a pas pour autant ratifié la Déclaration tripartite du 2 mai 2000, qui représente pourtant le premier accord concret d'envergure sur le plan économique : elle vise en effet la création d'un « Couloir interocéanique de transport multimodal » et le renforcement de l'intégration des trois pays, en matière de relations internationales, d'énergie, de communications, de migrations et de sécurité⁽²⁾.

Le SICA a pour objectif prioritaire de faire de l'Amérique centrale une « région de paix, de liberté, de démocratie et de développement, fondée essentiellement sur le respect des droits de l'homme ». L'axe central de ce schéma repose sur le concept de « développement durable ».

Il regroupe quatre organes principaux :

- la Réunion des six Présidents de l'isthme (dont il reçoit ses attributions) ;
- le Conseil des ministres des Affaires étrangères ;
- le Comité Exécutif ;
- le Secrétariat général dont le siège se trouve à San Salvador.

Parallèlement au SICA, il existe deux organismes, le PARLACEN - Parlement centraméricain (dont le siège se trouve à Guatemala Ciudad) et la Cour Centraméricaine de Justice.

Depuis 1997, l'élection des cent députés du PARLACEN est regroupée avec celle des députés nationaux et son budget est approuvé par les États membres (cinq, puisque le Costa Rica n'en fait pas partie). Également pour une meilleure rationalisation de ses moyens, la Cour centraméricaine de Justice a enregistré en 1997 une réduction du nombre de ses magistrats (un titulaire et un suppléant par État, au lieu de deux auparavant dans chaque catégorie)⁽³⁾.

Considéré – avec le Guatemala – comme un État véritablement moteur de l'intégration centraméricaine, le Salvador accueille aujourd'hui la plupart des institutions auparavant

(1) Ce pays qui avait la possibilité d'adhérer au SICA sur simple demande, a rejoint le SICA le 11 janvier 2001.

(2) Accord signé par le Salvador, le Guatemala et le Nicaragua. Source : Présentation du Costa Rica (03/08/2001), ministère des Affaires étrangères.

(3) Ensemble de décisions prises au 19^e Sommet des chefs d'États centraméricains, le 12 juillet 1997.

dispersées dans les divers pays : Secrétariat de l'Environnement et Direction du Tourisme depuis 1998, Secrétariat des Affaires sociales depuis 1999, notamment. La réunion des chefs d'État du 2 septembre 1997 à Managua (Nicaragua), a décidé la création d'une Union politique centraméricaine. Les modalités de cette initiative salvado-hondurienne qui a abouti à la Déclaration de Managua II, restent à définir. Les États signataires ont en outre décidé l'ouverture de leurs frontières aériennes, à compter du 1er novembre 1997.

La CECC (Coordination Educative et Culturelle Centraméricaine) a son Secrétariat général à San José, au Costa Rica, ainsi que le Conseil Supérieur Universitaire Centraméricain. Réunissant à intervalles réguliers les représentants des ministères de l'Éducation et de la Culture des pays de l'isthme, il s'est donné comme objectif d'apporter conseils et appui logistique aux initiatives prises par ses États membres, en vue de conforter la coopération culturelle et éducative centraméricaine et la visibilité de cette dernière auprès des opinions publiques. Il a ainsi approuvé la création de Maisons Centraméricaines de la Culture dans chacun des pays, la première devant ouvrir à San José (Costa Rica), fin 2001. Par ailleurs, il anime des groupes de travail sur les méthodes d'enseignement, à tous niveaux⁽¹⁾ y compris la formation des adultes⁽²⁾, les « cultures populaires centraméricaines »⁽³⁾. Le secrétariat général de la CECC publie une revue, *Fraternidad* et dispose d'un site Internet⁽⁴⁾. Également concernée par les questions archéologiques⁽⁵⁾, la CECC a promu la création d'une Fédération des théâtres nationaux de Centramérique qui a tenu sa première réunion à Managua, les 21 et 22 juin 2001.

Rares sont les représentants des administrations et des sociétés civiles que nous avons rencontrés, s'opposant formellement à l'idée d'intégration régionale. Qu'il s'agisse du directeur de l'Enseignement secondaire au ministère nicaraguayen de l'Éducation, Monsieur Silvio Lacayo ou du Président de l'Alliance française de Tegucigalpa (Honduras), les voix sont unanimes pour considérer cette intégration comme « nécessaire », voire « inévitable ». Du côté institutionnel, l'accent est résolu mais manque parfois d'enthousiasme. Les institutions chargées de l'intégration paraissent lointaines à ces interlocuteurs, avec des priorités difficiles à identifier. A titre d'exemple, citons les propos de Madame Tatiana P. de Pierson, directrice des Relations internationales du ministère hondurien du Tourisme (dirigé par un Hondurien d'origine française, Monsieur Pierrefeu, depuis les dernières élections) : « La coopération régionale est certainement essentielle en termes culturels et économiques. Mais on constate une multiplicité d'acteurs, une faible circulation des informations, des recoupements et des redondances. L'intégration régionale, d'accord, mais à condition de travailler de façon complémentaire. » Quant à Monsieur Silvio Lacayo, représentant pourtant le Nicaragua dans nombre de réunions multilatérales, il dit ignorer purement et simplement le rôle précis de la CECC, pourtant notamment chargée d'impulser une réflexion commune en termes de méthodes pédagogiques.

A un autre niveau – mais qui ne recoupe pas forcément le premier – celui de la « société civile culturelle et éducative », l'idée centraméricaine semble bien partagée. On en veut pour preuve les entretiens menés avec América Mejía, directrice exécutive de MUA (Mujeres en

(1) Cf. en particulier l'INICE devenu Centre régional pour la formation des enseignants, installé à Tegucigalpa (Honduras), avec le concours de la coopération japonaise. (*Fraternidad*, n°21, juin 2001)

(2) Séminaire des 31 octobre, 2 et 3 novembre 2001 à San José (Costa Rica)

(3) Avec plusieurs publications respectivement consacrées à « L'Histoire de l'isthme centraméricain », aux « Croyances, pratiques et rituels », aux « cultures orales », à l'artisanat, à la cuisine. Cf. *Fraternidad* n°20, Décembre 2000.

(4) www.sgcecc@sol.racsa.co.cr

(5) A cet égard, le projet d'un Atlas Archéologique centraméricain a été approuvé par la CECC en avril 2001. Cette initiative, proposée par l'organisme Concultura au Salvador, sollicitera également le concours de la coopération japonaise.

las Artes, Tegucigalpa, Honduras), ou avec Patricia Amador, directrice de l'association de tourisme culturel, Mundo Maya (Tegucigalpa). Nous avons encore appris l'existence d'une Association centraméricaine des cinéastes, et le travail en réseau de plusieurs universités dont celle du Costa Rica (Département d'histoire de la UNA), qui développe en coopération un travail de recherche sur l'histoire culturelle de la région. Sans oublier les enseignants de français qui plébiscitent le principe de réunions régionales régulières et apprécient beaucoup les atouts de cette coopération, même s'ils en critiquent certaines modalités pratiques. Il reste que pour les acteurs culturels et universitaires centre-américains, la perspective d'intégration est d'abord vécue comme une opportunité nouvelle de recevoir des subsides pour se rencontrer, se déplacer, créer des réseaux d'échanges. Leur adhésion intellectuelle à l'idée d'intégration centraméricaine reste mesurée : les archéologues et spécialistes du tourisme comme Mundo Maya insistent sur les limites scientifiques d'une collaboration excluant le Mexique, que d'ailleurs eux-mêmes incluent dans leur coopération. Quant aux spécialistes des arts visuels, notamment rencontrés à Tegucigalpa et Guatemala Ciudad, ils considèrent l'espace centraméricain comme une région au sein d'un continent qui les intéresse du nord au sud, l'Amérique. Le raisonnement très pragmatique des cinéastes et producteurs comme celui de Florence Jaugey (Camila Films, Managua), consiste à saisir l'occasion de se regrouper entre professionnels pour peser sur les décisions prises en termes de subsides publics à l'audiovisuel et au cinéma, de marché régional et de régulation... Autrement dit, les enjeux professionnels l'emportent sur les considérations artistiques ou culturelles. Enfin, les spécialistes du patrimoine comme Monsieur Pedro Barrio, restaurateur rencontré au Musée national de Managua (Nicaragua), insistent sur la nécessaire régionalisation de normes de restauration et de protection, aujourd'hui inexistantes. De ces consultations, on peut conclure que l'intégration centraméricaine aura d'autant plus de chances de réussir auprès des professionnels (enseignants, artistes, médiateurs) qu'elle proposera des mesures concrètes et des programmes précis – aussi bien dans le champ de la régulation que dans le soutien aux ONG spécialisées.

3. L'Union européenne et ses États membres

La présence et les activités de l'Union européenne dans la région jouent bien entendu un rôle évident de catalyseur. Tout d'abord il est permis de penser que, comme elle a inspiré la création du MERCOSUR, la Communauté puis l'Union européenne représente, en tant que telle, un pôle de référence pour les gouvernements de l'isthme. Quant aux professionnels et aux institutions (ministères, organismes publics), ils se disent prêts à coopérer sous l'aile bienveillante et financière de l'Union européenne. Mais pragmatisme oblige, dans des pays exsangues économiquement et culturellement éprouvés, personne ne souhaite pour autant perdre le bénéfice des aides individuelles de chaque pays membre. La nécessaire cohérence prônée à juste titre par la Commission Européenne dans son premier document de cadrage sur les priorités communautaires 2002-2006 dans la zone⁽²⁾, n'empêche aucunement d'ailleurs les États membres de poursuivre de façon dispersée, toute une gamme d'interventions par ailleurs intéressantes (cf. page suivante). Ceci vaut aussi pour la France, bien entendu. Dans le document précité (*Évaluation de la politique de coopération régionale en Amérique latine*), les rédacteurs soulignaient déjà ce phénomène de brouillage et de confusion d'images et de niveaux d'intervention, soigneusement entretenus, à notre sens, par

(1) Cette personne a bénéficié d'une bourse de formation au Musée du Louvre.

(2) Documento de estrategia regional para América Central 2002 – 2006, document de travail du 26 novembre 2001 qui nous a été remis par Ton Dodd, Premier secrétaire chargé de la Coopération, Délégation de la Commission européenne pour le Nicaragua, le Salvador, le Guatemala et le Honduras.

les États bénéficiaires qui tendent à considérer d'une part la Communauté européenne, et de l'autre, chacun de ses États membres, et par ces derniers eux-mêmes, engagés qu'ils sont dans une coopération-concurrence particulièrement sensible en termes d'image nationale, la culture et l'enseignement de la langue française pour la France, les droits de l'homme et la « bonne gouvernance » pour la Suède, pour ne reprendre que cet exemple⁽¹⁾.

L'Union européenne dispose d'un bureau de coopération au Nicaragua regroupant dix États membres et possède une antenne économique au Honduras. Elle appuie principalement les institutions créées pour mener l'intégration économique, le Secrétariat général du SICA (au Salvador) et le SIECA (au Guatemala) et soutient prioritairement la réalisation d'une union douanière dans la zone. Mais, suite à la Déclaration conjointe du Conseil des ministres et de la Commission européenne sur la Politique communautaire de développement signée en novembre 2000, elle prévoit également une augmentation sensible de ses effectifs et un programme d'action 2002-2006 centré sur trois objectifs⁽²⁾ :

- l'appui au processus d'intégration régionale, la mise en place de politiques communes et la consolidation des structures institutionnelles (50% de l'enveloppe) ;
- le renforcement du rôle de la société civile dans le processus d'intégration (20% de l'enveloppe) ;
- la réduction des conséquences des facteurs de risque naturel et la protection de l'environnement (30% de l'enveloppe).

Si le mot de « culture » n'apparaît pas dans le texte de cadrage évoqué, le second volet intéresse l'ensemble des ONG. Par ailleurs, toujours dans ce second volet, est explicitement envisagée la coopération universitaire – pour permettre une analyse et une prospective quant aux différents aspects du processus d'intégration centraméricaine, avec la possibilité de recourir aux subsides du programme communautaire ALFA.

Les activités des États membres en Amérique centrale

Un panorama non exhaustif des initiatives prises par les autres États membres dans le secteur permet de mesurer également la place et la pertinence du dispositif français.

L'Espagne s'est intéressée à la coopération dans cette zone à partir de 1985, peu de temps avant de fêter le 500^e anniversaire de la découverte du continent par Christophe Colomb. Ses efforts de coopération ont principalement porté sur le patrimoine avec des injections importantes de crédits pour la réfection des monuments coloniaux. Le mouvement a continué après la célébration. Préfigurée dès 1998, l'Agence espagnole de Coopération internationale (AECI) a reçu son décret fondateur en 2000. Elle développe des programmes de coopération avec les pays d'Amérique centrale, a initié un partenariat avec certaines populations « indigènes » et co-finance les centres de Culture hispanique opérant dans tous les pays de la région, à l'exception du Salvador. Ces centres ont la vocation de promouvoir les artistes locaux et d'organiser des rencontres et conférences d'experts venus d'Espagne. Ils organisent aussi parfois – comme au Nicaragua – des concours pour les jeunes artistes (cf. page 59). Elle poursuit par ailleurs une diplomatie culturelle classique avec ses ambassades dans les pays concernés. Un conseiller ou attaché culturel y développe des projets de

(1) Bien que la France soit un gros contributeur des interventions communautaires en Amérique centrale (près de 18 % de l'aide communautaire à l'Amérique latine ce qui représente, en moyenne, 500 millions d'euros par an), cette réalité échappe à la plupart des interlocuteurs centraméricains concernés. Un délégué de la Commission faisait le commentaire suivant aux évaluateurs : « Les Français ne sont pas suffisamment présents sur les appels d'offres. Ils participent aux contrats de définition mais pas aux actions techniques. » *Evaluation de la politique de coopération régionale en Amérique latine*, ibidem.

(2) Le budget global d'intervention de l'UE sur la période ne nous a pas été communiqué. A titre indicatif, voici les prévisions pour 2002 (19 millions d'euros) et pour 2003 (55 millions d'euros).

diffusion artistique (musique, cinéma, littérature), parfois en collaboration avec ses homologues français (Nicaragua et Honduras). Les fonds attribués dans le cadre de l'AECI sont de loin les plus importants. L'Espagne mène dans ce cadre une coopération dans le domaine de la refonte des cursus scolaires (Nicaragua), de la formation des enseignants, et dans le secteur de la législation patrimoniale.

L'**Allemagne** ferme un à un ses instituts Goethe (au Costa Rica, le traumatisme a été important) ou s'efforce de trouver des solutions alternatives (à Antigua au Guatemala, la fondation Humbolt dispose d'un bureau à l'Alliance française). Si la présence culturelle et linguistique traditionnelle est en régression, l'Allemagne constitue l'un des gros contributeurs en matière de coopération, et, dans ce cadre, la Casa de los tres Mundos de Granada (ville historique du Nicaragua) a pu, par exemple, être réhabilitée pour devenir un centre de ressources artistiques et culturelles à vocation locale et internationale. L'État allemand apporte également un soutien aux politiques archéologiques et patrimoniales lancées au Guatemala, par la ministre de la Culture, Madame Otilia Lux de Coti, qui fait de ce thème une priorité absolue.

Si la **présence néerlandaise** reste discrète dans la région, on constate toutefois que l'Institut humanitaire pour les pays en développement (HIVOS) apporte son soutien pluriannuel à des initiatives novatrices comme celle de MUA (Mujeres en las Artes), centre artistique pluridisciplinaire de Tegucigalpa déjà cité. Dans ce cadre, les responsables de MUA mènent à la fois la constitution d'un centre artistique – avec des expositions et des spectacles – mais aussi une action de « formation des publics » – en particulier scolaires, en collaboration avec les institutions muséales et les entreprises possédant des collections à Tegucigalpa.

Quant à la **Suède et aux pays nordiques**, ils se sont beaucoup investis dans le soutien à la « bonne gouvernance » et aux droits de l'homme. Leur présence implique peu d'action diplomatique – et ignore parfois les précautions qui en découlent, souligne Monsieur Michel Vanderpoorter, ambassadeur de France au Nicaragua. Pourtant l'Agence suédoise de coopération internationale (SIDA) contribue à des actions concrètes de restauration du patrimoine (comme la réhabilitation du « Convento San Francisco » transformé en musée avec l'aide des Suédois à Granada). Il faut en outre souligner que les œuvres précolombiennes du Nicaragua ont été découvertes par des archéologues suédois. Ce musée les abrite. Par ailleurs, cet organisme a doté le Honduras d'une « scène » mobile, permettant de diffuser des spectacles de musique, de théâtre ou de danse dans les endroits les plus isolés du pays. Cette initiative nous a été présentée par Monsieur Jose Jorge Salgado, directeur des Arts au ministère hondurien de la Culture, qui a souligné le caractère bienvenu de telles démarches.

La **présence culturelle italienne** est essentiellement régie par les ambassades en relation avec des instituts culturels disposant de peu de moyens. Monsieur Massimo Gilardi, Conseiller culturel italien à l'ambassade d'Italie au Guatemala, insiste sur une nécessaire coopération entre États membres, notamment dans les domaines où les pays centraméricains font état de besoins criants : la mise en place de règles concernant la protection et la restauration du patrimoine, la formation des professionnels du secteur... « L'Europe peut ici jouer un rôle éminent », souligne Monsieur Gilardi. Des échanges réguliers ont lieu entre représentants italiens et français, notamment au Nicaragua et au Honduras.

Généreuse au Nicaragua (cinq fois le volume de l'aide française, selon l'ambassadeur de France au Nicaragua), la **coopération britannique** ne semble pas revêtir d'aspects culturels spécifiques, au delà de la coopération linguistique.

Au total, l'Union européenne et ses États membres sont bel et bien présents dans la région, sans que pour autant la complémentarité entre les actions communautaires et les interventions nationales soit perçue clairement par les ressortissants d'Amérique centrale. Quelques collaborations émergent entre États membres, souvent de gré à gré, et en fonction de relations personnelles. Ainsi, Espagnols, Italiens et Français se concertent au Nicaragua en matière culturelle et les Ambassadeurs des États membres ont instauré une réunion régulière au Honduras. Sur le plan linguistique, rappelons que la fondation Humbolt est « logée » à l'Alliance française d'Antigua (Guatemala), et que Madame Danièle Lartigue, Proviseur du lycée Jules Verne de Guatemala Ciudad, fait état de coopérations avec le collège allemand de cette ville.

4. Le rôle des États non européens

Le Japon développe une coopération originale via les universités, avec la présence de lecteurs. Il est présent en matière archéologique (notamment au Guatemala). Il est l'un des principaux bailleurs de fonds du processus de coopération « Post-Mitch » au Nicaragua. Il est très présent au Panama, dans le domaine économique. Enfin, nous avons constaté sa coopération avec certaines initiatives promues par la CECC.

La Chine et Taïwan sont présents dans plusieurs pays centraméricains, ainsi que la Corée du sud. Pour l'heure, leur coopération ne semble pas revêtir un aspect culturel.

Il conviendrait encore d'évoquer la coopération mexicaine, qui inclut des aspects d'assistance dans le domaine archéologique.

Malgré des relations politiques tendues avec certains pays de l'isthme, les États-Unis sont omni-présents par le biais de leurs industries culturelles (cinéma, télévision, disque), mais aussi à travers la présence de centres culturels. (cf. page 59)

Par ailleurs, collèges et lycées américains existent dans la plupart des pays de la région. S'ils attirent les gros bataillons des enfants des classes privilégiées, traditionnellement envoyés aux États-Unis pour y faire leurs études supérieures, certains parents d'élèves nationaux disent choisir le lycée français, non tant pour l'apprentissage de la langue française que pour le caractère « ouvert et critique » de l'enseignement qui y est dispensé.

L'université américaine privée Francisco Marroquin, que nous avons pu visiter à Guatemala Ciudad, offre un exemple d'établissement richement doté, situé dans un environnement exceptionnel et abritant en son sein un musée d'art maya, le Musée Popol Vuh, comportant des collections remarquables, mises en valeur par une scénographie appropriée et très didactique. Ce musée travaille d'ailleurs avec le milieu scolaire guatémaltèque et accueille quotidiennement les enfants dans des ateliers de dessin, de musique et de poterie maya. Symbole des méthodes américaines de fund-raising, l'équipe de l'université et du musée compte plusieurs personnes qui se consacrent à la recherche et au suivi des fonds privés. Ce paysage contraste avec la modestie des équipements des établissements d'enseignement supérieur nationaux visités dans la plupart des pays de l'isthme.

5. La régionalisation française et le contexte multilatéral

Dans cet ensemble, la France occupe une position originale, avec une optique résolument régionale, à travers l'implantation du CCCAC.

Le dispositif français s'inscrit bien dans une intégration centraméricaine d'ores et déjà active, même si elle se caractérise par une double entrée – celle des institutions régionales centraméricaines déjà qualifiées par certains, de technocratiques – et celle des acteurs de terrain qui entendent bien utiliser les opportunités offertes sans pour autant perdre leur indépendance.

Dans ce contexte, les autorités publiques nationales – ministères de l'Éducation, de la Culture et du Tourisme pour ce qui concerne notre étude – entendent, elles aussi, garder (ou plutôt renforcer) une part de leurs prérogatives régaliennes, sans pour autant passer à côté des possibilités multilatérales offertes. Parmi celles-ci et non des moindres, citons la Banque Interaméricaine de Développement (BID), ouverte depuis 1995 aux contributions d'Israël, du Japon et de l'Europe, dont la France. Cette dernière a participé à la mise en place d'un « Fonds de coopération technique en faveur de l'Amérique latine » auprès de la BID. Ce Fonds doit permettre à la BID de bénéficier d'un appui technique français dans les domaines des ressources humaines et des activités sociales telles que la formation, la santé, la coopération institutionnelle ou le patrimoine culturel. Bien identifié par les ressortissants centraméricains, cet organisme dynamique a élargi l'éventail de ses interventions traditionnelles en matière d'infrastructures, à l'éducation, au soutien des PME, à l'appui aux réformes administratives. Rappelons que le siège européen de la BID se trouve à Paris, où elle collabore avec l'OCDE (Organisation de Coopération et de Développement Economique) pour des réunions concernant les investissements en Amérique latine. En 1995-1996, les représentants locaux de la BID dans les pays d'Amérique latine et centrale, avaient assuré les auteurs du rapport *Évaluation de la politique de coopération régionale en Amérique latine*, de « leurs excellentes dispositions à l'égard de la coopération française »⁽¹⁾.

En d'autres termes, l'Union européenne et ses États membres se trouvent d'ores et déjà confrontés à un contexte multilatéral mondial, dans lequel ils doivent trouver et renforcer leur spécificité d'intervention.

Le choix du Costa Rica

Si le dispositif régional français paraît à première vue pertinent, il reste que le choix du Costa Rica comme siège du CCCAC constitue un problème de taille à l'égard de tous les interlocuteurs de la région, sauf, bien entendu, des autorités du Costa Rica : « La France a choisi le pays le moins intégrationniste, confortant ainsi l'arrogance de ce dernier à l'égard des États voisins », fulmine le président de l'Alliance française de Managua, un médecin nicaraguayen parfaitement francophone. Même remarque au Honduras, émanant d'économistes proches de l'ambassade de France. Propos confortés par les ambassadeurs de France au Nicaragua, au Honduras et au Guatemala. Le soupçon des ressortissants de ces pays est que le gouvernement français a fait un choix d'implantation en fonction de ses seules priorités, beaucoup plus que de celles de l'intégration régionale centraméricaine : le pays où l'enseignement du français est obligatoire, où il fait « le mieux vivre », et où les modèles sociaux sont les plus proches des valeurs européennes continentales. Rappelons à ce sujet que la Commission Européenne a fait le choix de déplacer son siège régional à Managua

(1) Ibidem.

(Nicaragua) et que l'Espagne a décidé d'y doubler ses effectifs diplomatiques en 2002. L'éloignement géographique vis-à-vis de la délégation de l'Union européenne (dans une région où les communications restent problématiques) dresse une série d'obstacles à l'insertion de la coopération régionale française dans les dispositifs multilatéraux, en premier lieu communautaires. En outre, l'installation du CCCAC dans le pays le mieux doté de l'isthme, fait sans doute obstacle à une vision plus juste des priorités régionales, en matière éducative et culturelle.

B. LA COHÉRENCE DU DISPOSITIF

1. La perception des postes diplomatiques

Le point de vue des ambassadeurs

Compte tenu des traditions françaises en la matière, la plupart acceptent mal de se voir dessais de leur « diplomatie culturelle ». Ils ont le sentiment que la régionalisation leur a été imposée, avec des arguments purement gestionnaires et sans qu'une véritable stratégie ait été dessinée préalablement. « Dépendre » d'un conseiller culturel lointain, installé au Costa Rica et effectuant des missions très espacées, ne répond nullement à l'idée qu'ils se font de leur mission dans le domaine culturel. Ils reviennent tous sur des questions d'image, tant la présence française reste associée à l'influence culturelle. Compte tenu des faibles montants investis par la France en matière de coopération économique, sanitaire etc. (en comparaison avec d'autres pays européens comme l'Allemagne ou la Suède), ils insistent sur le rôle spécifique de la France en matière de coopération culturelle, artistique et éducative. Par ailleurs, l'on sent des réticences ou des réserves de leur part, à l'égard du rôle désormais dévolu aux Alliances françaises : d'une part (comme nous l'avons vu), bien que bénéficiant d'une image assez forte auprès d'une partie du public local, les Alliances ne sont pas correctement équipées pour accueillir des spectacles. En outre, quelle que soit la motivation et l'engagement des équipes, certains ambassadeurs insistent sur la spécificité des Alliances, associations de droit local, donc essentiellement dévolues à l'enseignement du français et à la promotion des artistes locaux. Ils s'efforcent donc de compenser ce manque en termes de diffusion culturelle française, avec une enveloppe « résiduelle » dont le montant leur paraît dérisoire. Face aux faibles moyens publics, l'ambassadeur de France au Honduras, s'est efforcé de convaincre les entreprises françaises ayant des intérêts dans le pays, de soutenir quelques initiatives culturelles. Il a reçu une délégation du MEDEF à Tegucigalpa et fait état de « certains frémissements », notamment pour la construction de la cafétéria de l'Alliance de Tegucigalpa. Pour autant, ces démarches s'accomplissent dans un cadre purement bilatéral, et sans relations avec le CCCAC. Enfin, certains de ces diplomates font remarquer que malgré le changement de conseiller culturel et de coopération à la tête du CCCAC, et une plus grande disponibilité du nouveau conseiller à l'égard des Postes, ce changement de méthode ne donne guère plus de résultats concrets. « Le problème est donc structurel », conclut Monsieur Gilles Vidal, ambassadeur de France au Guatemala.

Les chefs de postes se montrent en général moins critiques à l'égard de la régionalisation linguistique et éducative, et moins encore, envers la régionalisation touristique. Mais, à tort ou à raison, ils restent persuadés que le conseiller culturel du CCCAC travaille d'abord pour le pays où il se trouve, c'est-à-dire le Costa Rica. Quant à l'ambassadrice de France au Costa Rica, elle dit se contenter d'une situation dans laquelle elle dispose d'un « super » conseiller culturel pour le Costa Rica.

Le point de vue des premiers conseillers

Tout d'abord en charge des relations politiques et économiques, les premiers conseillers se trouvent en situation de pallier le manque d'attaché culturel des postes et certains d'entre eux consacrent environ un tiers de leur temps aux activités culturelles, linguistiques et de coopération. Ils perçoivent souvent l'existence du CCCAC comme un surcroît de travail pour eux et même s'ils s'intéressent au domaine en question, ils reconnaissent volontiers qu'ils ne disposent pas des ressources suffisantes pour mener à bien des projets culturels. Enfin, certains d'entre eux considèrent que cet aspect des échanges ne relève aucunement de leurs compétences et ne s'en préoccupent pas. Un point mérite d'être souligné : par leur attributions, les premiers conseillers se trouvent en prise avec les dispositifs multilatéraux. Il semble pourtant que ce poste privilégié d'observation ne les conduise pas à confronter leurs expériences et analyses avec le CCCAC, pourtant situé d'emblée dans une perspective régionale – sinon multilatérale.

Le point de vue des services de coopération et d'action culturelle

Les missions du CCCAC sont comprises mais diversement appréciées par ces personnels : les activités linguistiques font en général l'objet d'appréciations positives, même si les services culturels reprochent au CCCAC le caractère espacé des missions. Dans le domaine culturel où les personnes en poste font face à des contraintes locales et au manque de moyens financiers, les personnes en charge de ces dossiers reprochent au CCCAC un manque d'efficacité : mauvaise circulation des informations, en particulier sur les spectacles proposés par l'AFAA, manque de données techniques sur les spectacles ou les expositions proposés, absence de prise en compte des spécificités locales. Ajoutons que, le premier conseiller assurant de façon partielle le suivi des dossiers culturels, le plus gros de la charge de travail revient à de jeunes personnes (stagiaires, VSN) dont les statuts sont précaires. Leur bonne volonté, leur disponibilité et leur engagement donnent de très bons résultats, particulièrement dans le domaine de la coopération linguistique où ils disposent d'un solide bagage universitaire (souvent doublé d'une première expérience). Pourtant leur vision du processus de régionalisation reste partielle – tout simplement à cause de la brièveté de leurs missions auprès des postes et du fait que leurs relations avec le CCCAC restent ponctuelles.

2. Le fonctionnement et la perception des Alliances

Opératrices de cette coopération, les Alliances françaises ne fonctionnent pas systématiquement en réseau. Le dispositif de régionalisation, d'abord mal compris car mal expliqué, s'est imposé aux Alliances qui aujourd'hui ne le remettent plus en cause. Mais bien qu'elles aient compris la régionalisation comme un facteur favorable à leur développement, elles la perçoivent comme un instrument pour réaliser des économies d'échelle – un simple déplacement des enveloppes –, et non comme une meilleure répartition des ressources.

Comme toute structure culturelle, les Alliances doivent mettre au point un programme plusieurs mois à l'avance pour trouver des partenaires financiers, réserver un lieu où accueillir le spectacle et communiquer autour de sa venue. Ces contraintes semblent peu perçues par le CCCAC.

Là aussi, selon la personnalité des directeurs d'Alliances et leur savoir faire, les réponses à cette situation sont différentes : le directeur de l'Alliance de Guatemala Ciudad préfère contacter directement des artistes qu'il connaît et négocier avec ses collègues dans les autres

pays, pour monter des événements à trois ou quatre partenaires. Le directeur de l'Alliance de Salvador constate la non réponse du CCCAC à des questions concrètes de tournées et organise des manifestations avec des artistes et des partenaires locaux. Aucune de ces initiatives n'est relayée par le CCCAC (qui ne semble pas les connaître) alors qu'il pourrait s'appuyer sur ces propositions, fédérer les initiatives individuelles des Alliances et organiser matériellement et financièrement des tournées régionales, à partir de leurs propositions, tout en renforçant leur rôle de « veilleur artistique » pour les artistes locaux, selon le terme de Claude Mathis, Secrétaire général de l'AFAA.

Le résultat de cette situation est un début de fonctionnement des Alliances en réseau, mais sur une base individuelle et de gré à gré, sans recourir ni à l'expertise ni au soutien du CCCAC. Il faut ajouter qu'en matière de programmation artistique, les directeurs d'Alliances ont des points de vue hétérogènes : ainsi Les trois mousquetaires, spectacle de marionnettes proposé par l'AFAA, et qui suscitait l'enthousiasme de la directrice de l'Alliance d'Antigua en raison de son caractère « portatif » et du fait que le marionnettiste était de langue espagnole, n'a pas recueilli les suffrages des Alliances de Managua et de Tegucigalpa. Le nombre minimum requis de partenaires n'ayant pas été réuni, il a fallu annuler cette tournée.

La coopération régionale est en outre diversement perçue par les Alliances situées hors des capitales. Elles sont fédérées par l'Alliance de la capitale, qui, elle-même, en réfère au CCCAC. Dans cette organisation à triple détente, l'identité de la coopération régionale s'estompe au fur et à mesure que les kilomètres s'accumulent. Les dysfonctionnements du CCCAC sont perçus très clairement par les Alliances qui ne le considèrent ni comme une force de proposition culturelle ni comme une référence pour régler un certain nombre de problèmes artistiques ou techniques. L'éloignement joue de plus en défaveur du CCCAC qui, jusqu'à présent, ne représente ni une réponse appropriée aux questions quotidiennes des Alliances, ni une aide à l'organisation de tournées régionales d'artistes français. « Je maintiens mon idée, que les problèmes rencontrés par le CCCAC sont plus structurels que conjoncturels, j'en ai presque quotidiennement la preuve », souligne Martine Sellios Ramière, directrice de l'Alliance française de Panama.

Malgré des réunions régionales, le CCCAC n'est pas parvenu à créer une dynamique commune. Les propositions du Conseiller sont, selon les Alliances, très éloignées de leurs réalités quotidiennes. Elles doivent en effet contenter un public qui a certainement plus besoin d'être « éduqué » que d'assister à des spectacles de création contemporaine française (Lagarce, Koltes) que seule une élite francophone peut apprécier.

Le point de vue de l'Alliance française de Paris

Selon Monsieur Alain Marquer, Directeur des Relations internationales de l'Alliance française de Paris, la signature de conventions de partenariat entre le Département et les Alliances constitue un progrès : elle réaffirme l'autonomie financière des établissements, tout en fixant les termes de la coopération entre le Département et les Alliances :

- Enseignement du français langue étrangère : formation de professeurs, diversification de l'offre ;
- Centre de documentation et de ressources ;
- Action culturelle et artistique ;
- Action de coopération⁽¹⁾.

(1) Source : ministère des Affaires étrangères, DG CID.

En même temps, il insiste sur le fait que les Alliances françaises sont prises dans une véritable contrainte : elles doivent assurer des missions de service public sous l'autorité des ambassadeurs et du CCCAC, mais doivent aussi garantir le maintien de leur revenu par les cours de langue (système privé). D'où la difficulté pour elles, d'assumer des tâches transversales.

3. Concilier les attentes du Département, des ambassades et du CCCAC

Les relations entre les ambassades et les Alliances

Du fait du nouveau contexte de coopération entre services culturels et de coopération des ambassades et Alliances françaises, les identités des deux structures sont, de l'avis des deux parties, brouillées auprès des ressortissants nationaux. En effet, les Alliances sont généralement perçues comme les services culturels de l'ambassade, ce qu'elle ne souhaite pas forcément être. Au-delà des éventuels problèmes de personnalités, la nouvelle configuration introduit de fait une coopération/concurrence entre les services culturels et de coopération des ambassades et les Alliances. Le manque global de moyens ne facilite pas cette situation. La coexistence de plusieurs intervenants sur un territoire exigu, avec peu de moyens, rend encore plus lointaine la vision du CCCAC qui ne semble pas pouvoir jouer un rôle d'arbitre entre ces divers interlocuteurs et faire valoir à chacun la complémentarité des différentes missions.

Plusieurs situations se présentent : ou bien les Alliances ont le sentiment de faire le travail des services culturels sans en retirer aucune reconnaissance. Ou bien les relations interpersonnelles sont positives et le travail se fait en synergie entre les Alliances et les services culturels et de coopération de l'ambassade.

S'il est théoriquement satisfaisant de penser que des Alliances de droit local sont immergées dans la réalité du terrain, cela n'en fait pas pour autant des « passeurs » privilégiés de la culture française. Malgré les conventions en vigueur avec le CCCAC, ces organismes tirent leurs revenus essentiels de l'enseignement de la langue et considèrent donc à juste titre, leurs clients (des cours de langues) comme prioritaires. Enfin, les structures même des Alliances ne permettent aucune autonomie en matière de programmation artistique (pas de salles de spectacle ou d'exposition dans toutes les Alliances).

L'optique de la diffusion culturelle française et celle de la promotion des cultures locales répondent à des exigences et des logiques différentes. Quelques opérations sont à même de fédérer les énergies : *Lire en fête, la fête de la Musique, le printemps des Poètes* ou *la journée de la Francophonie* sont organisées dans le cadre bilatéral Alliance-Ambassade et le CCCAC n'y participe en aucune manière, ne serait-ce que pour leur apporter un soutien logistique. L'ambassade exige souvent et soutient financièrement dans le cadre de l'enveloppe résiduelle, des activités « françaises » (tournées, festival de film français...) alors que les programmations culturelles des Alliances sont essentiellement constituées d'artistes locaux, avec un petit nombre de spectacles offerts par l'AFAA, via le CCCAC.

C. L'EFFICACITE DU DISPOSITIF

Les difficultés du CCCAC agissent différemment sur la politique culturelle ou la politique éducative et linguistique.

Si la politique culturelle reste à dynamiser collectivement et qualitativement pour que la coopération soit efficace, la politique linguistique et éducative a en revanche permis la mise en œuvre d'une coordination efficace.

Le CCCAC s'est en effet appuyé sur une politique régionale qui avait créé un véritable maillage d'échanges entre professeurs des six pays et dégagé des priorités et des besoins.

1. La défense de la diversité culturelle

Mal définie politiquement, la coopération culturelle régionale souffre non seulement d'un déficit de moyens financiers, mais aussi d'une absence de conception commune de ce que l'on entend pas la culture française, ses contours et la nature de ceux, artistes ou non, qui sont légitimement en droit de la représenter.

La part des manifestations proposées en tournée régionale, reste très faible. Comme nous l'avons constaté précédemment, de surcroît, elle s'organise souvent de gré à gré directement entre les directeurs d'Alliances, sur la base de leur réseau personnel.

Actuellement la coopération et la diffusion culturelles pâtissent du peu de coordination avec l'AFAA. Les directeurs d'Alliances se voient obligés de choisir parmi les quelques spectacles proposés par l'AFAA, sous la responsabilité du Conseiller culturel régional. Cette multiplication d'étages administratifs ajoutés au peu de renseignements précis que les uns et les autres disent obtenir sur les spectacles, rend la situation encore plus confuse.

Le volume de programmation des Alliances, sa qualité, le public

Hors AFAA et en dehors de tout lien avec le CCCAC, les Alliances françaises programment des artistes locaux souvent de bon niveau et jouent un rôle d'animateur culturel très important, respecté et reconnu dans chacun des pays.

Le volume de programmation dépend d'une Alliance à l'autre mais on note généralement les mêmes tendances aux expositions, aux présentations de livres, aux cafés littéraires et aux concerts, faciles et légers à programmer. Les bâtiments qui abritent les Alliances sont en général inappropriés à des représentations (danse et théâtre) et en cas de programmation de ce type de spectacle, les partenariats avec les équipements locaux appropriés sont impératifs. Plus généralement, les activités des Alliances françaises sont bien relayées par les médias locaux.

Adaptée à la situation locale, la qualité des programmations varie selon les Alliances, leurs moyens et la personnalité de leur directeur.

L'exemple de l'Alliance française d'Antigua (Guatemala)

Le travail d'implantation locale de cet organisme repose sur l'engagement bénévole du conseil d'administration et de sa directrice qui ne perçoit aucun salaire direct ni officiel. Les spectacles sont organisés en collaboration avec les différents organismes culturels d'Antigua via le Comité de Coordination des Institutions Culturelles de La Antigua Guatemala (CCECLA) ainsi qu'avec différents centres culturels (dont un de culture hispanique). Les sponsors et le montant des dons – en espèces ou en services - correspondent en 2001 à 50% du budget des dépenses culturelles.

Exemples de programmation 2001

l'Alliance de Managua, Niguaragua.

En 2001 aucun spectacle n'a été organisé en collaboration avec le CCCAC

JANVIER

Exposition de peintures et sculptures de **Claude Feuillet** (peintre français très inspiré par le thème de la nature, la jungle).

« *Faites de l'amour* » **concert** de blues du trio hondurien **Blusseo**.

MARS

Exposition des aquarelles du peintre italien **Donati Bisio**.

Semaine de la **Francophonie**, projections de films français en collaboration avec l'ambassade. Soirée de clôture avec la projection d'un film français, l'intervention du québécois René Ouellet qui fait le tour du monde à vélo (projection de photos), remise de prix pour le concours sur la francophonie.

AVRIL

Présentation du CD Rom : **Les papillons du Nicaragua** par **Jean Michel Maes**.

Exposition de **Roberto Barberena**

« *Fragments* » : tableaux représentant les femmes, les races pré-hispaniques et indigènes.

MAI

Concert de **Julio Vasquez**, guitariste nicaraguayen accompagné d'un autre guitariste nord-américain, percussions, basses, guitare.

Fête de l'Afrique : exposition d'artisanat, dégustation de nourriture africaine, musiques africaines, le rendez-vous des Africains et des curieux de l'Afrique.

JUIN

Exposition de photographies de **Sophie Elbaz**, portrait de la société française à travers les photos de 35 familles ou 133 femmes et enfants. (AFAA)

Exposition sur les droits de l'enfant organisée par le ministère du Travail nicaraguayen.

Fête de la Musique à l'Alliance avec 3 groupes nicaraguayens : « trova », jazz, hard-rock.

Exposition d'**Augusto Silva**, peintre nicaraguayen : *vibrations nicaribéennes*, peinture figurative ou abstraite de la côte caraïbe.

l'Alliance de Tegucigalpa, Honduras

JANVIER

Présentation du livre *Páginas Sueltas* du docteur Ernesto ARGUETA

Concert et Présentation du C.D « *Notas de vida para El Salvador* » en soutien aux sinistrés du tremblement de Terre.

FÉVRIER

avec l'AFAA : **Exposition de photographies** « *Mémoire d'Elles* » de **Sophie ELBAZ**

Trois conférences sur la position de la femme au Honduras, réunies sous le thème de « *Avances de la ley de Igualdad de Oportunidades* ».

MARS

Exposition de photographies et lecture de poèmes « un diálogo entre imágenes » de Simona Di Franco y Francesca Randazzo

IV^e concours du jeune peintre

Semaine de la Francophonie

Conférence del Licenciado Víctor Cruz Reyes *Recuperación territorial y la colonización española a finales del siglo XVIII en la provincia de Honduras*.

AVRIL

Exposition de peinture Trinomio

Centroamericano réunissant un hondurien, un nicaraguayen et un salvadorien.

Conférence del licenciado Mario Alas Solís, *Mapeo de la calidad de la Educación en Honduras*.

MAI

Exposition-vente de peinture au bénéfice des familles toujours sinistrées depuis le Mitch, de l'artiste péruvien José Manuel Rullier

Exposition sur l'art culinaire hondurien, « Patromonio Culinario Hondureño ».

JUIN

Fête de la Musique

Conférence sur « Juegos, videojuegos y Aprendizaje »

l'Alliance de Managua, Niguaragua.

JUILLET

Concert de saxophone par le premier orchestre de saxophones de Cologne : *Midges at work*.

Conférence La musique des années 20 à Paris,

Conférence Jacques Lacan 1901-2001, animée par une psychanalyste espagnole Rosa Maria Calvet.

AOUT

Conférence, animée par **Gabriel Menendez Torrellas**, musicologue espagnol.

SEPTEMBRE

Exposition **Jorge Luis Cornejo** sculpteur et céramiste nicaraguayen et **Amilkar Castellon** peinture sur bois.

OCTOBRE

Concert de **Esteban Monge**, musicien costaricien, dans le cadre d'une tournée régionale.

Cycle de cinéma policier

NOVEMBRE

Conférence « André Malraux, critique d'art ».

Fête du Beaujolais nouveau

Exposition du céramiste **Helio Gutierrez**, prix UNESCO 99.

DÉCEMBRE

Fête de fin d'année : concert de **Julio Vasquez**, tombola, exposition de l'Alliance française à travers le monde à l'occasion du cinquantenaire de l'AF de Managua.

l'Alliance de Tegucigalpa, Honduras

JUILLET

Conférence du professeur **Arnulfo Ramírez** sur la ville de Copán.

AOUT

Exposition de peinture « Mundos Convergentes » de **Verónica Kozlova y Gustavo Amador**

SEPTEMBRE

Concours de photographie organisé avec la chambre de commerce de Tegucigalpa

Présentation du livre « la religión de las hormigas » de **Donaldo Altamirano**

Exposition de photographies de l'artiste **Nicolaza Hernández**

1^{er} forum d'orientation professionnelle

NOVEMBRE

Concours de poésie

Exposition collectives de peintres nationaux autodidactes

Exposition de bandes-dessinées par le groupe **Banzai**

Conférence de **Russbel Hernández Rodríguez** « Medicina institucional y Garífuna »

Exposition de peinture intitulée « Mujeres » de l'artiste **Melvin H. ALVARADO**

Festival de cinéma français

Exposition de bougies accompagnée d'une conférence sur « Avances Retos y Logros de la Mujer Hondureña en el escenario actual »

DÉCEMBRE

Conférence sur « Estudios de Género y Educación »

Exposition de la classe de photographie de l'Alliance française de Tegucigalpa.

Concert musique classique « viaje musical » de **Isabelle Hibon** (française) et **Jorge Elvir** (hondurien)

1^{er} **Salon de meubles contemporains**

honduriens accompagné d'une exposition de peinture de l'artiste **Astrid Carison**.

Ces exemples de programmation témoignent assez bien du travail des Alliances dans la zone dont il faut préciser qu'elles ne peuvent en aucun cas être « producteurs de spectacles ».

Très implantées, elles jouent plus un rôle d'animation culturelle dans le vrai respect de leur mission qui reste la promotion et la programmation d'artistes locaux, rejoignant par là l'idée de l'AFAA que les Alliances devraient jouer un rôle de « veilleur culturel ».

Par manque crucial d'équipement et de connaissances générales sur les réseaux artistiques de diffusion de la culture française, la programmation de spectacles représentant la culture française reste marginale, d'autant plus qu'elle est soumise à des problèmes financiers et à la disponibilité de l'AFAA et du CCCAC.

Dans ce contexte, la promotion de la culture française passe aussi bien par une soirée « dégustation de Beaujolais » ou un café littéraire avec une rencontre d'écrivain francophone, que par une représentation théâtrale.

Éléments sur les attentes du public

Il faut noter que le public centraméricain est d'abord sensible aux arts plastiques, et plus particulièrement à la peinture, ainsi qu'à la musique.

Le public des spectacles ne recouvre pas strictement le milieu de ceux qui apprennent le français. Dans les capitales, il s'agit de personnes issues de la classe moyenne ou aisée, bénéficiant d'un niveau culturel assez élevé. Mais la situation varie dans les plus petites villes. Ainsi à Tela, au Honduras, le président et le directeur de l'Alliance évoquent le fait que cet organisme intéresse des jeunes sans formation universitaire, qui, par ailleurs, réalisent des spectacles, grâce à l'impulsion de l'Alliance. De même à Antigua, les cafés-musettes, concours de dessin pour les enfants, attirent un public pas forcément familier de la langue ni de la culture française. Les pratiques artistiques amateurs sont partiellement prises en compte par les Alliances (photographie, arts plastiques, musique, comme à l'Alliance française de Guatemala Ciudad).

Le rôle des centres de ressources

Comme nous l'avons constaté dans la première partie (pages 10 et suivantes), la situation des centres de ressources varie selon leur date d'implantation, leur degré d'équipement, le personnel et les locaux dont elles disposent. Des difficultés de San Salvador au bon fonctionnement de Tegucigalpa, Panama et San José, les possibilités d'accueil et d'information semblent contrastées. Il semble en outre difficile de se prononcer sur l'efficacité actuelle de centres de ressources comme celui de Managua – en pleine reconfiguration. Il apparaît toutefois que dans les centres de ressources où une stratégie a été définie avec un apport en formation, les ressources matérielles et humaines sont utilisées au mieux, comme à Panama. Compte tenu du rôle essentiel conféré à ces centres, leurs personnels devraient pouvoir bénéficier d'une formation continue de haut niveau.

Les organismes concurrents des Alliances

Les centres culturels américains, souvent gérés par des responsables locaux, sont présents dans toutes les villes grandes et moyennes. De l'exposition d'arts plastiques à l'atelier d'informatique, via les cours de langues, ils attirent beaucoup de jeunes. Celui de Tegucigalpa, situé dans un quartier très populaire, semble une plaque tournante pour beaucoup d'adolescents.

Les centres de Culture hispanique – présents dans tous les pays sauf au Salvador – bénéficient également d'une grande visibilité et drainent un public local de tous âges. Ils disposent toutefois de moyens très inégaux : celui de Managua, situé dans un quartier résidentiel de la ville, organise des conférences et des concours de peinture, des concerts de musique... Au total, une programmation assez traditionnelle dont la clientèle appartient au milieu aisé. Celui de Guatemala Ciudad, situé en plein centre ville, fait face à un relatif manque de moyens et a centré ses investissements sur une bibliothèque-vidéothèque assez bien équipée, ainsi que sur l'accueil de conférenciers guatémaltèques et espagnols. Il encourage aussi les pratiques amateurs.

2. Une coopération linguistique et éducative cohérente en termes de régionalisation

Sous la responsabilité successive des différents attachés de Coopération éducative, la coopération linguistique et éducative s'est positivement structurée. L'enseignement de la langue française dans les cursus nationaux des six pays offre des différences mais la création et la mise en réseau des associations de professeurs de français a créé des synergies et des échanges fructueux. La coopération soutient largement la formation continue des professeurs de français qui s'oriente actuellement vers les formations à distance et le recours aux nouvelles technologies et aux moyens audiovisuels. L'objectif est de garantir la qualité de l'enseignement dispensé par les professeurs. De même, les efforts vers les universités pour dynamiser les filières d'apprentissage ainsi que les échanges de lecteurs et d'étudiants entre la France et les pays d'Amérique centrale, semblent positifs.

Il existe déjà de nombreuses relations inter-universitaires, et de nombreux organismes culturels et intellectuels se positionnent de manière centraméricaine. La coopération régionale mise en place par la France accompagne le programme des universités qui travaillent à mettre en place des filières et des réseaux d'enseignement centraméricains.

Face au système éducatif de chacun des pays, les Alliances se positionnent en complémentarité et non pas en concurrence avec d'autres intervenants. Leur niveau d'enseignement est très bon, la pédagogie française et l'enseignement de la langue est particulièrement remarqué. En réseau, les Alliances présentent une cohérence pédagogique et les manuels comme « Vacances cubaines », sont les mêmes partout. Les activités culturelles locales qui accompagnent les cours, renforcent leur position.

Au Guatemala où le français n'est pas enseigné officiellement dans le secondaire ni à l'université, les étudiants peuvent apprendre la langue française seulement à l'Alliance.

Globalement, excepté au Costa Rica où le français constitue une matière obligatoire du cursus scolaire, l'enseignement du français touche une minorité.

En outre, les structures de l'AEFE sont considérées comme structures d'excellence (Panama compris car l'indigence des locaux et du matériel ne remet pas en cause la qualité et le dévouement des enseignants).

Sur le plan régional, la coopération linguistique fonctionne plutôt bien, de l'avis de tous les intervenants : les ressortissants locaux comme les Français sont désireux de trouver des méthodes communes, de pratiquer des échanges et de confronter leurs expériences. Encore que beaucoup déplorent un interventionnisme du CCCAC là où il ne faudrait pas (les sujets d'examen au Nicaragua) et une carence là où il le faudrait (l'information pédagogique et professionnelle des élèves apprenant le français, comme au Guatemala). En outre, la multiplicité des intervenants (Académies, AEFE) ne semble pas faciliter une bonne communication de tous les acteurs. De plus, les relations entre les établissements de l'AEFE ne se concrétisent pas par la réalisation de projets régionaux, mais par des appuis administratifs et des échanges d'informations basés sur la bonne entente entre collègues et non pas sur le sentiment partagé d'une régionalisation ou d'une mise en réseau.

Par ailleurs, les missions d'éduFrance gagneraient à être mieux ciblées. Cet organisme doit motiver les élèves pour qu'ils viennent étudier en France (mission demandée par Monsieur le ministre de l'Éducation, Jack Lang). Or il s'avère que peu d'entre eux, issus des lycées français et ayant tous un excellent niveau, étudient en France. Tous ces élèves se tournent vers les États-Unis où la scolarité est plus lisible, bien encadrée et les problèmes matériels

totalemment pris en charge. Dans les pays d'Amérique centrale, où les structures familiales sont très présentes, les familles refusent souvent d'envoyer de jeunes adultes en France alors que les études y sont gratuites. Le peu de lisibilité des études, la non prise en charge des étudiants lors de leur arrivée, et l'éloignement constituent les principaux facteurs de démotivation des familles, y compris de celles dont un parent a étudié en France par le passé. L'investissement de la France dans ces bacheliers, souvent excellents élèves, est perdu, alors que celle-ci pourrait former une partie de l'élite intellectuelle, particulièrement dans les domaines du droit, de la médecine - traditionnellement les filières les plus convoitées -, mais aussi dans celles de l'agronomie et des métiers culturels.

Le cas du Guatemala où les élèves bacheliers du lycée français partent étudier l'art dans les universités françaises est intéressant. Aucun des pays d'Amérique centrale n'offre de structure à but artistique ; les artistes sont donc tous formés aux États-Unis ou en Europe. C'est le cas au Panama où la directrice du musée d'art moderne se bat pour obtenir des pays étrangers, des bourses pour les meilleurs élèves qui partent majoritairement étudier vers les États-Unis, l'Espagne et l'Italie.

En termes d'influence et pour une plus grande lisibilité des formations universitaires et des écoles, une information directe aux familles, une augmentation du nombre des bourses (les bourses d'excellence sont distribuées au compte-goutte pour toute la région alors que ces bacheliers obtiennent le plus souvent leur baccalauréat avec mention), la prise en charge matérielle des élèves (chambres prioritaires en cité universitaire, par exemple) seraient le meilleur moyen de faire fructifier les investissements français en matière d'éducation.

3. De très faibles relations avec les Départements français d'Amérique (DFA)

Au terme de notre étude, force est de constater que l'intégration régionale, des DFA voulue par la France, constitue « l'angle mort » de sa coopération avec l'Amérique centrale. En effet, malgré le vif souhait de Monsieur Patrick Dahlet, attaché de Coopération linguistique et éducative, que ces relations se développent, très peu d'exemples sont venus illustrer ce vœu. Citons la formation suivie par cinq enseignants centraméricains, dans le cadre de la maîtrise FLE organisée par l'Université des Antilles et de la Guyane en Martinique (cf. page 38). Malgré la qualité des offres linguistiques de cette université et celle des équipements culturels que l'on trouve dans les Antilles françaises, les relations restent plus que sporadiques. Il est vrai que les difficultés de communication (et leur coût) représentent un problème d'envergure. En tout état de cause, sans un volontarisme affirmé, ces relations tarderont à s'établir, tant les pays d'Amérique centrale semblent culturellement plus orientés vers le Mexique ou l'Amérique latine, que vers les Antilles, à l'exception du Panama.

D. EFFICIENCE DE LA COOPÉRATION

1. Les moyens financiers et leur gestion

Peut-on parler d'économies d'échelle alors que les postes d'attachés ont été supprimés au profit de postes rattachés à une nouvelle structure, le CCCAC ? En outre, la suppression des postes d'attachés dans la plupart des Postes, s'accompagne de la multiplication de postes de courte durée sans relation avec la réalité du travail demandé :

- Directeurs d'Alliances rattachés à une délégation, qui sont des recrutés locaux sans salaire définis mais avec des missions très importantes ;
- Personnel qualifié dans les services culturels, avec des salaires de recrutés locaux ;
- Jeunes gens faisant office d'attachés culturels et linguistiques sur des postes de VSN. Dans le domaine linguistique où les problèmes sont définis et concrets, leur contribution est précieuse et ils remplissent avec succès leur rôle, sans le statut ni le salaire correspondants. Dans le domaine culturel, leur manque de connaissance des réseaux artistiques et de leur économie, et surtout le non encadrement de leurs supérieurs hiérarchiques et du CCCAC se fait cruellement sentir. Leur bonne volonté et leur dévouement sont impressionnants, mais, sans aucune aide technique ni artistique du CCCAC, leur action est limitée.

La **lourdeur des procédures comptables** est source de retards et d'erreurs (la transmission des pièces comptables à San José de Costa Rica par valise diplomatique représente une perte de temps et parfois de documents). Les délais sont longs pour toutes les procédures, les obstacles administratifs trop nombreux pour régler des détails: les postes doivent jongler avec les écritures pour se faire rembourser des montants dérisoires.

La rationalité que semble vouloir imposer le CCCAC pour être en conformité avec les demandes de l'État français, ne correspond pas aux réalités du terrain.

Le CCCAC considère que les Alliances sont parfois rétives à toute exigence administrative et comptable, mais il est vrai que le mode administratif et financier actuel exige de la part des agents un comportement qui ne tolère aucune souplesse. Or sur le plan culturel, les dysfonctionnements sont évidents : on assiste à une multiplication d'étages, de décisions et de médiations qui vont à l'encontre d'une logique d'efficacité.

Bien que le CCCAC ait doublé pour l'exercice 2002 leurs crédits de diffusion culturelle, les Alliances, dont les moyens financiers semblaient la principale revendication pour assurer une programmation de qualité sous la responsabilité du conseiller régional, sont en état de « disette financière » chronique. Les ressources proviennent uniquement des cours et dès lors l'intervention de partenaires privés pour financer les spectacles est une nécessité. Or l'Amérique centrale n'est pas une zone où sont majoritairement implantées les entreprises françaises et la « chasse aux *sponsors* » y reste limitée.

Avec une vraie bonne volonté, les directeurs d'Alliances recherchent des partenaires privés. Mais la difficulté du CCCAC à émettre des propositions via l'AFAA suffisamment à l'avance ne permet pas toujours aux Alliances d'en organiser les financements et renforce l'idée de l'inefficacité du CCCAC auprès des directeurs.

Certains d'entre eux, sachant à l'avance qu'il seront déficitaires, gèrent au mieux les déficits avec les bénéfices des cours.

D'autres au contraire affichent une position très stricte en refusant, pour des raisons déontologiques, de financer la coopération culturelle française imposée par le CCCAC sur leurs ressources propres.

L'attitude crispée de certains directeurs d'Alliances vis-à-vis du CCCAC, de la régionalisation et de l'exercice du droit de regard sur les activités financées par le CCCAC a disparu avec les changements de personnes et l'assainissement des finances des Alliances. Cependant le bilan reste mitigé. Excepté l'Alliance de San José, du fait de la proximité géographique, aucune Alliance n'a vraiment de lien étroit avec le CCCAC. Le Centre apparaît comme administratif et lointain. Les réunions de concertation et de coordination, les échanges d'informations et la réalisation de tournées régionales pourraient convaincre les intéressés de l'utilité de la régionalisation si le CCCAC jouait vraiment le rôle de coordinateur et de support technique que les directeurs d'Alliance attendent.

La création du CCCAC (Centre culturel et de Coopération pour l'Amérique centrale), dispositif compétent pour les six pays et installé auprès de l'ambassade de San José de Costa Rica relève d'un objectif précis : orienter et coordonner les actions de diffusion et de coopération des Alliances avec pour souci d'améliorer les résultats de certains de ces établissements, qui outre l'enseignement du français, assurent des fonctions de diffusion culturelle et de coopération éducative. Son objectif était aussi de renforcer les liens entre les Alliances et le « Département » et de développer leur travail en réseau dans un cadre de coopération régionale.

Or il semble aujourd'hui que la tâche soit très lourde et que le CCCAC ne dispose ni de la légitimité ni des moyens nécessaires pour mener à bien sa mission.

2. Impact de la coopération

L'articulation du dispositif régional semble mal perçue par les partenaires centraméricains. Certains se disent sensibles à la qualité des relations bilatérales mais ignorent les rouages des relations entre les ambassadeurs, les Alliances et le CCCAC.

Une image confuse de la coopération française

Si les Alliances et leurs activités sont bien perçues et appréciées – comme en témoigne la façon dont la presse les relaye –, la coopération française, qu'elle émane des Postes ou du CCCAC, est parfois critiquée comme trop lente à donner les réponses que les institutions nationales attendent, ou trop dispersée. Si des organismes comme « Mundo Maya » (Honduras) ou le ministère nicaraguayen de l'Éducation expriment leur reconnaissance à l'égard de la coopération française, il semble que cette interaction positive tienne plus à des individus qu'à un système global. Les partenaires centraméricains attendent de la France des réponses d'abord adaptées à leurs besoins, sinon en termes de financement, du moins en termes de stratégie et de choix. Si la coopération linguistique donne souvent satisfaction, tout au moins au niveau des lycées, des départements de français des universités et des Alliances, les responsables nationaux – comme la ministre de la Culture du Guatemala ou

les responsables rencontrés au ministère de l'Éducation du même pays – insistent sur la nécessité, pour les pays concernés, de lier plus fortement culture et développement économique, enseignement et alphabétisation, patrimoine et tourisme. C'est d'ailleurs dans cette perspective que s'inscrit désormais le travail du CEMCA (antenne du CEMCA de Mexico au Guatemala) et de sa nouvelle directrice, Madame Nathalie Raymond⁽¹⁾. A cet égard, on ne peut que se féliciter de la création annoncée, d'un poste d'Attaché régional français au Tourisme à Managua (Nicaragua), prévue pour janvier 2003.

Une autre façon de s'interroger sur l'impact du dispositif régional est de se référer aux attentes des partenaires centraméricains.

Des attentes éducatives autant que linguistiques

La coordination entre les deux termes « linguistique » et « éducatif », tend à mettre en valeur le second pour plusieurs raisons :

Compte tenu de l'état de pauvreté et de l'illettrisme qui sévissent dans la plupart des pays cités, les ministères de l'Éducation et de la Culture du Nicaragua, du Guatemala, du Honduras notamment attendent de la coopération française une aide à la mise en place de modules « d'éducation informelle » aussi bien que « formelle ». Selon les responsables guatémaltèques rencontrés, le Plan d'Éducation mis en place par le ministère de l'Éducation embrasse tous les âges et s'adresse à des enfants non scolarisés, aussi bien qu'à leur parents. D'ailleurs, le gouvernement a instauré une sorte de service civil obligatoire pour les lycéens qui donnent un quota d'heures par semaine, au bénéfice de l'alphabétisation (les élèves du Lycée Jules Verne y participent). Dans ce cadre, la collaboration entre ONG spécialisées et la coopération française est présentée comme une priorité. Les responsables du ministère sont en attente de savoir faire, de méthodes de la part de la France, d'envoi de spécialistes.

Concernant « l'éducation formelle », de la même façon, les ressortissants centraméricains qui envoient leurs élèves dans les collèges ou lycées français, sont prêts à les faire étudier en France, pour peu qu'on leur délivre les informations appropriées et qu'on leur facilite l'accès au cursus et au pays. Il faut ajouter qu'au Guatemala par exemple, certains parents d'élèves, issus de la classe intellectuelle aisée, préfèrent la pédagogie française à celle que délivrent les collèges américains : ils la considèrent plus ouverte, préparant mieux à un esprit critique, et plus efficace. Il existe donc là pour la coopération française, une sérieuse chance – non pas de rivaliser avec l'enseignement de l'anglais – mais d'offrir en langue française, une formation utile et appréciée qui peut par la suite donner lieu à des études en France.

Le curseur s'est, semble-t-il, déplacé au profit de cette demande qui ne peut que participer à la promotion de la langue française, non plus conçue comme une fin en soi, mais comme un outil (au sens noble du terme), outil de pensée, de connaissance et d'expérience dans des domaines comme le droit, la médecine, l'architecture, l'agriculture, la conservation du patrimoine, le tourisme. C'est tout le sens et l'intérêt des formations initiées dans ce dernier domaine, avec le concours de la France, à la UNAN (Nicaragua).

De même, l'enseignement de la langue française peut se conjuguer avec celui d'autres langues, comme dans le cas de la licence français-anglais précitée (à l'Université de San Salvador), ou à l'Alliance française d'Antigua. Au centre privé d'apprentissage des langues CALUSAC à Guatemala Ciudad, on enseigne le français, l'allemand, le portugais... Les étudiants apprécient cette coexistence des enseignements, conforme au pluralisme culturel

(1) Centre français d'Études mexicaines et centraméricaines, organisme actuellement installé dans les locaux de l'ambassade de France à Guatemala Ciudad.

et linguistique, et considèrent ces formations comme un acquis global de compétences linguistiques qui leur évite un face à face réducteur avec la seule langue anglaise. La connaissance de langues étrangères – en plus de l'anglais – est souvent perçue par eux comme un avantage décisif pour une meilleure insertion professionnelle.

Enfin, tous nos interlocuteurs ministériels plébiscitent la pédagogie française et, sur ce point, des ateliers ou des rencontres de travail serviraient également la promotion de notre langue.

Sur le plan culturel, cinq plans distincts de coopération intéressent nos interlocuteurs centraméricains :

- **Celui de la promotion des pratiques artistiques amateurs**, auxquelles participent notamment les Alliances françaises ; cette part de l'activité artistique, non négligeable puisqu'elle peut fédérer des écoles, des amateurs de tous âges, pourrait être mieux relayée à l'échelle régionale car elle fait appel à des méthodes spécifiques d'animation, de transmission. Ces pratiques sont très valorisées par les professionnels centraméricains, car particulièrement nécessaires dans leurs pays. Parmi les artistes centraméricains que nous avons rencontrés, nombreux sont d'ailleurs ceux qui estiment que ce type d'activités fait « partie intégrante de leur travail », comme le photographe Daniel Hernandez au Guatemala.
- **Celui de la promotion des artistes locaux** qui ne rencontrent pas toujours les meilleures opportunités pour présenter leurs œuvres dans leur propre pays. Ainsi le concours de peinture organisé par l'ambassade de France au Guatemala, en collaboration avec l'Alliance, sera accueilli en 2002 dans l'une des salles du Musée d'art moderne rénové de Guatemala Ciudad, et dont le jeune directeur, José Mario maza Ponce, un architecte, se montre très soucieux d'impliquer le plus large public possible dans une sensibilisation à l'art moderne, voire contemporain. De même, le succès de la fête de la Musique au Honduras, démontre, si besoin était, le formidable impact d'une manifestation regroupant musiciens amateurs et professionnels du pays. Sur ce point, les Alliances ont un rôle clé de « veilleur » à jouer et leurs initiatives doivent pouvoir être relayées par le CCCAC, à l'échelle régionale, voire au-delà.
- **Celui de la coopération artistique et culturelle** : conservatoires itinérants, rencontre d'artistes autour d'ateliers, coproduction avec des artistes locaux, « classes » de musique, de danse, de théâtre... Les demandes sont innombrables et recoupent notamment l'intérêt de l'AFAA, qui, par la voie de son Secrétaire général, se dit prêt à trouver des professionnels français pour engager ce type d'expériences.
- **Celui de la diffusion culturelle** qui entend montrer le meilleur de la création contemporaine française. Sur ce plan, – au-delà du choix même de spectacles franchissant les barrières de la langue –, l'exigence de qualité est requise. Le CCCAC a ici un rôle stratégique à jouer pour inventer des tournées régionales.
- **Celui, enfin, de la coopération technique** dans le domaine des professions de l'art et du spectacle : dans tous ces pays, les responsables et les artistes eux-mêmes souhaitent que les jeunes se forment à la régie de spectacle, aux éclairages, à la production cinématographique et audiovisuelle, à la restauration du patrimoine, au tourisme et au management culturels. Ces savoirs faire français dont l'excellence n'est plus à démontrer, peuvent être promus, à travers des ateliers⁽¹⁾, des rencontres, des stages

Ainsi donc, au vu de ces besoins clairement exprimés, l'on ressent une « attente » de France qui s'est renouvelée face aux urgences de l'heure : la coopération française peut constituer un

(1) Rappelons à ce sujet, l'expérience menée au Brésil, en Colombie, en République Dominicaine, par le SIRCHAL (site Internet international sur la Revitalisation des Centres historiques en Amérique latine), basé à l'AFAA et travaillant en coopération avec la BID, l'UNESCO et l'Union internationale des architectes, ainsi que des partenaires privés latino-américains.

carrefour d'apports à la fois techniques et intellectuels, culturels et économiques. Cela exige avant tout une stratégie de proposition et d'écoute. Cela implique sans doute aussi une approche plus transversale des différents secteurs de la coopération, à l'échelle des acteurs français eux-mêmes, à l'échelle des relations inter-européennes dans la région, à l'échelle des organisations multilatérales présentes dans cette partie du monde. Quelle que soit la solution adoptée *in fine* par le Département (cf. nos recommandations, **pages 75 et suivantes**), cela implique enfin une claire répartition des moyens et des compétences, non pas en fonction d'une logique institutionnelle, mais en fonction de priorités, de programmes et de projets à conduire en partenariat avec les acteurs centraméricains.

Les attentes de l'Union européenne et des partenaires européens

La régionalisation de la coopération française est perçue de façon plutôt abstraite par des interlocuteurs qui souhaitent une plus grande implication française dans les initiatives multilatérales. L'approche pragmatique de l'Union européenne en particulier, consiste à valoriser le montage de projets conjoints dans lesquels la coopération française gagnerait à s'impliquer davantage, au prix, il est vrai, d'une méthode transversale qui ne fait pas toujours partie des traditions de travail françaises. Si l'on considère le point de vue des responsables espagnols et italiens rencontrés, ils semblent également désireux de voir la France prendre, à leurs côtés, des initiatives régionales. En matière éducative et culturelle, la coopération française semble bien placée pour fédérer des initiatives aujourd'hui isolées car sa force de proposition dans ces domaines, est en général connue et respectée. Les progrès accomplis en matière de coopération culturelle entre États membres, relèvent plutôt, comme nous l'avons vu, des Postes eux-mêmes. Les Européens s'interrogent donc non sur la régionalisation elle-même mais sur l'échelle de coopération effective que celle-ci peut ou doit permettre et ils restent dans l'attente de propositions.

TROISIÈME PARTIE

RECOMMANDATIONS

La présente évaluation du dispositif français de coopération culturelle, linguistique et éducative en Amérique centrale nous amène à recommander un certain nombre d'hypothèses.

Ces hypothèses reposent sur trois observations :

- **La première est de constater que les économies d'échelle** procurées par cette coopération régionale sont, au bout de deux années d'existence, loin d'être évidentes. Il semble au contraire que l'action de coopération à dimension régionale voulue par le Département, par la superposition et la complexité des processus de décision, crée des surcoûts induits de gestion, de contrôle et d'administration supplémentaires. Chaque poste voulant d'une manière ou d'une autre continuer de conserver des prérogatives culturelles qui vont bien au-delà des possibilités qu'offrent les enveloppes dites résiduelles. Il apparaît en effet que l'action culturelle et artistique au sens large du terme, constitue *a fortiori* dans des pays à faibles enjeux stratégiques, la seule manière d'affirmer une présence forte et visible.
- **La seconde est d'observer que le cadre institutionnel** du CCCAC demeure soumis à la réglementation relative à l'organisation financière et comptable des établissements français fixée par le décret du 24 août 1976. Or cette réglementation, outre le fait qu'elle soit toujours discutée dans son bien fondé s'agissant des CCC⁽¹⁾ n'offre pas de *capacité juridique* réelle. En d'autres termes, le CCCAC ne dispose pas de la possibilité de verser des subventions, de détenir le droit d'ester en justice, ni de posséder du patrimoine immobilier. Cette configuration institutionnelle qui nécessite, de surcroît, un rattachement géographique national pour être accréditée, n'est pas, compte tenu des enjeux géo-culturels, de nature à asseoir une légitimité régionale sur le plan diplomatique. La structure même du Centre culturel et de Coopération ne correspond pas à ses ambitions affichées.
- **La troisième observation est relative à la gestion des ressources humaines.** Il apparaît que le centralisme qui caractérise la gestion des personnels diplomatiques au sein du ministère des Affaires étrangères ne tient pas compte de l'équation régionale pourtant souhaitée par le Département. En d'autres termes, puisque les nominations à vocation culturelle, éducative et linguistique au sein de chacun des postes de la région ne font pas, au minimum, l'objet d'une consultation préalable du conseiller culturel régional, il n'est pas possible d'envisager que ce dernier puisse exercer une véritable autorité. Et encore moins de structurer une hiérarchie de compétences susceptible d'entraîner une dynamique de projets. Les mouvements de ces personnels sont fréquents, ce qui signifie une absence de « mémoire » et une difficulté supplémentaire sur le plan régional, pour piloter des projets à moyen et long terme, seule manière d'enraciner des habitudes et des réflexes « régionaux ».

(1) Ministère des Affaires étrangères, correspondance interne du 14.03.2000

Ces observations nous amènent à préconiser deux hypothèses.

1. Régionalisation affirmée :

Le Département se donne, en conformité avec ses intentions dans la région, les moyens diplomatiques d'exercer une authentique coopération régionale en Amérique centrale, et il lui faut alors installer un ambassadeur régional, se substituant aux six autres, et disposant de l'autorité politique pour asseoir une action culturelle, linguistique et éducative ambitieuse et visible, les Alliances renforçant alors leur ancrage local par une présence devenue plus lisible.

2. Renforcement bilatéral, dans un cadre régional :

Le Département considère que la fonction des postes est d'asseoir prioritairement la relation bilatérale et, dans ce cas, il accepte le coût d'une cohérence diplomatique dans laquelle la culture, l'éducation et les langues représentent les principaux ressorts, à charge pour les Alliances de renforcer une action régionale que leur configuration institutionnelle leur permet.

- **Dans la première hypothèse**, le maintien à San José de ce poste régional ne va pas de soi. Le centre de gravité géopolitique régional semble en effet se déporter progressivement sur Managua, capitale du Nicaragua où l'Union européenne a décidé en 1998, d'installer sa délégation régionale, suivie en cela par les pays nordiques. Par ailleurs, l'Espagne vient de décider d'y doubler ses effectifs diplomatiques. Dans la seconde hypothèse, la « reterritorialisation » de l'action diplomatique française dans chacun des six pays, n'est pas incompatible avec la poursuite d'une stratégie régionale. N'existe-t-il pas déjà pour la région, un attaché de police au Salvador, un poste d'expansion économique à Guatemala Ciudad, une cinémathèque régionale à Mexico ou un attaché de défense à Panama ?

En tout état de cause, il semble que la mise en œuvre de l'une ou l'autre hypothèse vaille mieux que le maintien de l'actuel *statu quo*. La demande générale de *clarification* et de *simplification* de la coopération française est telle qu'il semble illusoire d'espérer que l'actuelle configuration institutionnelle débouche sur de meilleurs résultats. Faute d'enjeux politiques et de moyens financiers conséquents, chacun semble faire de son mieux, mais dans un contexte institutionnel qui ne se prête en aucun cas à la mobilisation professionnelle. Que cette clarification se fasse au sein même des relations qu'entretiennent les directeurs d'Alliances avec les Postes, sur les statuts trop diversifiés des personnels chargés d'action de coopération, voire sur le rôle des ambassadeurs dans la définition d'une politique régionale en matière de coopération culturelle et éducative eu égard de la mission du Conseiller Culturel, il y a lieu de faire des choix qui sont aussi en fin de compte des choix budgétaires car cette simplification conduira nécessairement à des économies. Les moyens significatifs dont disposent d'autres pays comme, par exemple le Japon, pour engager des actions de coopération qui ne vont pas nécessairement dans le sens de nos intérêts, nous autorisent en revanche à réfléchir à un meilleur ratio d'efficacité en termes diplomatiques.

S'agissant de l'installation d'un hypothétique poste diplomatique régional, le maintien d'un CCC redevient légitime puisqu'il constitue l'outil d'une action diplomatique d'envergure régionale. Il suffirait alors d'étoffer l'équipe actuelle en lui transférant les actuels postes d'attachés existants. Ceux-ci, rattachés au Conseiller, se verraient confier des responsabilités géographiques et thématiques en fonction de leur profil professionnel.

- **Seconde hypothèse.** Compte tenu des exigences évoquées plus haut, nous pouvons, pour la seconde hypothèse, proposer le schéma suivant :

Trouver une juste complémentarité entre les activités des postes et celles du CCCAC

- **Confier au CCCAC les projets régionaux de coopération qui impliquent une mise en commun des expériences, des savoirs faire, des compétences nécessaires à l'échelle centraméricaine** : la coopération éducative et linguistique dans son ensemble, avec une forte coordination exercée par le CCCAC auprès des lycées, des universités, des associations de professeurs de français, des Alliances françaises. Ce rôle fédérateur déjà engagé et donnant relative satisfaction, constituerait pour le CCCAC, l'opportunité de dialoguer également avec les organismes centraméricains mandatés pour agir sur ces sujets (dont la Coordination éducative et culturelle centraméricaine, basée au Costa Rica, la CECC), ainsi qu'avec les ministères concernés des pays. Comme nous l'avons noté, la demande centraméricaine est forte (y compris dans le secteur de l'alphabétisation et de l'éducation informelle). Le CCCAC aurait également à charge de repérer les ONG actives dans le secteur ainsi que les expériences menées par certains des États présents dans la zone. Il pourrait convoquer à terme des séminaires européens voire internationaux sur la pluralité linguistique et son apprentissage, avec des partenaires italiens, allemands, belges voire japonais.
- **Confier au CCCAC des missions d'investigation et de coopération dans les domaines des techniques, du management culturel et du droit à la culture** : restauration et conservation du patrimoine, management culturel, formation aux techniques du spectacle, droit de la culture et propriété intellectuelle, lutte contre le piratage et le vol d'objets d'art, coproductions audiovisuelles, circulation internationale des programmes et des produits de l'industrie culturelle (livres, disques, design etc.). Là aussi, la demande est très importante et la mise en œuvre de procédures concrètes – s'appuyant sur des « bonnes pratiques » –, rencontrerait certainement un appui des interlocuteurs nationaux et régionaux centraméricains (ministères de la Culture et du Tourisme, associations de cinéastes et de producteurs audiovisuels, musées, centres d'art et associations culturelles). Ces séminaires d'ingénierie culturelle et artistique pourraient être organisés alternativement dans un pays d'Amérique centrale, là encore en coordination avec les postes et les Alliances, mais sous la responsabilité exécutive du CCCAC. Ils pourraient solliciter l'appui de partenaires privés centraméricains.
- **Confier au CCCAC – en coordination éventuelle avec l'AFAA – des actions régionales de coopération sous forme de conservatoires itinérants réalisés par des artistes ou compagnies représentatifs de la culture contemporaine française** et susceptibles de passer le barrage de la langue (cirque, performances multimédias, musique, danse notamment).
- **Repérer toute action de type multilatéral** (notamment dans le domaine du patrimoine et du tourisme) susceptible d'impliquer des acteurs français dans la zone.

Rendre aux ambassadeurs leur rôle de « diplomate culturel », avec la présence d'un attaché culturel, scientifique et de coopération sous leur autorité dans chacun des postes.

Cet attaché aurait plusieurs fonctions :

- Prendre en charge les grandes manifestations vitrines de la culture française (comme la fête de la Musique), en liaison avec les Alliances françaises et les acteurs locaux ; organiser la venue de conférenciers ou d'artistes français de haut niveau pour présenter au public des pays concernés, le meilleur de la production artistique et de la pensée française contemporaines (y compris dans le domaine du cinéma).
- Repérer des artistes ou des producteurs culturels locaux susceptibles de bénéficier de missions en France, de tournées voire de coproductions en Europe ou en Amérique centrale. Il va de soi que, sur ce point, les Alliances peuvent jouer un rôle important de prescripteur mais, là encore, la responsabilité exécutive de ces actions devrait être confiée aux attachés culturels et de coopération des postes (établissement de la programmation culturelle, recherche de partenaires financiers pour ces opérations, recherche de salles de spectacle etc.).

- Effectuer un travail de veille sur l'ensemble des programmes et possibilités de coopération multilatéraux, ainsi que sur les expériences conduites par des ONG locales, pour en référer à l'équipe du CCCAC et lui proposer des actions.
- Gérer la coopération scientifique bilatérale et servir de relais, de correspondant et de prescripteur à la Délégation régionale pour la Coopération scientifique et technique du CCCAC, ainsi qu'à l'attaché régional au tourisme.
- Renvoyer sur le CCCAC toute activité de son ressort ;
- Assurer la visibilité de l'ensemble des actions menées par la coopération française pour les acteurs locaux – y compris celles conduites par le CCCAC, à charge pour ce dernier de tenir les postes informés de ses initiatives.

Permettre aux Alliances françaises de mieux jouer leur rôle de « veilleur » et d'animateur culturel en prise avec les réalités locales, tout en les soulageant d'une programmation culturelle exécutive dont elles n'ont généralement pas les moyens.

Dans cette perspective d'ailleurs, les conditions du contrat entre le CCCAC et les Alliances devraient être revues.

Cette nouvelle configuration tripartite aurait un triple avantage :

- Permettre aux acteurs locaux de mieux identifier les interlocuteurs français et les ressorts de la coopération française ;
- Offrir la possibilité d'une régionalisation efficace dans la mesure où elle se cantonne clairement aux secteurs immédiatement, facilement régionalisables et déjà en partie régionalisés (enseignement, tourisme et patrimoine, audiovisuel et cinéma, formation technique) ;
- Ménager l'avenir en permettant la montée en charge d'une régionalisation progressive « à la carte » ;
- Faire du CCCAC l'interlocuteur clairement identifié de la coopération régionale française en particulier auprès de l'Union européenne, des États membres, des institutions nationales et régionales centraméricaines et des associations professionnelles centraméricaines.

L'ensemble de ces mesures pourraient être prises pour une durée limitée (trois à cinq ans), de façon à pouvoir évoluer le cas échéant, après une évaluation des actions conduites. En termes financiers, cette nouvelle configuration implique la mise en place de crédits de coopération culturelle bilatérale auprès des postes, plus étoffés que les « actuelles enveloppes résiduelles ». Laissant aux Alliances françaises leur rôle d'animateur culturel et de centre de ressources, celles-ci ne seraient plus confrontées aux acrobaties budgétaires actuelles et pourraient mener à bien le cœur de leurs activités : enseignement du français, organisation d'événements culturels « légers » – cafés littéraires ou musicaux, activités pour enfants ou ateliers de pratiques artistiques – tout en continuant à promouvoir de façon souple des talents locaux, les actions de plus grande envergure ou de plus grande visibilité artistique revenant sous la responsabilité des postes.

Cette configuration permettrait en outre de stabiliser les effectifs du CCCAC – avec des missions régionales claires et limitées : outre la coordination de l'ensemble des activités culturelles et éducatives du CCCAC, le rôle du conseiller culturel et de coopération serait de conduire et d'animer la coopération culturelle technique (y compris audiovisuelle), à charge pour les personnes en charge de la coopération scientifique, éducative et touristique de mettre en œuvre les activités ressortissant de leur domaine (soit quatre postes).

Certes, à première vue, cette proposition ne va pas dans le sens d'économies d'échelle. A première vue seulement. En effet, si des attachés culturels, scientifiques et de coopération compétents se trouvent dans les postes et si les attributions du CCCAC sont clairement

définies, le travail de tous ces personnels et en particulier du conseiller culturel et de coopération sera de rechercher des co-financements publics et privés, bilatéraux et multilatéraux ou de s'inscrire dans des activités engagées par d'autres, afin d'y affirmer la présence et le savoir faire de la coopération française. Les Alliances françaises ont montré à leur échelle la possibilité et la validité de ces partenariats avec des acteurs locaux. Leur expérience doit pouvoir être reprise et amplifiée par les attachés culturels des postes et l'équipe du CCCAC. Ce dispositif implique, bien entendu, une circulation fluide des informations entre les différents acteurs. A cet égard, les nouvelles technologies de l'information doivent être mises systématiquement à profit, pour échanger en temps réel des informations et préparer des projets, en évitant la lourdeur budgétaire de trop nombreuses réunions. Dans un tel contexte, le CCCAC serait à la fois conçu comme une force de proposition et d'écoute, apte à fédérer des attentes identifiées et considérées comme prioritaires par la Coopération française à l'échelle des postes et des Alliances.

Le choix de l'une ou l'autre des hypothèses est éminemment politique. Il constitue, dans les deux cas, un préalable pour relancer la présence de la France dans cette région et remobiliser dans la clarté les agents de la coopération culturelle, éducative et linguistique. Il s'agit moins de tenir un discours sur le rayonnement de notre nation que d'inviter nos interlocuteurs sur place, à mieux saisir notre stratégie à leur égard.

S'il apparaît que la création d'un poste d'ambassadeur régional répond mieux au souci de rationaliser nos moyens diplomatiques dans la région, il correspond également mieux au processus irréversible d'intégration centraméricain. Le président en exercice de la conférence des ministres de la Culture du SICA n'a-t-il pas récemment invité, pour la première fois, le directeur du CCCAC à coopérer sur le plan régional ? Dans le cas inverse, à savoir, le retour à l'action diplomatique bilatérale, il conviendrait à minima de confier à l'ambassadeur de France à Managua un *mandat de représentation régionale* auprès de l'Union européenne, compte tenu des moyens financiers dont dispose la Commission.

Devant la montée en puissance d'une américanisation des modes de vie dans la région, et en face à une demande de France qui ne trouve pas à s'exprimer aussi clairement que le souhaiteraient bon nombre d'interlocuteurs locaux, il n'y a peut être jamais eu autant de nécessité d'être aujourd'hui volontariste en Amérique centrale.

Mais cette volonté doit se manifester à plusieurs niveaux :

- **Tenir compte de la pression du contexte international**

Le premier niveau consisterait à tenir compte d'un contexte international très pressurant dans lequel la concurrence des luttes d'influences géo-culturelles nécessite de la part de notre diplomatie un réflexe *entrepreneurial*. C'est particulièrement sensible dans le domaine de l'ingénierie éducative (évaluation) où nos compétences sont reconnues mais notre répondant faible, faute de réseaux et de logistiques adaptés.

La culture de projets devrait être, désormais, le moteur d'une action diplomatique inscrite dans un contexte planétaire et multilatéral.

Notons en particulier le fait que la coopération européenne se déroule en ordre dispersé malgré des amorces de collaboration qui gagneraient à être encouragées et soutenues. Sur le plan culturel, la possibilité de réunions techniques, de stages communs, de manifestations conjointes, d'échange d'expériences, devrait pouvoir se dérouler plus amplement et de façon souple, sans pour autant attenter à l'identité des uns et des autres. Des passerelles entre politique de coopération, développement local et diplomatie culturelle devraient être plus

systématiquement construites, en s'appuyant éventuellement sur les programmes de l'Union (en particulier dans le domaine de la coopération décentralisée).

- **Pouvoir répondre à l'excellence**

Le second niveau, c'est de pouvoir répondre à *l'excellence*. Nombreux sont les établissements dont les meilleurs élèves veulent poursuivre des études dans les universités françaises. Les bourses correspondantes sont trop peu nombreuses pour susciter une mobilisation et un entraînement. Il faudrait pouvoir, dans ce secteur, communiquer et démontrer que, même financièrement, poursuivre ses études en France est, non seulement moins coûteux qu'au États-Unis mais plus productif intellectuellement. A cet égard, l'absence de notoriété de la chaîne francophone TV5 dans le paysage audiovisuel centraméricain constitue un handicap. Cette excellence doit également se décliner sur le terrain des filières artistiques (cinéma, arts plastiques, patrimoine et management culturel notamment) où l'offre française est de bon niveau mais peu connue.

- **Offrir des formations techniques pour les métiers culturels**

Dans les domaines du patrimoine et du management culturel notamment, l'enjeu serait de proposer des formations « à la carte », en fonction des demandes des professionnels centraméricains, sur place.

- **Affirmer une véritable exigence qualitative dans la diffusion culturelle**

Le quatrième niveau de volonté doit se traduire par l'affirmation d'une *exigence qualitative dans la programmation culturelle*. Même si les critères de cette exigence sont subjectifs, ils sont incarnés par des profils professionnels souvent trop différents pour donner une cohérence d'ensemble. La nécessité de recruter progressivement des agents au fait de l'actualité artistique et sensibles aux grands mouvements de la pensée contemporaine est aujourd'hui un gage de crédibilité de la diplomatie. Même si elle est essentielle, la bonne volonté et l'engagement exemplaire des uns et des autres ne peut aujourd'hui suffire à bâtir une stratégie d'action culturelle d'envergure.

- **Informers et aider les personnels en poste**

Nous proposons que se tienne chaque année un *séminaire de formation et d'information culturelles* animé par des universitaires, des professionnels du spectacles et des réseaux artistiques, ainsi que des journalistes spécialisés, et destiné aux attachés culturels, directeurs d'Alliances et jeunes responsables en charge, dans les ambassades, d'activités culturelles. Il s'agirait de créer les conditions d'une meilleure maîtrise des données dans ce secteur et de profiter de cette réunion pour engager collectivement des projets régionaux communs.

L'ensemble de ces recommandations participe d'une autre volonté, celle de considérer *globalement* le dispositif français de coopération culturelle, linguistique et éducative en Amérique centrale comme perfectible. Ce qui signifie, en clair, que la tentation de se contenter d'améliorer l'existant sans qu'au préalable les choix précités n'aient été faits, ne peut que conduire la coopération française dans une voie sans issue.

PERSONNALITÉS RENCONTRÉES

A Paris

Monsieur Serge BRIAND
Chargé de mission. Sous-Direction du Français - DGCID

Madame Sylvie CHRISTOPHE
Adjointe au chef du bureau Amérique, Délégation aux relations internationales et à la Coopération. Ministère de l'Éducation nationale

Monsieur Philippe CUJO
Chargé de mission à la Coordination géographique. Département des Amériques et des Caraïbes - DGCID

Monsieur CUZZI
Chef de bureau des Établissements culturels et des Alliances françaises - DGCID.

Monsieur Philippe DORIAN
Chargé de mission. Bureau des Établissement culturels et des Alliances françaises.
Direction de la Coopération culturelle et du Français - DGCID

Monsieur DUCRET
Rédacteur Amérique centrale à la DAC

Monsieur Philippe DULAC
Directeur de la Communication de l'Agence pour l'Enseignement français à l'Étranger (AEFE)

Monsieur Jean GARBE
Directeur. Direction de la Coopération culturelle et du Français - DGCID

Monsieur GEORGY
Chargé de mission. Bureau des Politiques institutionnelles et de la Promotion du Français - DGCID

Madame Nathalie HIRCHPRUNG
Ancienne directrice de de l'Alliance française de Panama (1996-1999).

Monsieur Alain MARQUER
Directeur des relations internationales de l'Alliance française, Alliance française de Paris

Monsieur Dirk NEHAUS
Consul Général, ministre conseiller ambassade du Costa Rica en France

Monsieur PELLETAN
Chef de bureau à la DGCID

Monsieur Jean Louis SABATIE
Ancien conseiller culturel à San José de Costa Rica, ancien directeur du CCCAC.

Madame Nicole TRAMOND
Ambassadrice de France au Costa Rica (de passage en France)

Madame Nicole WEILL
Responsable du secteur Amérique de l'Agence pour l'Enseignement français à l'Étranger (AEFE)

A San José, COSTA RICA

Madame Nicole TRAMOND, ambassadeur de France au Costa Rica

Madame Noemy J. BARUSH
Directrice de la Coopération internationale, ministère des Relations extérieures et du Culte

Monsieur Marc BOUCLIER
Proviseur du lycée franco-costaricien

Dr. Luis Diego CALZADA CASTRO
Président du conseil d'administration de l'Alliance française de San José

Madame Pilar CISNEROS
Journaliste (télévision)

Monsieur Patrick DAHLET
Attaché régional de Coopération éducative (CCCAC)

Monsieur Gabriel GONZALES
Directeur du centre du Cinéma

Monsieur Bernard GRAU
Conseiller de Coopération et d'Action culturelle pour l'Amérique centrale

Monseur Marvin HERRERA ARAYA
Secrétaire général de la Coordination éducative et culturelle centraméricaine (CECC)

Monsieur Gabriel MACAYA
Recteur de l'Université du Costa Rica (UNA)

Monsieur Andres MONTERO
Metteur en scène

Monsieur Joaquim MORALES
Directeur de l'Alliance française de San José

Monsieur Jimmy ORTIZ
Chorégraphe

M.A Jorge ALFARO PEREZ
Doyen de la faculté de philosophie et de lettres - Université Nationale du Costa Rica
(UNA)

Monsieur Eric RENARD
Chargé de mission pour les Affaires culturelles au CCCAC

Monsieur Roger RETANA CALDERON
Directeur adjoint de l'École de langues et de sciences du langage - Université nationale
du Costa Rica (UNA)

Madame Désirée SEGOVIA
Vice-présidente de l'Alliance française de San José. Consultante en relations internationales

A San Salvador, SALVADOR

Madame GAZARIAN, ambassadeur de France au Salvador

Madame Karine ALBERTINI
Attachée de coopération linguistique et éducative. Ambassade de France

Madame Beatriz ALCÁINE
Artiste. Fondatrice et propriétaire de la salle de spectacle *La Luna*

Lic. Glower DE ALVARADO
Directeur du département de langues. Université de San Salvador

Dr. VEGA CARIAS
Président du conseil d'administration de l'Alliance française de San Salvador

Monsieur Gérard DELESTRE
Proviseur du Lycée français de San Salvador

Monsieur Alain FORT
Conseiller. Ambassade de France

Monsieur Roberto GALICIA
Concultura

Madame Jeanine JANOWSKY
Galeriste, membre du comité de l'Alliance française de San Salvador

Lic. Patricia Mejía Lagos
Directrice de la Coopération internationale. ministère de l'Éducation

Lic. Jorge Antonio MONTENEGRO
Directeur du département de philosophie. Université de San Salvador

Monsieur Yvan MOREAU
Directeur de l'Alliance française de San Salvador

Monsieur Rolando REYES
Director Nacional de Artes - Conseil national pour la Culture et les Arts
(CONCULTURA), ministère de l'Éducation

Lic. Mario RIVIERA MORA
Directeur des Relations avec l'Europe. ministère des Relations extérieures

Lic. Bello SUAZO
Directeur du département d'Histoire. Université de San Salvador

Madame Elizabeth TRABANINO
Fondatrice et directrice de *Radio Classica et Radio de los niños*

A Panama, PANAMA

Monsieur Patrick BOURSIN, ambassadeur de France à Panama

Madame Alida FABREGA
Directrice du musée d'art contemporain

Prof. Carlos M. FITZGERALD
Directeur national du Patrimoine historique, Institut national de la Culture (INAC)

Madame Marcela ISAZA
Présidente de l'Association des professeurs de français de Panama

Monsieur Flavio MENDEZ
Secrétaire général adjoint, ministère des Affaires étrangères

Madame Monica MIGUEL
Directrice du Musée anthropologique de Panama

Monsieur Salvador MIRANDA
Vice-doyen de la faculté de Sciences humaines et directeur du département de français de l'Université de Panama

Madame Marie-France PAUME
Directrice de l'École française Paul Gauguin

Mademoiselle Sandrine PIA-CASTO
Attachée de Coopération culturelle scientifique et technique, ambassade de France

Mademoiselle Alexandra SCHJELDERUP
Attachée de presse, ambassade de France à Panama

Madame Martine SELLIOS RAMIERE
Directrice de l'Alliance française

Monsieur Jean-Luc WERTHEIMER
Conseiller, ambassade de France à Panama

A Managua, NICARAGUA

Monsieur Michel VANDERPOORTER, ambassadeur de France au Nicaragua

Donaldo AGUIRRE-RAMOS
Directeur de la production technique et artistique, Théâtre National Ruben Dario

Monsieur Pedro BERRIOS
Restaurateur au musée national, Palais National de la Culture

Monsieur Clément BOURSE
Chargé de mission, ambassade de France

Madame Michèle DELAPLACE
Directrice de l'Alliance française de Léon

Monsieur Sidy DIALLO
Premier conseiller, ambassade de France

Monsieur Tom DODD
Premier secrétaire, chargé de la coopération, Union européenne - Délégation de la Commission européenne pour le Nicaragua, le Salvador, le Guatemala et le Honduras

Madame Michelle DOSPITAL
Responsable du service culturel, ambassade de France

Monsieur Edgard ESPINOZA
Directeur du musée national, Palais National de la Culture

Monsieur Salvador ESPINOZA MONCADA
Directeur des relations publiques, Théâtre National Ruben Dario

Madame Isolda FRIXIONE
Chargée de la coopération bilatérale, ministère des Relations extérieures

Monsieur Silvio LACAYO
Directeur du secondaire, ministère de l'Éducation

Monsieur Norman LANZAS
Président du conseil d'administration de l'Alliance française de Managua

Monsieur Jean Michel MAES
Directeur de l'Alliance française de Léon

Madame Yolanda MENA
Présidente de l'Association nicaraguayenne des professeurs de français (ANIPROF)

Madame Yolanda MIRANDA
Chargée de coopération artistique, ambassade de France

Madame Angela MUNGUIA
Directrice du département de français, Université Nationale Autonome du Nicaragua (UNAN)

Madame Guillermina MUA
Vice-Présidente de l'Association nicaraguayenne des professeurs de français (ANIPROF)

Monsieur Marvin ORTEGA
Président du conseil d'administration du Collège franco-nicaraguayen Victor Hugo

Monsieur Alain RUCHE
Conseiller, Union européenne - délégation de la Commission européenne pour le Nicaragua, le Salvador, le Guatemala et le Honduras

Madame Maria DEL SOCORRO RIOS TREJOS
Directrice adjointe du Collège franco-nicaraguayen Victor Hugo

Monsieur Patrick STEMMELEN
Enseignant, du Collège Franco-Nicaraguayen Victor Hugo

Madame Margarita VANINI
Directrice générale de l'institut d'Histoire du Nicaragua et d'Amérique centrale, Université centraméricaine (UCA)

Monsieur Frank TORRES
Directeur de l'Alliance française de Managua

Monsieur Javier SOLIS
Directeur du Centre nicaraguayen de Culture hispanique

A Tegucigalpa, HONDURAS

Monsieur Michel AVIGNON, ambassadeur de France au Honduras

Madame Patricia AMADOR
Directrice, organisme de promotion touristique Mundo Maya

Monsieur Luc BERNARD
Président de l'Alliance française de Tela/la Ceiba

Monsieur Bayardo BLANDINO
Directeur artistique, centre des Arts visuels

Madame Ruth BOJORQUE
Responsable du département de langues, Université pédagogique Francisco Morozan

Madame Daisy CALIDONIO
Directrice hondurienne du lycée franco-hondurien

Madame Rosario CORDOVA
Responsable du centre hondurien de Culture interaméricaine

Monsieur Maxime CROS
Assistant, service culturel, ambassade de France

Madame Lea-Azucena CRUZ
Vice-rectrice académique, Université pédagogique Francisco Morozan

Madame Margaret ESPANA
Consul honoraire de France et directrice de l'Alliance française de San Pedro de Sula

Monsieur Patrick GARRIGUE
Directeur du lycée franco-hondurien

Monsieur Pierre-Yves KERVENNAL
Conseiller, ambassade de France

Madame America MEJIA
Directrice exécutive, MUA (Association Mujeres en las Artes)

Madame Françoise MOREAU
Attaché linguistique, ambassade de France

Madame Tatiana P. DE PIERSON
Directrice de la coopération externe, ministère du Tourisme

Madame Juana-Francisca REYES
Professeur de français, université pédagogique Francisco Morozan

Monsieur Jose Jorge SALGADO
Directeur des Arts, ministère de la Culture

Monsieur Huguez SAVARZEIX
Chargé de mission Tourisme, ambassade de France

A Guatemala Ciudad, GUATEMALA

Monsieur Gilles VIDAL, ambassadeur de France au Guatemala

Monsieur Pedro ALONSO
Directeur de l'Institut guatémaltèque de Culture hispanique

Monsieur Boris CONSTANS
Directeur des cours, Alliance française de Guatemala Ciudad
Monsieur Minor CORDON
Coordinateur pour la coopération, USAC

Monsieur Nicolas DUMAS
Service culturel scientifique et de Coopération technique, ambassade de France

Monsieur Didier GUILLOT
Directeur de l'Alliance française de Guatemala Ciudad

Madame Marlene HAESSLER
Directrice du Musée Popol Vuh (art maya), Université privée Francisco Marroquin

Monsieur Daniel HERNANDEZ
Photographe

Madame Danièle LARTIGUE
Proviseur du Collège Jules Verne

Madame Patricia LEGUEN
Volontaire du progrès, programmation culturelle, Alliance française de Guatemala

Madame Otilia LUX DE COTI
Ministre de la Culture

Monsieur Victor MARTINEZ
Créateur et directeur de la galerie d'art Sol del Rio

Monsieur Mario MAZA PONCE
Directeur du musée d'art moderne

Monsieur Christophe MELON
Directeur du primaire du Collège Jules Verne

Monsieur Erick MOTTA
Sous-directeur section Europe, ministère des Relations extérieures

Madame Nathalie RAYMOND
Directrice du Centre d'Étude mexicaines et centraméricaines (CEMCA)

Différents professeurs du CALUSAC
Centre d'Apprentissage des Langues de l'Université de San Carlos

A Antigua, GUATEMALA

Madame Véronique DUBREUIL
Archéologue et directrice de l'Alliance française de Antigua

PLAN DE MISSION

Deux missions ont été effectuées

Première mission du 3 au 14 novembre 2001 **Jean-Michel Djian, Emmanuelle Schmitt**

- Costa Rica : San José du 3 novembre au soir au 6 novembre au soir
- Salvador : San Salvador, du 7 novembre au matin au 9 novembre
- Panama : Panama Ciudad du 9 novembre au soir jusqu'au 13 novembre au matin

Départ le 13 novembre au matin, arrivée à Paris le 14 novembre 2001

Seconde mission du 19 au 30 janvier 2002 **Anne-Marie Autissier, Emmanuelle Schmitt**

- Nicaragua : Managua, du samedi 19 janvier au soir au mardi 22 au soir
- Honduras : Tegucigalpa : du mercredi 23 au matin au vendredi 25 au matin
- Guatemala : Guatemala City, Antigua : du vendredi 25 au matin au lundi 27 janvier

Départ le 27 au soir, arrivée à Paris le mardi 28 janvier 2002

BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE

L'état du monde, annuaire économique géopolitique mondial 2002
La Découverte & Syros, 2001

Problèmes d'Amérique Latine, l'Amérique centrale de l'après-guerre
La documentation française n°30, juillet-septembre 1998

L'Amérique Latine face à l'histoire Léopoldo Zea
Lierre & Coudrier Editeur, 1991
(*América en la Historia*, Fondo de Cultura Economica, Mexico, 1957)

Memoria : Política, Cultura y Sociedad en Centroamérica. Siglos XVIII-XX
Margarita Vannini y Frances Kinloch (dir .)
Instituto de Historia de Nicaragua y Centroamérica, Universidad Centroamericana UCA,
Managua-Nicaragua, 1998

Visiones del sector cultural en Centroamérica
Ediciones AECI (Agencia Española de Cooperación Internacional), 2000

Actas : Reuniones de Ministros y Viceministros de Educación y de Ministros y Directores de Cultura, Panama 1997
Coordinación Educativa y Cultural Centroamericana, Secretaria general (CECC), 1997

En el ojo del huacan, Nicaragua
Sous la direction de Joël Delhom & Alain Musset
CCCAC et Institut universitaire de France, 2000

El Salvador del futuro, una vision academica
Universidad Tecnologica de El Salvador, San Salvador, 2001

Plan National de Educacion 2001-2015
Républica de Nicaragua, Managua 2001

Périodiques

Courrier International

Le Monde

The Courier, The Magazine of Africa-Caribbean-Pacific-European Union Development Cooperation

Francophil, le journal de la francophonie au Costa Rica

Documents (liste non exhaustive)

Documento de estrategia regional para América Central 2002-2006

Commission Européenne, Managua, Nicaragua. Document de travail 26.11.2001

Coopération régionale en Amérique centrale : Orientation de la programmation 2002

ambassade de France au Costa Rica, Centre Culturel et de Coopération pour l'Amérique centrale

Réunion d'évaluation de la coopération bilatérale culturelle scientifique et technique France-Nicaragua, Managua 14 février 2000

ambassade de France au Nicaragua

ANNEXE 1

Informations générales relatives au Costa Rica, au Guatemala, au Honduras, au Nicaragua, au Panama, et au Salvador. Données chiffrées année 2000.

Source : *L'état du monde 2002*, édition La Découverte.

	COSTA RICA	GUATEMALA	HONDURAS	NICARAGUA	PANAMA	SALVADOR
Capitale	San José	Guatemala	Tégucigapa	Managua	Panama	San Salvador
Superficie km²	50 700	108 990	112 090	130 000	77 080	21 040
Langue	Espagnol	Espagnol 23 langues indiennes	Espagnol Langues indiennes	Espagnol, anglais, créole e langues indiennes	Espagnol Langues indiennes	Espagnol, Nahuatlpipil
Monnaie	Colon Costaricien	Quetzal	Lempira	Cordoba	Dollar Balboa	Dollar Colon
Nature de l'état	République unitaire	République unitaire	République unitaire	République unitaire	République unitaire	République unitaire
Nature du régime	Présidentiel	Présidentiel	Présidentiel	Présidentiel	Présidentiel	Présidentiel
Population En milliers	4 024	11 385	6 417	5 071	2 856	6 278
Densité hab/km²	79,4	104,6	57,2	39	37,1	298,4
Croissance annuelle %	2,5	2,6	2,6	2,7	1,6	2
Mortalité infantile %	12,1	46	37,1	39,4	21,4	32
Analphabétisme- Hommes%	4,4	23,8	25,6	33,1	7,5	18,3
Analphabétisme - Femmes%	4,3	38,7	25,2	29,8	8,7	23,8
Scolarisation 12-17 ans %	52,6	45,8	49,5	53,5	63,5	56,1
Scolarisation 3^e degré %	33,1	8,1	11,2	12,6	31,5	16,7
Accès Internet % habitant	41,79	5,86	3,17	4,07	16,01	6,50
PIB total million \$	31 798	40 734	14 780	11 211	16 516	26 732
Croissance annuelle 1989-99	5,0	4,0	2,7	2,8	5,0	4,7
Croissance annuelle 2000	4,5	3,0	6,2	5,9	4,5	3,0
PIB par habitant \$	8 860	3 674	2 340	2 279	5 875	4 344
Dépense publique éducation (% PIB)	5,4	1,7	3,6	3,9	5,1	2,5

ANNEXE 2

Projet de programmation culturelle 2002 en Amérique centrale
Participation de la coopération régionale. Source : CCCAC janvier 2002

	COSTA-RICA	GUATEMALA	HONDURAS	NICARAGUA	PANAMA	SALVADOR
ARTS VISUELS	Places Publiques	Places Publiques	Places Publiques	Places Publiques	Places Publiques	Places Publiques
	30 ans d'estampes	30 ans d'estampes	30 ans d'estampes		30 ans d'estampes	30 ans d'estampes
	Peintures de Gérard Traquandi	Peintures de Gérard Traquandi			Peintures de Gérard Traquandi	
	Exposition FRAC				Exposition FRAC	
	Biennale Photographie	Biennale Photographie	Biennale Photographie		Biennale Photographie	
DANSE	Maguy Marin			Maguy Marin		
	Ballet de Lorraine	Ballet de Lorraine			Ballet de Lorraine	
					HIP-HOP	
MUSIQUE et ARTS DE LA SCENE	Trio jazz Pifarely Ducet, Courtois	Trio jazz Pifarely Ducet, Courtois	Trio jazz Pifarely Ducet, Courtois	Trio jazz Pifarely Ducet, Courtois	Trio jazz Pifarely Ducet, Courtois	Trio jazz Pifarely Ducet, Courtois
	Laurent Korcia		Laurent Korcia	Laurent Korcia		
	Senem Diyicıt					
	Sergent Garcia	Sergent Garcia	Sergent Garcia	Sergent Garcia	Sergent Garcia	Sergent Garcia
	Java					
		Cedric Tiberghien	Cedric Tiberghien	Cedric Tiberghien		Cedric Tiberghien
		Pierre Pincemaille				
		Quatuor Danel				
THEATRE	B-M Koltes	Participation à définir	B-M Koltes	B-M Koltes	B-M Koltes	
	Serge Valetti		Atelier de formation arts de la rue			
	Un acteur, un auteur – D. Sandre		Formation art dramatique			
	Chano Pozo, J. Savary					
ARCHITECTURE	Nouveaux musées					

ANNEXE 3

ambassade de France au Panama, Service d'Action Culturelle et de Coopération Projet de programmation culturelle 2002

Utilisation de l'enveloppe du poste (100 000 frs, soit 15000 euros)

Source : ambassade de France au Panama novembre 2001

Mars 2002	Semaine de la francophonie	En collaboration avec les Alliances Françaises de Panama et de David
Avril 2002	Festival de cinéma français	En collaboration avec le cinéma Alhambra (Panama), l'appui de l'Ambassade et du ministère des Affaires Etrangères
Avril 2002	Concert Sergent Garcia	En collaboration avec l'Alliance Française de Panama, et avec le soutien du CCCAC et de l'AFAA
9 Mai 2002	Journée de l'Europe	En collaboration avec les Ambassades d'Espagne, du Royaume-Uni, d'Italie et d'Allemagne. Avec le soutien de la représentation de l'Union Européenne (San José)
Juin 2002	Festival de cinéma européen	En collaboration avec les Ambassades d'Espagne, du Royaume-Uni, d'Italie et d'Allemagne. Avec le soutien de la représentation de l'Union Européenne (Bogota)
21 juin 2002	Fête de la musique	En collaboration avec les Alliances Françaises de Panama et de David, la municipalité de Panama, le bureau de restauration du " Casco Antiguo "
Octobre 2002	Lire en fête	En collaboration avec les Alliances Françaises de Panama et de David, l'école Française Paul Gauguin, la municipalité de Panama, les librairies et bibliothèques de Panama
Dates à déterminer	Activités liées aux anniversaires de Victor Hugo, Emile Zola et Alexandre Dumas. Exposition sur le café à l'Alliance Française de David	En collaboration avec les Alliances Françaises de Panama et de David
Expositions et activités sollicitées par l'Ambassade de France et l'Alliance Française de Panama	<u>Expositions :</u> 100 ans d'estampes d'Eric Linard Places Publiques Peintures Gérard Traquandi Les liens entre les Caraïbes et la Centramérique <u>Théâtre :</u> <i>La nuit juste avant les forêts</i> de B-M Koltès <u>Musique :</u> Trio Jazz Pifarely/Courtois/Ducret Spectacle HIP-HOP Ballet de Lorraine	En collaboration avec l'Alliance Française de Panama Si soutien du CCCAC et de l'AFAA

TERMES DE RÉFÉRENCE DE L'ÉVALUATION

1. Contexte de présentation générale

Le ministère des Affaires étrangères s'emploie de longue date à développer la présence de la langue et de la culture françaises dans les pays d'Amérique centrale.

Le soutien à l'enseignement du français et l'organisation de manifestations culturelles constituent les formes les plus anciennes de son action. Enrichie par des activités de coopération linguistique et éducative (formation des enseignants ou des formateurs, réforme de cursus...), cette action s'inscrit aujourd'hui dans un dispositif élargi touchant tous les secteurs d'intervention de la direction générale de la Coopération internationale et du Développement du ministère des Affaires étrangères (coopération technique et aide au développement, coopération audiovisuelle et nouvelles technologies de la communication, coopération scientifique, universitaire et de recherche).

Le dispositif de coopération culturelle, linguistique et éducative en Amérique centrale comporte deux caractéristiques principales :

– **les Alliances françaises y occupent une place importante.**

En l'absence de services extérieurs de l'État comme les Instituts français ou les Centres culturels, les Alliances françaises (établissements privés de droit local subventionnés par le ministère des Affaires étrangères) sont les principaux opérateurs des actions françaises de diffusion et, dans une moindre mesure, de coopération culturelle et linguistique.

– **la coopération est développée dans un cadre régional.**

Comme les autres formes de coopération, la coopération culturelle, linguistique et éducative a fait l'objet ces dernières années d'une régionalisation croissante ; San Jose, au Costa Rica, qui accueillait déjà un Bureau régional de coopération linguistique et éducative, abrite depuis 1999 un Centre culturel et de coopération à vocation régionale (le Centre culturel et de Coopération pour l'Amérique centrale - CCCAC). Sous l'autorité collégiale des six chefs de poste, ce centre définit et suit l'exécution de l'ensemble des actions françaises de coopération dans la zone. Il gère l'ensemble des crédits alloués à ces actions par le ministère des affaires étrangères, à l'exception d'enveloppes bilatérales résiduelles (100 000 FF ou 150 000 FF selon les pays) attribuées directement aux ambassades. Ainsi, les subventions aux Alliances, autrefois versées par les ambassades, sont aujourd'hui accordées par ce centre sur la base de projets préalablement définis dans une convention.

2. Descriptif de la coopération à évaluer et du champ couvert par l'évaluation

2.1. Description du dispositif de coopération culturelle, éducative et linguistique en Amérique centrale

• Objectifs

Le Ministère assigne à cette coopération les objectifs suivants :

- défendre la diversité linguistique et culturelle en faisant la promotion de la langue et de la culture française mais aussi celle des cultures locales,
- appuyer le processus d'intégration régionale dans lequel sont engagés les pays d'Amérique centrale en multipliant les actions à caractère régional,
- contribuer au développement des relations avec les départements français d'Amérique (DFA) en faisant appel, si possible, à leurs opérateurs et/ou leurs experts.

• Moyens

Le dispositif de coopération culturelle, linguistique et éducative en Amérique centrale est doté, annuellement, d'un peu plus de 5 millions de Francs (en crédits d'intervention du titre IV).

Il repose sur deux piliers :

▣ le Centre Culturel et de Coopération pour l'Amérique centrale (CCCAC) basé à San José.

Sa fonction est d'animer et de diriger le dispositif. Sur la base des propositions faites par les six ambassadeurs de France de la région, réunis chaque année en *comité d'évaluation et de programmation de la coopération en Amérique centrale*, il établit une programmation régionale. Il en suit l'exécution. Les principales actions programmées au titre de la coopération culturelle, linguistique et éducative, sont les suivantes :

- actions de diffusion et d'animation culturelle (notamment les tournées proposées par l'Association française d'Action artistique) ;
- dons de livres et revues ;
- soutien aux associations de professeurs de français ;
- soutien aux activités des Alliances ;
- promotion des certifications officielles de français langue étrangère ;
- nomination de lecteurs de français ;
- soutien à l'enseignement du français dans le système éducatif local (dans le primaire ; le secondaire et à l'université) notamment par la formation continue des professeurs de français.

Pour réaliser ces actions, le CCCAC a recours soit à des opérateurs locaux comme les Alliances françaises, auxquelles il confie par exemple certaines actions de formation, soit à des opérateurs français de la métropole ou des DFA. Ce centre compte cinq agents détachés d'autres ministères. Deux d'entre eux suivent directement les dossiers culturels, linguistiques et éducatifs: le conseiller régional de coopération et d'action culturelle et l'attaché régional de coopération éducative.

Il est à noter que si l'ambassade de France au Costa Rica accueille le service chargé de coordonner la coopération régionale, les postes diplomatiques de la région ont tous un service de coopération et d'action culturelle. Celui-ci est généralement animé par des

diplomates (premier conseiller, deuxième secrétaire...) en poste à la chancellerie diplomatique. Ils disposent, sous l'autorité de l'ambassadeur, de l'enveloppe résiduelle bilatérale (100.000 FF ou 150.000 FF destinés à des opérations de coopération dans tous les secteurs) et constituent le partenaire du CCCAC de San José pour les coopérations intéressant leur pays de résidence.

▣► **un réseau de 14 Alliances françaises implantées dans les six pays de la zone.**

Établissements de droit local, les Alliances sont dirigées par un comité composé de membres élus par une assemblée générale. Ces membres sont généralement des personnalités locales francophones. Le comité est représenté par un « directeur », chargé de l'exécution des activités de l'Alliance.

Dans les six plus importantes Alliances, le directeur est un fonctionnaire français presque toujours secondé (sauf au Salvador) par un CSN. Le plus souvent détaché du ministère de l'Éducation nationale, ce directeur est proposé par l'Alliance française de Paris. Il est nommé et rémunéré par le ministère des Affaires étrangères. Fonctionnaire français, il sert sous l'autorité de l'ambassadeur et doit tenir compte, dans la définition de son action, des orientations du CCCAC, des demandes de son comité local et des attentes de l'Alliance française de Paris dont il est le délégué.

Le réseau des Alliances mobilise entre 20 et 40 % des crédits d'intervention de la coopération internationale française dans la région (titre IV du budget).

Les ressources des Alliances sont constituées de recettes propres (droits de scolarité...) et de recettes extérieures (sponsoring, subventions du ministère des Affaires étrangères). Variable selon les établissements, la part du ministère des Affaires étrangères dans le budget représente souvent entre 10 et 20%.

Les activités des Alliances sont les suivantes :

- enseignement du français ;
- animation et diffusion culturelle ;
- actions de coopération.

Par ailleurs, il existe dans la région plusieurs établissements français d'enseignement (San José, Téguicalpa, Managua) qui concourent au rayonnement de la langue et de la culture françaises.

2.2. Descriptif du champ couvert par l'évaluation

L'évaluation concernera les pays d'Amérique centrale dans lesquels a été mis en place en 1998 le dispositif régional de coopération culturelle, linguistique et éducative: Costa Rica, Honduras, Guatemala Nicaragua, Panama, Salvador. L'évaluation portera sur la coopération mise en place entre 1996 et mars 2001. L'évaluateur rappellera brièvement la situation prévalant avant 1996.

3. Objectifs et problématique de l'évaluation

3.1. Objectifs de l'évaluation

L'évaluation a trois objectifs

3.1.1 Premier objectif: présenter un tableau complet de la coopération culturelle, linguistique et éducative en Amérique centrale entre 1996 et 2001 :

- ▣ **Les activités.** Dans une brève introduction, l'évaluateur décrira le contexte politique, économique et culturel de la coopération à évaluer ainsi que le dispositif français de coopération dans lequel elle s'inscrit. Il évoquera l'offre de langue et de culture avec laquelle les opérateurs français se trouvent en concurrence. L'évaluateur précisera la nature, le nombre et le coût des actions de coopération culturelle, éducative et linguistique au cours de la période de référence ; il s'emploiera notamment à inventorier les actions en fonction du secteur d'intervention (enseignement du français, promotion de la culture française, coopération éducative,...), du pays, de l'objectif poursuivi (diversité linguistique et culturelle, coopération régionale, développement des relations avec les DFA), de l'opérateur (Alliances françaises, opérateurs des DFA, du territoire métropolitain...).
- ▣ **Les acteurs.** L'évaluateur décrira les relations et rôles des différents acteurs de ce dispositif avant, pendant et après la mise en place de sa régionalisation en 1998 : Alliances françaises, ambassadeurs, services culturels d'ambassade, Bureau régional de coopération linguistique et éducative de San Jose, CCCAC de San Jose, Alliance française de Paris, administration centrale du ministère des Affaires étrangères, AFAA, comités locaux d'Alliances françaises, établissements français d'enseignement. Il explicitera les objectifs de cette régionalisation et tentera d'estimer la part de la coopération s'inscrivant, depuis 1999, dans un cadre régional.

3.1.2 Deuxième objectif : donner une appréciation sur cette coopération. L'analyse sera effectuée selon les critères communément reconnus dans le domaine de l'évaluation des politiques publiques ; ainsi elle devra porter :

– **sur la cohérence de ce dispositif :**

L'évaluateur s'interrogera sur le degré de réalisation du dispositif régional.

- Les acteurs de la coopération culturelle, linguistique et éducative en Amérique centrale ont-ils compris la régionalisation ? Quels sont les obstacles et les facteurs favorables à cette régionalisation ?
- Le dispositif est-il aujourd'hui réellement intégré ? Les Alliances françaises fonctionnent-elles en réseau sous l'impulsion du CCCAC ?
- Les directeurs d'Alliances françaises parviennent-ils à concilier les attentes de l'administration centrale du MAE, de l'ambassade du pays de résidence, du CCCAC, du comité local et de l'Alliance française de Paris ?
- Les différents acteurs impliqués dans la coopération évaluée disposent-ils des moyens appropriés à la réalisation de la régionalisation ?
- **sur l'efficacité de ce dispositif.** L'évaluateur dira si le dispositif produit les effets qui en étaient attendus. A cette fin, il s'interrogera sur le degré d'atteinte des objectifs de la coopération internationale française dans la région – appui au processus d'intégration régionale, promotion de la diversité linguistique et culturelle, développement des relations avec les DFA – et sur la façon dont les acteurs du dispositif y concourent :

1 - défense de la diversité linguistique et culturelle :

- comment les Alliances françaises s'acquittent-elles des trois missions qui leur sont confiées par le Département dans le cadre de la défense de la diversité linguistique et culturelle ?
- ▣ enseignement du français : quelle est l'évolution du nombre d'heures enseignées ? Quelle est la qualité de l'enseignement dispensé ? Quel est le niveau de formation initiale et continue des enseignants ? Quel est le profil sociologique des élèves ? Quelle est la position des Alliances par rapport à la concurrence des autres écoles de langue et celle de l'enseignement du français dans le système éducatif ? L'offre de français est-elle adaptée à la demande, notamment en matière de français de spécialité ? Quelles certifications sont proposées ? Quels manuels sont utilisés ? Les Alliances cherchent-elles à mettre en commun leurs expériences et à établir des normes, des méthodes communes ?
- ▣ activités culturelles : quel est le volume de la programmation ? Sa qualité ? Quelles sont la quantité et la nature du public ? A quelle concurrence les Alliances ont-elles à faire face ? La mise en place des centres de ressources sur la France contemporaine répond-elle à ses objectifs ? Quelle est la part des manifestations proposées en tournée régionale dans la programmation des Alliances ? Les Alliances développent-elles des actions de valorisation des cultures locales ?
- ▣ coopération linguistique : quelle est la qualité des prestations fournies par les Alliances françaises au CCCAC dans ce domaine ? Apportent-elles une valeur-ajoutée par rapport à d'autres opérateurs ?
- quelle est l'efficacité des actions menées, au titre de la défense de la diversité linguistique et culturelle, par le CCCAC et les services de coopération et d'action culturelle des ambassades de France dans la région ?

2 - appui à l'intégration régionale :

Dans quelle mesure les actions françaises de coopération culturelle, linguistique et éducative contribuent-elles au renforcement des contacts régionaux ?

3 - développement des relations avec les DFA :

Quelle est la contribution des actions françaises de coopération culturelle, linguistique et éducative au rapprochement des pays de la région avec les DFA ?

- sur l'efficacité de cette coopération, c'est-à-dire son aptitude à produire des résultats à la mesure des sommes dépensées :
 - Efficacité de la régionalisation : la régionalisation permet-elle de réaliser des économies d'échelle, de faire mieux avec moins ou autant d'argent ?
 - Efficacité des Alliances françaises : sur la base de l'examen de leurs activités, de leurs budgets et de leurs comptes d'exploitation, l'évaluateur portera une appréciation sur la qualité de la gestion des établissements.
- sur l'impact de ce dispositif. L'évaluateur examinera les retombées de cette coopération à plus ou moins long terme en partant des résultats obtenus. Il examinera notamment les effets que cette politique a pu produire sur l'environnement culturel, éducatif et linguistique au niveau local, national et régional.
- ▣ sur la nature de cette coopération :
 - Quel a été l'impact de la régionalisation sur la définition de la coopération et sa mise en œuvre par les différents acteurs concernés ?
 - La régionalisation du dispositif a-t-elle permis le développement de nouvelles initiatives régionales (harmonisation des procédures, du suivi) ?
 - La mise en place du dispositif a-t-elle entraîné une coordination des acteurs au niveau régional ?

De nouvelles dynamiques de coopération ont-elles été créées par le biais de la régionalisation ?

▣ **Sur les partenaires de cette coopération :**

- Quel est l'impact de cette coopération en terme d'image pour la France ? La politique de la France est-elle identifiable, perceptible et reconnaissable ?
- Quelle perception les partenaires locaux (membres des comités d'alliances, enseignants, artistes, élèves), ont-ils de la régionalisation du dispositif de coopération ?

- **sur la pertinence de ce dispositif :**

L'évaluateur s'interrogera sur la pertinence, au regard des orientations de la coopération internationale française et des attentes des pays partenaires,

- ▣ des Alliances françaises comme opératrices de cette coopération ;
- ▣ du cadre régional donné en Amérique centrale à cette coopération.

3.1.3. Troisième objectif : faire des recommandations au ministère des affaires étrangères

Sur la base des résultats de son enquête et de l'analyse du contexte de la coopération évaluée, l'évaluateur formulera des recommandations au ministère des Affaires étrangères. Portant sur l'opportunité de poursuivre, corriger, infléchir la politique menée au cours de ces 5 dernières années, ces recommandations conduiront l'évaluateur à dégager des « pistes » de coopération. L'évaluateur envisagera la pérennité et l'avenir de ce dispositif dans l'hypothèse où le ministère des Affaires étrangères serait contraint de renoncer au principe de l'autonomie financière des établissements culturels et par conséquent de démantelé le CCCAC de San Jose. L'évaluateur examinera aussi les conditions et modalités qui permettraient une reproduction du dispositif dans une autre région.

4. Dispositif de l'évaluation

Un comité de pilotage de l'évaluation est constitué au sein du ministère des affaires étrangères. Il comprend :

- divers agents du ministère des Affaires étrangères :
 - du Département des Amériques et des Caraïbes (Coordination géographique, DGCID) ;
 - de la Direction de la coopération culturelle et du français (DGCID/DCCF), notamment du Bureau des établissements culturels et des Alliances françaises ;
 - de la Direction des Amériques et des Caraïbes ;
 - du Bureau de l'évaluation ;
 - de la direction des ressources humaines ;
- un agent de l'AEFE ;
- un agent de l'AFAA ;
- un agent de l'Alliance française de Paris ;
- un agent du ministère de l'Éducation nationale (délégation aux relations internationales et à la coopération).

Garant du bon déroulement des différentes étapes de l'exercice, le comité de pilotage devra :

- élaborer les termes de référence (cahier des charges) de l'évaluateur ; donner son avis sur l'identification et la sélection d'un expert extérieur et indépendant sur la base d'un appel à concurrence ;

- engager un dialogue avec l’expert en réagissant à ses choix de méthode, d’échantillonnage ou de questionnaires. Le comité de pilotage l’aidera dans ses recherches documentaires et ses contacts ;
- réagir aux analyses livrées par l’expert et valider ses travaux à chacune des trois étapes décrites au point VI ;
- veiller à la diffusion du rapport final et des recommandations de l’évaluateur.

5. Choix de l’évaluation

L’évaluateur présentera, dans sa proposition, aussi bien les méthodes de l’analyse qualitative que les outils de l’approche quantitative.

L’évaluateur devra rassembler les compétences suivantes :

- connaissance et pratique des méthodes et outils de l’évaluation ;
- expertise en matière de politique culturelle, éducative et linguistique ;
- connaissance des problématiques, objectifs et instruments de la coopération internationale dans le domaine concerné.

La connaissance de l’espagnol sera appréciée.

L’expert ne devra pas avoir été ou être actuellement partie prenante du dispositif à évaluer.

6. Démarche de l’évaluation

Les jours/expert sont mentionnés à titre indicatif. L’évaluateur est libre de proposer une autre répartition de la durée totale de l’expertise. A l’instar des évaluations habituellement réalisées sous l’égide du ministère des affaires étrangères, la présente évaluation comportera trois étapes :

1) Première collecte d’informations en France

Etude de dossiers et entretiens à Paris, présentation du rapport d’étape au comité de pilotage et de l’échantillon retenu pour la collecte d’informations à l’étranger.

Durée : environ 5 jours/expert.

2) Collecte d’informations à l’étranger

Missions dans les 6 pays concernés par ce dispositif (Honduras, Nicaragua, Costa Rica, Guatemala, Salvador, Panama).

Durée : environ 25 jours/expert.

3) Rédaction du rapport provisoire et du rapport définitif

Présentation de ce rapport au comité de pilotage pour validation, présentation du rapport définitif.

Durée : environ 10 jours/expert.

Le temps total d’expertise est estimé à 40 jours/expert.

7. Rapports

L'expert soumettra au comité de pilotage :

1) **Un rapport d'étape**, rassemblant l'analyse de la documentation, la synthèse des appréciations des institutions concernées par l'évaluation, les observations recueillies en France, et proposant un plan de missions dans un certain nombre de pays. Ce rapport d'étape sera fourni au comité de pilotage au plus tard deux mois après la notification de la commande par le bureau des marchés de la DGCID. Son approbation est nécessaire à la réalisation des missions.

2) **Un rapport provisoire**, qui fournira les résultats complets des travaux réalisés en France et à l'étranger, les conclusions et les principales recommandations. Ce rapport sera envoyé au comité de pilotage au plus tard un mois et demi après l'approbation du rapport d'étape. Il devra être fourni en 20 exemplaires sur papier et en version électronique (en Word 6 et Excel 5). Après 15 jours consacrés à l'examen de ce rapport provisoire, le comité de pilotage fera part à l'évaluateur de ses observations.

3) **Un rapport définitif**. Ce rapport sera remis à la Direction générale de la coopération internationale et du développement, commanditaire de l'évaluation, en 5 exemplaires sur papier et en version électronique (en Word 6 et Excel 5), au plus tard une semaine après approbation du rapport provisoire. Il devra inclure une synthèse (une dizaine de pages environ) ainsi qu'une « fiche-résumé » selon le modèle fourni en annexe.

Le rapport définitif comportera la mention suivante: « *Ce rapport est un document interne établi à la demande du MAE. Les analyses et commentaires développés n'engagent que leurs auteurs et ne constituent pas une position officielle. La diffusion de ce rapport a un caractère limité et son usage est strictement limité au cadre officiel* ».

8. Restitution, mise en œuvre et suivi des recommandations

- Eventuelle restitution : l'expert pourra être mobilisé pour une présentation des résultats de l'évaluation à la demande du ministère des affaires étrangères.
- L'évaluateur est responsable des conclusions et recommandations issues de son analyse. La sous-direction de la stratégie, de la communication et de l'évaluation est responsable de la diffusion du rapport final.

Titres parus dans la série « Évaluations »

- La coopération française et les entreprises en Afrique subsaharienne (n°1).
- Le programme des volontaires européens de développement. Évaluation de la phase pilote (1986-1988) (n°3).
- L'École Nationale Supérieure des Industries Agro-Alimentaires du Cameroun (ENSIAAC) (n°6).
- Faune sauvage africaine. Bilan 1980-1990. Recommandations et stratégie des actions de la coopération française (n°8).
- Le système douanier automatisé (SYDONIA) (n°9).
- Le Comité Interafricain d'Études Hydrauliques (CIEH) (n°10).
- La politique des bourses. Évaluation de l'aide publique française (1979-1988) (n°11).
- La reconversion des agents de la fonction publique en Guinée. Évaluation de l'aide française (1986-1992) (n°12).
- L'Association Française des Volontaires du Progrès (n°13).
- L'appui dans les secteurs du plan et des statistiques (n°14).
- L'appui aux formations dans le secteur BTP (n°15).
- L'appui au système éducatif tchadien (n°16).
- L'appui à l'opération villages-centres du Congo : Mindouli et Lékana (n°17).
- L'appui dans le domaine du livre et de l'écrit (n°18).
- Les administrations mauritaniennes des finances et du plan (n°19).
- Les réseaux de développement (n°20).
- La politique du ministère en faveur de la coopération décentralisée (n°21).
- La politique des crédits déconcentrés d'intervention (1988-1993) (n°22).
- L'appui au développement urbain et à la gestion locale au Bénin et à Madagascar (1982-1994) (n°24).
- La navigation aérienne et les activités aéroportuaires en Afrique subsaharienne et dans l'Océan indien (n°25).
- Le volontariat français dans les pays en développement (1988-1994) (n°26).
- Processus de privatisation en santé animale en Afrique (n°27).
- Évaluation du projet d'appui à la décentralisation et au développement urbain au Sénégal (1992-1995) (n°28).
- Conséquence de la suspension de la coopération. Cas du Togo, du Zaïre et d'Haïti (n°29).
- La dimension « environnement » dans les politiques et les projets du ministère de la Coopération (1972-1995) (n°30).
- Réseau d'appui documentaire agricole « AGRIDOC » (n°31).
- Les projets de quartiers (n°32).
- La coopération documentaire (1985-1995) (n°33).
- Étude de synthèse d'évaluations de l'action des ONG (n°34).
- Programme d'appui aux administrations financières et économiques (PAAFIE) (n°35).
- Mobilisation de l'expertise externe en développement au ministère de la Coopération (n°36).
- Programme mobilisateur Femmes et développement (n°37).
- Évaluation rétrospective des FAC d'intérêt général (91, 93, 95) consacrés à l'appui à la politique sectorielle en éducation formation (n°38).
- Évaluation de la politique française d'aide dans le secteur minier (n°39).
- Évaluation de la coopération hospitalière. Afrique subsaharienne et Madagascar (n°40).
- Évaluation de la politique française d'aide dans le secteur Jeunesse et Sports (n°41).
- Évaluation du programme CAMPUS. Coopération avec l'Afrique et Madagascar pour la promotion universitaire et scientifique (n°42).
- Évaluation dans le secteur de la santé au Cambodge (n°44).
- Évaluation rétrospective des systèmes financiers décentralisés (n°45).
- Évaluation du projet ARCHES (n°46).
- Projet santé Abidjan. Évaluation des FSU-Com (n°47).
- Évaluation du F3E (Fonds pour la promotion des études préalables, des études transversales et des évaluations) (n°48).
- Évaluation des actions de l'aide française dans le secteur agricole et l'environnement à Madagascar (n°49).

- Évaluation du programme développement local et migration au Mali et au Sénégal (n°50).
- Évaluation des programmes de lutte contre le VIH/sida (1987-1997) 2 tomes (n°51).
- Évaluation des programmes prioritaires Palestine et Vietnam (n°52).
- Évaluation de la formation des personnels de santé en Afrique et à Madagascar (n°53).
- Étudier en français en Europe centrale et orientale. Évaluation des filières universitaires francophones (n°54).
- Évaluation d'actions de coopération franco-marocaine pour la recherche scientifique. Programmes d'actions intégrées (n°55).
- Évaluation du pôle régional de recherche appliquée au développement des savanes d'Afrique centrale (Prasac) du Coraf. (n°56).
- Évaluation de la coopération télévisuelle en Afrique subsaharienne (1995-2000) (n°57).
- Rapprocher les jeunes du Sud et du Nord. Évaluation de VVV/SI et de J/SI (n°58).
- Évaluation de l'aide française dans le secteur pharmaceutique - Afrique subsaharienne et Madagascar (1994-2001) (n°59).